ESPÉRER 95
SIAO Val d'Oise

PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

SIAO DU VAL D'OISE

PÔLE VEILLE SOCIALE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ET D'OBSERVATION SOCIALE
DÉPARTEMENTALE

Crédits photos :

Pages 1-6-8-10-11-30-78-85 :
ESPERER 95

Pages 31-34-35-40-47-59 :
Franck Dejardin

Sommaire

SYNTHESE 2022 - SIAO 5

LE SERVICE URGENCE 15

I. Les indicateurs principaux d'activité 15

II. Les besoins de mise à l'abri 15

1. Les demandes 15

a. La gestion des appels 15

b. Les prestations 16

c. L'évolution des demandes de mise à l'abri 16

2. Le profil des publics en demande 19

III. Les réponses du 115 24

1. Les mises à l'abri 24

2. Les dispositifs spécifiques gérés par le 115 27

a. Le partenariat avec l'OFII : le dispositif HUDA 27

b. Le dispositifs « injonctions » de la DDETS 27

c. Les mises à l'abri des Personnes Victimes de Violences intrafamiliales et /ou conjugales 28

d. Les ménages stabilisés à l'hôtel, accompagnés par la PASH 29

e. Partenariat avec le Conseil Départemental : les mises à l'abri « Aide Sociale à l'Enfance » (ASE) 30

f. Fin de la gestion au thermomètre, particularité de l'hiver 2022/2023 31

3. Les demandes non pourvues 32

IV. Synthèse 33

V. Perspectives et préconisations 34

LE SERVICE HÉBERGEMENT / LOGEMENT 37

I. Les indicateurs principaux d'activité 37

II. L'offre d'hébergement et de logement intermédiaire 37

III. Les besoins en hébergement / logement 38

1. Les demandes 38

2. Le profil des demandeurs 41

IV. Les réponses du service Hébergement / Logement 48

1. Les indicateurs globaux 48

2. La régulation des places d'hébergement 55

a. L'hébergement d'urgence (HU) : 1 138 places à orientation du SIAO (HU en CHU + HU en CHRS + HU/ALT et hors HUAS) 55

b. L'hébergement de stabilisation : 68 places à orientation du SIAO 56

c. L'hébergement d'insertion CHRS : 478 places à orientation du SIAO 57

d. Le Plan triennal de réduction des nuitées hôtelières : 276 places ALTHO et 185 places HUAS 58

3. La régulation des places de Logement intermédiaire du Contingent Préfectoral à orientation du SIAO 95 60
a. Les Foyers Travailleurs Migrants (FTM) : 398 logements (398 places) à orientation du SIAO 60
b. Les places financées dans le cadre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) : 172 logements (311 places) à orientation du SIAO 61
c. Les Résidences sociales : 808 logements (1 080 places) à orientation du SIAO 62
d. Les Maisons Relais / Pensions de famille : 58 logements (65 places) à orientation du SIAO 63
e. Les Résidences Accueil : 16 logements (16 places) à orientation du SIAO 63
f. Les dispositifs de logement intermédiaire pour jeunes actifs : Résidences Jeunes Actifs (RJA), Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) / Résidences Jeunes Travailleurs (RJT) et Résidences Pour Etudiants (RPE) 64
g. La gestion de l'offre et de la demande en Intermédiation locative (Solibail) 67
4. L'attention portée aux publics spécifiques 68
a. Le public sortant de détention 68
b. Le public exilé : demandeurs d'asile, Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) 68
c. Les « femmes enceintes et sortantes de maternité » 68
d. Le public jeune 69
e. Les femmes victimes de violences conjugales 69
f. Santé 70
g. Le public pris en charge en structure, en attente de réorientation 71
5. Constats communs aux dispositifs d'hebergement/logement intermediaire 71
6. La Mission Logement 72
a. Les demandes de labellisations 73
b. L'offre de logement 74
c. Les logements pourvus 75
d. Les refus aux propositions de logement 76
e. Les ménages en attente de proposition au 31/12/2022 76
f. Les logements non pourvus 78
g. Axe « Favoriser l'accès au logement social des personnes en situation d'hébergement ou de logement intermédiaire dans le Val-d'Oise » 78
h. Rencontres gestionnaires et groupes de travail 79

LES MISSIONS TRANSVERSALES DU SIAO 80

I. L'observation sociale départementale 80

II. La coordination des acteurs 81
1. Coordination Territoriale du SIAO 95 81
2. Coordination de la Veille Sociale 82
3. Commission Situations Complexes (CSC) 82
4. Participation à la COMED 83
5. Outils d'information du SIAO 95 84
6. L'accompagnement à l'utilisation du SI-SIAO 85

DONNÉES BRUTES SIAO - ANNÉE 2022 87

I. Le service « Urgence » (115) 88
1. Appels 115 88
2. Demandes 115 88
3. Profil du public 94

II. Le Service «Hébergement-Logement» 101
1. Demandes et admissions 101
2. Profil du public 109

SYNTHESE 2022 - SIAO

Accueil inconditionnel au niveau du 115, traitement de toutes les demandes au niveau du service hébergement-logement, accès accéléré au logement social pour la Mission Logement et mise en avant des besoins dans le Val-d'Oise ont été les principes directeurs des actions menées par le SIAO 95.

Tout au long de l'année, en remplissant ses missions, les équipes ont été au contact de problématiques multiples, autant généralistes que spécifiques.

Le SIAO est un dispositif départemental qui vise à assurer le traitement de « l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement des personnes ou familles sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence ». En veillant à la réalisation d'une évaluation sociale, le SIAO oriente les ménages en demande vers une solution adaptée à leur situation, selon des critères de priorisation au sein du parc de places d'hébergement/logement, financées par l'État.

ESPÉRER 95
SIAO Val d'Oise

DIRECTION SIAO 95

SERVICE « URGENCE »	SERVICE « HÉBERGEMENT-LOGEMENT »		MISSIONS TRANSVERSES
PLATEFORME D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION 115	HÉBERGEMENT LOGEMENT INTERMÉDIAIRE	MISSION LOGEMENT	OBSERVATION SOCIALE DU SECTEUR AHI
SPÉCIFICITÉS PAR DISPOSITIF : • *PVV,* • *ASE,* • *HUDA,* • *Injonctions,* • *Longs séjours,* • *Isolés.*	SPÉCIFICITÉS : • *Commission « situations complexes »,* • *Permanence MAVO,* • *COMED,* • *CLSM,* • *Commission départementale de suivi de la Garantie Jeunes.*	SPÉCIFICITÉS : • *Labellisation SYPLO,* • *Action renforcée,* • *Formations « Accès Logement »,* • *Élaboration et suivi du « Référentiel Accès au logement »,* • *Participation aux CIL.*	SPÉCIFICITÉ : *Coordination des acteurs de la Veille Sociale*
			SI-SIAO
			SPÉCIFICITÉ : *Formations SI-SIAO*
PLATEFORME ADMINISTRATIVE	PLATEFORME ADMINISTRATIVE		COMMUNICATION

Dans le cadre de l'urgence sociale, le SIAO gère la plateforme d'accueil, d'écoute et d'orientation du 115, pour effectuer des mises à l'abri, principalement au sein de structures hôtelières. À ce titre, il coordonne les acteurs de la veille sociale afin d'assurer le bon fonctionnement des dispositifs. Au-delà d'une mise à l'abri inconditionnelle, proposée aux ménages en situation de détresse et de rue, le 115 gère différents dispositifs spécifiques et articule son action avec les partenaires. L'objectif étant de garantir l'identification des besoins des personnes en matière d'hébergement/logement, d'accompagnement social et de mise en place d'un suivi adapté, axé sur un parcours d'accès au logement ou à défaut, d'hébergement.

De plus, le SIAO assure la régulation départementale des places du Contingent Préfectoral. En traitant les demandes avec équité, selon des critères de priorisation établis et dans un lien de proximité avec les référents sociaux des ménages et les gestionnaires de places, le SIAO propose des orientations adaptées aux ménages ne pouvant accéder par leurs propres moyens à des conditions d'habitat dignes.

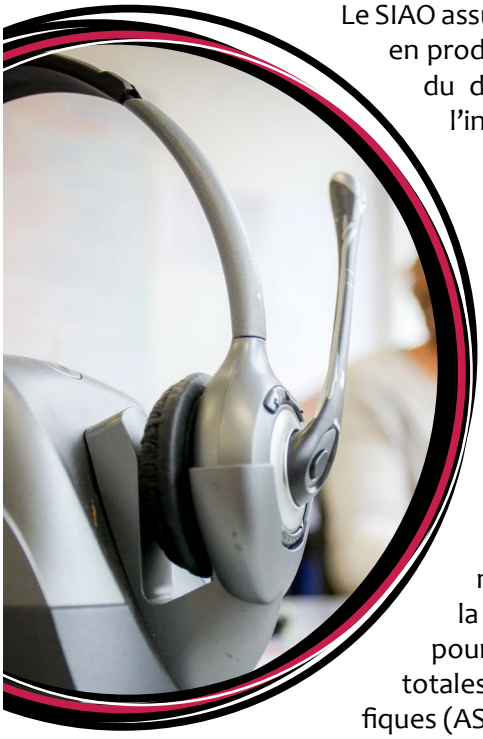

Le SIAO assure également une mission d'observation sociale départementale, en produisant des données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.

Enfin, le SIAO développe des actions de formation, axées sur la connaissance technique et pratique des dispositifs et des outils associés, ainsi que des publications régulières, en lien avec l'actualité du secteur au niveau départemental ou régional.

Après deux années de hausse sans précédent du recours aux nuitées hôtelières (2020 et 2021) dans le contexte de pandémie, l'année 2022 est marquée par une baisse du nombre de nuitées hôtelières utilisées pour mettre à l'abri les ménages relevant des critères du 115. On dénombre ainsi 3 025 nuitées hôtelières en moyenne journalière en 2022 (contre 3 232 en moyenne en 2021). En nombre de nuitées réalisées cumulées, la baisse est de 6 %. Cette tendance est d'autant plus significative pour les nuitées 115 de droit commun (80 % de l'ensemble des nuitées totales, déclenchées suite à un appel au 115), que les dispositifs spécifiques (ASE, PVV, HUDA, Injonctions, constituant les 20 % restants et activés suite à une demande d'un prescripteur dans le cadre d'un protocole dérogatoire) ont, eux, tous augmenté sur cette même année.

En 2022, la DDETS 95 a fixé au SIAO 95 un socle hôtelier à 2 500 personnes/jour (BOP 177).

➲ La moyenne jour réalisée est de 2 560 personnes/jour.

Nous observons également une baisse du nombre de personnes différentes ayant sollicité le 115 pour une mise à l'abri (9 884, soit 4% de moins que l'an passé), ainsi qu'une stagnation du nombre de nouveaux appelants (5 318 personnes, soit 1% de moins que l'année dernière). Parallèlement, le nombre moyen de Demandes Non Pourvues sur l'ensemble de l'année passe de 27 en 2021 à 77 en 2022 (soit une hausse de 177 %). La corrélation de ces deux indicateurs confirme l'hypothèse que la crise sanitaire avait permis de mettre à l'abri toutes les personnes identifiées … ou presque.

Au niveau du parc hôtelier, les places pour les familles monoparentales avec 3 enfants et plus manquent particulièrement.

Le nombre de places du Contingent Préfectoral (places d'hébergement et logements financés par l'État) a évolué de façon significative en 2022. Toutes places confondues, une augmentation de 9% a été constatée, dépassant les 5 000 places. Cette évolution s'explique principalement par l'ouverture de nouvelles places en CHU dans le cadre de l'appel à projets régional visant le développement de ce dispositif.

La tendance à la création de places pour des publics spécifiques, accompagnées de critères d'admission de plus en plus « pointus » se poursuit, ce qui complique le travail d'orientation des ménages par le SIAO.

De par ses missions et son action centrale, le SIAO bénéfice d'une position privilégiée pour observer, comprendre et relayer ce qui fait l'actualité d'une partie importante du secteur de la veille sociale, de l'hébergement et du logement dans le Val-d'Oise.

L'année 2022 a débuté avec un appel à candidatures attendu, résultant de l'instruction ministérielle du 26 mai 2021, relative au pilotage d'hébergement et à la mise en place d'une programmation pluriannuelle de l'offre d'hébergement. Au niveau régional, la DRIHL a fixé l'objectif ambitieux de créer 6 000 places d'hébergement d'urgence en Île-de-France, faisant appel à l'ensemble des acteurs associatifs

en capacité de disposer de nouvelles places. Pour le Val-d'Oise, il est prévu l'ouverture d'environ 700 places en CHU d'ici la fin d'année 2023 (pérennisation de places temporaires et créations nouvelles).

En outre, les autorités n'ont pas instauré de période hivernale dans l'année, ce qui s'est traduit par l'absence d'ouverture de places pour les familles et les femmes isolées, au début de l'hiver. Ainsi, nous avons observé davantage de femmes isolées en situation de rue au second semestre 2022 (augmentation du nombre de places femmes à l'accueil de nuit, signalement maraudes, ...).

Avec près de 70 000 demandes de logement social dans le Val-d'Oise chaque année, 3 000 ménages DALO (avec DLS active) restaient ainsi à reloger dans le département. Les agréments et démarrages de chantiers pour construire de nouveaux logements n'ont toutefois pas permis de satisfaire les besoins.

Autre actualité, l'instruction gouvernementale du 31 mars 2022 relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) pour la mise en œuvre du Service public de la rue au logement. Ce texte de référence pour les SIAO offre un cadrage opérationnel des missions et du pilotage des SIAO pour appliquer la politique du Logement D'Abord dans les territoires.

Cette instruction gouvernementale, qui fait notamment suite aux travaux de l'IGAS menés en 2021 auprès des 8 SIAO franciliens, précise au moyen d'un guide d'accompagnement la façon dont le SIAO doit décliner ses missions réglementaires (qui restent inchangées) afin « d'assurer l'effectivité et la performance du service public de la rue au logement ». Dorénavant, l'accent est mis sur le pilotage des parcours, la coordination des acteurs et l'accès au logement. Le SIAO est positionné comme la « clé de voute du Service public de la rue au logement (…) aux cotés de l'État et avec le concours de l'ensemble des acteurs du secteur AHI ».

Au plan régional, une feuille de route a été détaillée mais les groupes de travail recherchés n'ont pas, ou peu, été mis en place. L'objectif de tendre vers une équité plus effective au niveau des réponses apportées aux personnes en Île-de-France reste à atteindre car la diversité des pratiques entre départements est une réalité.

La définition d'un socle commun, en cherchant une plus grande harmonisation des pratiques sur les thématiques phares, telles que la définition de l'ancrage territorial des ménages, la prise en charge au 115, les critères de priorisation pour les attributions de places, les indicateurs d'observation sociale utilisés, reste à construire. À défaut, la question d'un SIAO régional sera à nouveau posée, au risque de perdre un périmètre d'action départemental qui permet aujourd'hui au SIAO 95 de collaborer en bonne proximité avec les acteurs du territoire.

Comme chaque année, la DRIHL a publié le dernier bilan du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), portant sur l'année 2021. Il rappelle les enjeux, objectifs et attentes autour de l'accès au logement social des publics prioritaires, et de l'hébergement. Ce document de planification stratégique vise à faciliter la coordination des politiques d'habitat et d'hébergement en Île-de-France. En 2022, le SIAO 95/ESPERER 95 a représenté le collège des acteurs associatifs, avec la Fondation Abbé Pierre, au sein du schéma constitué pour l'évaluation du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2017-2023.

Les travaux relatifs à l'élaboration d'un nouveau PDALHPD pour le Val-d'Oise ont débuté au mois de mars. Le premier comité technique a permis de présenter la démarche ainsi qu'une première analyse du PDALHPD en vigueur, et d'introduire les trois groupes de travail retenus sur 3 thématiques. Ces derniers sont ainsi recensés :

- ✓ l'accès au logement et l'hébergement des ménages modestes,
- ✓ l'adéquation de l'offre et de la demande de logement,
- ✓ le parcours vers et dans le logement (accompagnement des ménages).

En fin d'année, une proposition de plan pour définir de nouvelles priorités a été esquissée.

Autre actualité majeure de l'année 2022, celle de la crise de l'attractivité des métiers du secteur, et de la reconnaissance de la valeur du travail social. L'inflation ainsi que l'après COVID, rappelant la nécessité des métiers du soin, ont aggravé les difficultés d'un secteur déjà fortement déqualifié et en sous-effectif, du fait des réalités de recrutement.

Les équipes du SIAO, dont le 115, sont les « oubliés » qui ne perçoivent pas cette prime, ce qui a provoqué une iniquité de traitement dans l'Association entre certains salariés à qualification identique et provoque un sujet de crispation durant toute l'année.

Le 15 novembre dernier, le SIAO 95 a participé à la mobilisation nationale des SIAO contre l'exclusion de ses salariés de la prime Laforcade. Les activités ont été interrompues toute la journée, transformée pour l'occasion en journée de travail autour de la définition des métiers du SIAO. Mouvement dénonçant une injustice de traitement au sein des intervenants sociaux, les salariés du SIAO ont communiqué, de différentes manières, sur leurs missions et leur fonction sociale.

Le manque d'attractivité du secteur rend le recrutement de plus en plus complexe, en particulier pour le service du 115, qui aura connu en 2022 un turn-over important.

Au mois de mars, 10 places de CHU à destination de femmes isolées enceintes en rupture d'hébergement, orientées par les services de maternité des hôpitaux et les PMI, ont ouvert en réponse à un besoin grandissant dans le département : celui des femmes seules, perdant le bénéfice de leur précédent habitat, à l'occasion de la naissance de leur enfant. En réponse à l'urgence, la majorité d'entre elles sont mises à l'abri à l'hôtel par le 115 selon un protocole de fonctionnement entre le SIAO et ses partenaires. Une intervention de la PASH (Plateforme d'Accompagnement à l'Hôtel) est alors mise en place rapidement pour évaluation.

Dans le contexte de guerre en Ukraine, provoquant l'afflux soudain de déplacés ukrainiens, un dispositif spécifique a été mis en place pour répondre à cette problématique de politique publique, bien distinct de l'hébergement généraliste. Un accueil dédié a ainsi été réservé dans le Val-d'Oise, composé de trois hôtels de premier accueil (600 places), d'une plateforme numérique et d'une équipe dédiée pour recenser et « fiabiliser » les propositions d'hébergements citoyens, de l'ouverture de places en hébergement collectif, gérées par les associations du secteur AHI et de la mise à disposition d'infrastructures par le Conseil Départemental. Un comité de pilotage s'est instauré au niveau de la Préfecture pour coordonner l'accueil, l'ouverture des droits et l'accompagnement proposés.

Par ailleurs, le contrat d'engagement jeune est entré en vigueur le 1er mars 2022. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans, régularisés sur le territoire et dépourvus d'emploi ou de formation (accompagnement adapté au jeune et allocation pouvant aller jusqu'à 500€ par mois). Il s'adresse notamment aux jeunes en rupture, à partir d'un accompagnement global pour des jeunes sans revenu, éloignés de l'emploi et confrontés à des difficultés multiples dont celle de l'accès au logement. Doté d'une enveloppe financière spécifique au volet logement, ce programme devrait contribuer à faciliter l'accès au logement intermédiaire des jeunes, encore trop souvent non admis sur les places du Contingent Préfectoral, au regard de leur solvabilité jugée insuffisante et de leur autonomie présupposée. La question des « sorties sèches », à l'issue des contrats jeunes majeurs, reste prégnante et un axe est à poursuivre pour soutenir l'accès au logement des jeunes sortants de l'Aide Social à l'Enfance.

Dans le cadre de la mesure 27 du Ségur, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France déploie un dispositif d'aller-vers pour répondre aux besoins des publics éloignés du système de santé, en autorisant la création de 46 équipes mobiles médico-sociales pérennes en Île-de-France.

L'objectif est de proposer un accompagnement temporaire, global, médical, psychologique et social, permettant l'accès et le maintien des soins des personnes très démunies et éloignées du système de santé.

Ainsi, dans le Val-d'Oise, 5 équipes mobiles ont été mises en place :

- ✓ 3 Équipes Mobiles Santé Précarité (EMSP) gérées par les associations Croix-Rouge française, Oppelia/Rivage et ESPERER 95, assurant les premiers soins, des bilans de santé, une orientation vers les acteurs de santé et un accompagnement à l'ouverture de droits.
- ✓ 1 Équipe Spécialisée Soins Infirmiers Précarité gérée par la Fondation Léonie Chaptal, assurant des soins infirmiers « à domicile » sur prescription médicale et de l'éducation à la santé.
- ✓ 15 places d'Appartements de Coordination Thérapeutique Hors-Les-Murs (ACT HLM) gérées par l'association Aurore, assurant un suivi de patients chroniques pour coordonner leur parcours en santé et les accompagner dans les démarches de la vie quotidienne.

Le SIAO travaille en articulation avec l'Équipe Mobile Santé Précarité du Pôle Habitat d'ESPERER 95 afin de mieux recueillir les demandes d'intervention qui émanent des structures d'hébergement et ensuite les planifier.

Dans l'objectif d'accroitre les partenariats avec le secteur sanitaire et médico-social, nous avons renforcé notre collaboration avec les gestionnaires de LAM, LHSS et ACT du département, notre présence aux CLSMs, contribué à réactiver le dispositif EMIL et développé le partenariat avec le dispositif Coordinov…

Le travail étroit mené avec la Plateforme Accompagnement à l'hôtel (PASH 95) s'est poursuivi en 2022 permettant d'une part de mieux identifier les besoins et la situation des personnes mises à l'abri via le 115 pour la première fois (demande d'intervention en urgence, stabilisation à l'hôtel en fonction de la vulnérabilité) et d'autre part de mener à bien les dispositifs transversaux (mise à l'abri post-maternité, dispositif PVV, dispositif ASE).

La collaboration avec DELTA (le service régional d'achat des nuitées hôtelières) a été perturbée par des problèmes liés au recrutement, aux difficultés de captation de places au sein d'un parc hôtelier arrivant à saturation et à l'interconnexion problématique entre le SI-SIAO et le logiciel DELTA. Cette réalité a eu un impact négatif sur les personnes mises à l'abri et dénature peu à peu le travail prioritaire d'écoute et d'orientation du 115 (travail administratif majoré par les circuits de communication avec DELTA et évolution complexifiée des dispositifs spécifiques).

Les procédures du dispositif pour les personnes victimes de violences ont évolué, cadrées par un comité de pilotage trimestriel. Un dispositif pré-post maternité a été mis en place par le biais de places hôtelières au 115 et de places en structures d'hébergement gérées par COALLIA.

Les dispositifs ASE, HUDA et « sortants de détention », gérés par l'équipe du 115 se sont poursuivis, offrant une réponse à des familles avec enfants de moins de trois ans, des ménages accédant au DNA et des sortants de détention, sans solution d'hébergement.

Les liens avec l'OFII et les acteurs du DNA se sont développés en 2022. Deux réunions d'échanges ont permis de travailler plus étroitement sur la question des formations et de la fluidité des dispositifs.

Le SIAO est également un réel vecteur de lien partenarial.

Ainsi, au mois de janvier 2022, le SIAO a publié le Référentiel L'Accès au logement social.

Il a également animé 2 Coordinations Territoriales Semestrielles (CTS) :

- ✓ la première, titrée « **Le Logement D'Abord - Expérimentations et perspectives dans le Val-d'Oise** » s'est déroulée le mardi 14 juin 2022 à l'hôtel d'Agglomération de Cergy-Pontoise.
- ✓ la seconde, intitulée, « **Acteurs de la veille sociale : quelle coordination pour demain ?** » a été programmée au sein de 3 territoires : Cergy, Sarcelles, Argenteuil. Pour faciliter les temps d'échanges et privilégier la proximité sur une thématique autant partenariale, nous avons revisité le format de la CTS pour l'occasion. Pour réfléchir collectivement à la façon de travailler ensemble, nous avons animé des groupes de travail permettant de questionner les instances et outils existants, les périmètres et acteurs impliqués afin d'imaginer les formes de coordination souhaitables de demain. Le travail mené sera soumis, en 2023, au comité de suivi du SIAO, instance de pilotage du secteur AHI animée par la DDETS, pour formaliser la « coordination élargie », inscrite à l'agenda du SIAO.

Ces 2 CTS ont réuni 304 participants.

3 coordinations de veille sociale se sont également déroulées, en février, juillet et décembre. Chacune d'entre elles ont rassemblé entre 8 et 12 partenaires différents représentés. Les échanges ont porté majoritairement sur les enjeux liés au territoire de mise en œuvre accélérée du LDA de la CACP, les problématiques de domiciliation, d'accès aux droits et aux soins, l'évolution du public en demande (augmentation du nombre de personnes à la rue notamment des femmes isolées), l'organisation de l'aide alimentaire et celle de la Nuit des Maraudeurs.

10 commissions situations complexes (CSC) ont été organisées par le SIAO qui a, par ailleurs, participé activement au comité de suivi des maraudes mixtes.

Au niveau du pilotage du SIAO, un nouveau comité de suivi du SIAO 95 a été organisé par le DDETS en 2022 après une longue période sans réunion de cette instance. Les ambitions de la politique du Logement D'Abord y ont été rappelées, tout comme les attentes vis-à-vis de la régularité de cette instance.

La Mission Logement, interlocuteur privilégié lors des propositions de logements faites par les réservataires aux ménages, a traité de 1 076 de demandes de labellisation au titre des ménages sortants de structures en 2022, soit 851 ménages différents (dont 341 occupent des places du Contingent Préfectoral soit 40%). 704 ménages différents ont été labellisés (83% des ménages), soit autant de ménages, susceptibles d'avoir une proposition de logement social.

- ✓ 23 rencontres partenariales ont été réalisées par la Mission Logement au cours de l'année.
- ✓ 3 sessions de formations ont été réalisées en 2022 pour 32 participants, en lien avec l'AORIF et l'AFFIL sur la fluidité du parcours hébergement-logement, incluant une partie théorique et un atelier de simulation d'une CALEOL.
- ✓ 2 visites de structures AHI à destination des bailleurs ont été organisées.

Les processus de labellisation et le travail d'action renforcée ont été optimisés. Une commission hebdomadaire interne permet une étude approfondie des dossiers. Le retour au référent social permet d'obtenir des dossiers complets. Une nouvelle application, prête en 2023, permettra d'améliorer le suivi de cette activité et de fournir des indicateurs « Logement D'Abord » plus précis.

Pour fluidifier les dispositifs, les rencontres de la Mission Logement avec les gestionnaires de places se sont multipliées. Ces rencontres permettent une meilleure interconnaissance et compréhension des rôles de chacun et de clarifier le suivi des parcours.
La Mission Logement entretient un partenariat solide avec les bailleurs et autres réservataires de logement sociaux et ce afin de disposer d'une plus grande offre de logements en faveur des ménages hébergés et prêts à un relogement de droit commun.
Autre formation, celle du SI-SIAO qui porte également sur la connaissance des dispositifs et les attendus de l'évaluation sociale. 17 formations ont été réalisées en 2022, auprès de 228 personnes.

Enfin, un travail d'observation sociale a été mené tout au long de l'année autour de la production d'indicateurs, d'enquêtes et de veille sociale au service de la DDETS 95, de la DRIHL et des collectivités du Val-d'Oise. Les indicateurs et analyses figurent de façon détaillée dans ce Rapport d'Activité.

Démarche méthodologique pour la partie observation sociale

- ✓ Les données statistiques du 115 sont issues du logiciel SI-SIAO et portent sur l'année 2022 ;
- ✓ Les données statistiques hébergement/logement sont issues du logiciel SI-SIAO, retraitées par le biais d'une base de données Access et portent sur l'année 2022 ;
- ✓ Un ménage est constitué d'une ou plusieurs personnes ;
- ✓ Personnes et ménages différents : chaque ménage et chaque personne ne sont comptabilisés qu'une seule fois, quel que soit le nombre de demandes effectuées sur la période étudiée ;
- ✓ Pour les demandes 115, la méthodologie de calcul ne prend pas en compte les renouvellements ;
- ✓ Un « enfant » correspond à une personne de plus ou moins de 18 ans, s'agissant de l'enfant du demandeur principal de la demande ;
- ✓ Concernant l'activité 115, tous les appels identifiés comme des « appels concernant un ménage » donnent lieu à la création d'une demande (de prestation ou d'hébergement) ;
- ✓ Personne en situation administrative stable : personne de nationalité française ou européenne ou ayant un titre de séjour d'une durée de validité supérieure ou égale à un an ;
- ✓ Personne en situation administrative instable : personne sans titre ou ayant un titre de séjour d'une durée de validité inférieure à un an, ou ayant des démarches non engagées ou déboutées ;
- ✓ Sur le volet insertion, l'âge des personnes admises est calculé en fonction de leur date d'orientation tandis que sur le volet 115, l'âge des personnes est celui au moment de la demande de mise à l'abri ;
- ✓ Selon l'indicateur, les calculs excluent parfois les informations non renseignées (NR) ;
- ✓ Sur le volet insertion « Hébergement/Logement » : une personne ayant été admise plusieurs fois sur un même dispositif au cours de l'année n'est comptabilisée qu'une seule fois ;
- ✓ Un certain délai a lieu entre la date d'orientation et la date d'admission ou de refus, sur le volet « Hébergement/Logement ». De ce fait, la somme du taux d'orientation positive et du taux de refus ne donnent pas forcément lieu à une somme arithmétique égale à 100% ;
- ✓ Les mouvements internes au sein d'une structure ne sont pas comptabilisés dans les admissions ;
- ✓ Les admissions directes, sans proposition de candidat par le SIAO, sont comptabilisées dans les admissions annuelles si celles-ci concernent des places à gestion du SIAO (Contingent Préfectoral) ;
- ✓ Les données sociales, extraites via le SI et des compléments reçus par mail, ne peuvent être complètement exhaustives ;
- ✓ « L'hôtel classique » correspond aux nuitées hôtelières ne relevant pas de dispositifs particuliers ;
- ✓ À noter que l'état actuel du logiciel d'État SI-SIAO ne nous permet pas de garantir l'entière fiabilité des données et contribue à une part non négligeable de non renseignés.

Glossaire :

Personnes «différentes» en demande de mise à l'abri : personnes ayant sollicité le 115 pour une mise à l'abri en 2022, sans tenir compte du nombre de demandes faites dans l'année.

Sur le volet « Hébergement/Logement », l'analyse des demandes SIAO permet d'identifier plus précisément les besoins dans le département. Ce sont des indicateurs clés qui permettent de mettre en parallèle les besoins de l'offre départementale en fonction des profils des demandeurs.

Afin de détailler l'activité des différents dispositifs d'hébergement et de logement intermédiaire, nous utilisons les indicateurs suivants :

Taux de rotation[1]

$$\frac{\text{nombre de remises à disposition de places}}{\text{nombre de places existantes}}$$

Taux de fluidité[1]

$$\frac{\text{nombre d'admissions}}{\text{nombre de places existantes}}$$

Taux d'orientation positive[1]

$$\frac{\text{nombre d'admissions}}{\text{nombre d'orientations effectuées}}$$

Taux de refus[1]

$$\frac{\text{nombre de refus structures/usagers}}{\text{nombre d'orientations effectuées}}$$

[1] Au sein d'un périmètre de places homogènes

- ✓ Sur le périmètre de l'hébergement, les données portant sur des places sont exprimées en personnes.
- ✓ Sur le périmètre du logement adapté, les données portant sur des logements sont exprimées en ménages.

SERVICE « URGENCE »

PLATEFORME D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION 115

La plateforme téléphonique 115 assure l'accueil, l'écoute et l'orientation, 24h/24 et tout au long de l'année, des ménages sans domicile du département. Elle peut être sollicitée par les usagers, les travailleurs sociaux ou toute personne souhaitant signaler une personne sans abri.

L'équipe :
- ✓ réalise l'évaluation de la situation des personnes ou ménages appelants ;
- ✓ informe des dispositifs mobilisables en fonction des besoins identifiés (accès aux soins, suivi social, aide alimentaire …) ;
- ✓ signale aux maraudes du territoire les personnes en situation de détresse, afin de leur porter assistance ;
- ✓ oriente vers les places de mise à l'abri (hôtels ou CHU à la nuit) disponibles ;
- ✓ assure le suivi des ménages à l'hôtel, conjointement avec la Plateforme départementale d'Accompagnement Social à l'Hôtel (PASH 95).

Cinq dispositifs permettent la prise en charge de publics spécifiques :
- ✓ dispositif départemental « personnes victimes de violences conjugales ou familiales » ;
- ✓ hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA) ;
- ✓ dispositif Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- ✓ dispositif Femmes enceintes-sortantes de maternité ;
- ✓ dispositif Injonctions (mise à l'abri à la demande des services Préfectoraux).

LE SERVICE URGENCE

I. Les indicateurs principaux d'activité

DEMANDES D'HÉBERGEMENT AU 115 (1)

Appels traités par les écoutants

70 992 appels
266 appels/jour (2)
+8% en 2022
en 2021
65 724 appels
244 appels/jour (2)

Demandes de mise à l'abri 115

58 361 demandes
222 personnes/jour (2)
+11% en 2022
en 2021
52 623 demandes
197 personnes/jour (2)

Personnes différentes

10 321 personnes
en 2021 -4% en 2022
9 884 personnes

Nouveaux appelants : 54%

5 351 personnes
15 personnes/jour
en 2021 -1% en 2022
5 318 personnes
15 personnes/jour

Réponses positives : 65%

45 287 personnes
171 personnes/jour
en 2021 -16% en 2022
38 072 personnes
145 personnes/jour

Mises à l'abri (en nuitées)

1 338 189 nuitées
3 666 personnes/nuit
en 2021 -13% en 2022
1 163 538 nuitées
3 188 personnes/nuit

	2022	2021	
Hôtels	1 103 582	1 179 321	-6%
Abris de nuit	2 385	2 527	-6%
Places Hiver (3)	57 571	156 341	-63%

Demandes non pourvues : 35%

20 289 personnes
77 personnes/jour (2)
+177% en 2022
en 2021
7 336 personnes
27 personnes/jour (2)

93% des demandes non pourvues le sont pour absence de place disponible ou compatible

(1) Sources : bases de données internes, SI-SIAO, données partenaires
(2) Moyenne sur l'activité du lundi au vendredi, hors week-end
(3) Nuitées CHU hiver = nombre de places ouvertes (SI non fiable)

II. Les besoins de mise à l'abri

1. Les demandes

a. La gestion des appels

Les volumes d'appels traités poursuivent leur augmentation depuis 2020 (+8% par rapport à 2021 et +12% sur 2 ans). Cet indicateur est à nuancer car il est inhérent au nombre d'ETP écoutants et aux procédures internes au 115, pouvant faire varier la volumétrie des appels traités.
Cette augmentation peut s'expliquer par la croissance des « demandes non pourvues », entraînant un rappel des ménages ayant reçu une réponse négative la veille (ou le jour même) et par le nombre croissant de demandes de mises à l'abri. Alors qu'en tout début d'année 2022, le socle hôtelier avoisinait les 2 800 nuitées, la DDETS a annoncé une diminution du socle à atteindre, pour le mois d'avril, aux alentours de 2 500 par jour. Lorsque le socle des nuitées hôtelières diminue, les lignes du 115 sont particulièrement saturées. Durant ces périodes, le nombre de signalements de partenaires augmente significativement, davantage sollicités par des personnes en demande n'arrivant pas à joindre le 115.

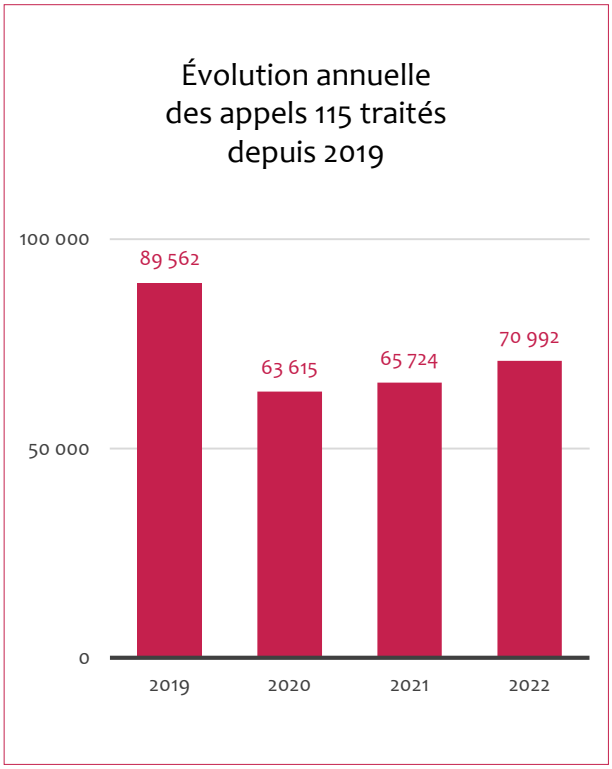

Par ailleurs, le 115 répond également quotidiennement aux très nombreuses sollicitations de partenaires, qui signalent des situations de ménages présentant de grandes vulnérabilités. L'équipe du 115 a donc été particulièrement mise à l'épreuve en 2022.

Durant cette année, nous avons dû faire face à de réelles difficultés de recrutement. En effet, le 18 février 2022, le gouvernement a décidé d'accorder une prime de 183 euros à certains acteurs du social en excluant les salariés du SIAO, sous prétexte qu'ils ne sont pas en contact avec le public et qu'ils ne réaliseraient pas d'accompagnement social. Malgré les mobilisations et contestations, la décision de du premier ministre est restée ferme. Cette difficulté à recruter a entrainé un épuisement des équipes dû à une surcharge de travail et au manque de reconnaissance. Aussi, le SIAO a participé à une journée de mobilisation le 15 novembre 2022.
En 2022, nous ne pouvons toujours pas quantifier les appels reçus, en raison d'un problème technique national de l'opérateur de téléphonie. Le flux de la « demande » (bien que comptabilisant les réitérations d'appels) demeure inconnu, ne permettant pas de calculer le taux objectif de « décroché ».

Ratio entre les demandes de mise à l'abri et les prestations au 115-95 en 2022

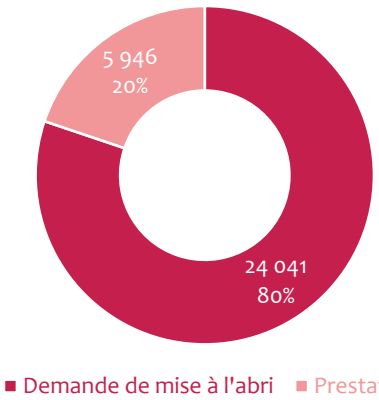

b. Les prestations

1 demande sur 10 au 115 du Val-d'Oise concerne des prestations. Celles-ci correspondent majoritairement à des orientations vers l'accueil de nuit puis l'accueil de jour.
(Les autres prestations ne sont suffisamment pas quantifiables en raison de procédures extérieures au SI-SIAO et ne peuvent donc pas faire l'objet d'une analyse).

c. L'évolution des demandes de mise à l'abri

En 2022, 9 demandes sur 10 au 115 du Val-d'Oise concernent des demandes de mise à l'abri.

Évolution mensuelle des demandes 115 de mises à l'abri au 115* depuis 2019

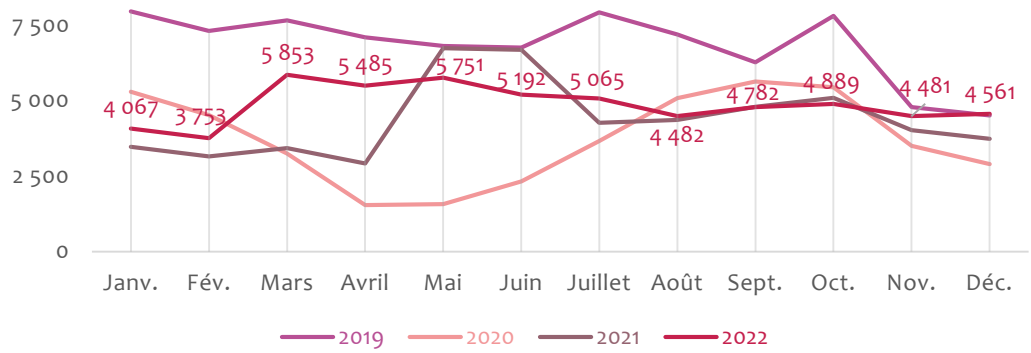

*(hors renouvellements – donnée en flux de demandes)

Les données de ces deux graphiques sont exprimées en flux de demandes : c'est-à-dire qu'une même personne ayant fait une demande plusieurs fois au cours de l'année 2022 sera comptabilisée plusieurs fois.

Évolution annuelle des demandes de mise à l'abri au 115* depuis 2019

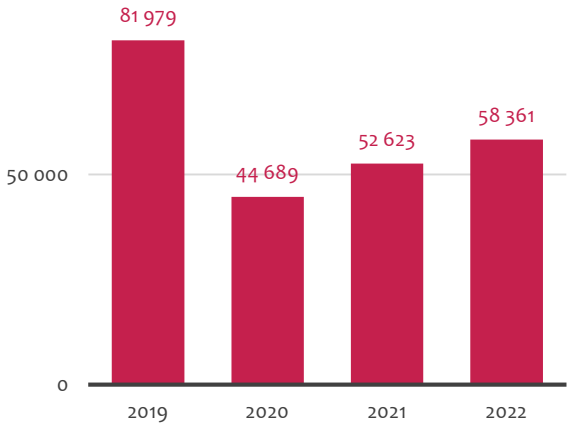

*hors renouvellements
donnée en flux de demandes

Les variations de demandes de mise à l'abri sont corrélées avec l'évolution des appels traités. Celles-ci sont en constante augmentation depuis 3 années. Il nous apparaît cependant difficile de comparer les années 2019/2020, pour plusieurs raisons :

- ✓ la volumétrie de 2019, année d'avant-crise, reposait sur un fonctionnement et des procédures de prise en charge spécifiques. La prise en charge des renouvellements était différente : chaque personne, quel que soit le dispositif « HUDA, injonction », devait rappeler au moins 1 fois par mois le 115, augmentant significativement l'indicateur des demandes de mises à l'abri.
- ✓ le changement de procédure de réservation hôtelière du 115-95 via la passation à DELTA (ex-PHRH) fin 2019, ainsi que le changement de logiciel et ses difficultés associées.

À l'inverse, la crise sanitaire de 2020 a entraîné un changement de fonctionnement dans la durée et la prise en charge hôtelière : quasiment toutes les personnes ayant eu recours au 115 ont pu être mises à l'abri avec des prises en charge plus longues.
Autre facteur explicatif concernant l'évolution des demandes de mise à l'abri : le changement de procédure au niveau des renouvellements des prises en charge. Le 115 rappelle désormais les familles sans enclencher la comptabilisation statistique des demandes, puisqu'il s'agit d'un appel sortant.
Par ailleurs, entre 2019 et 2022, le nombre de personnes stabilisées à l'hôtel augmente, diminuant mécaniquement leur recours au numéro d'urgence. De ce fait, d'autres publics (humanitaires…) peuvent recourir plus facilement au 115.

Origine géographique des demandes de mise à l'abri 115 en 2022

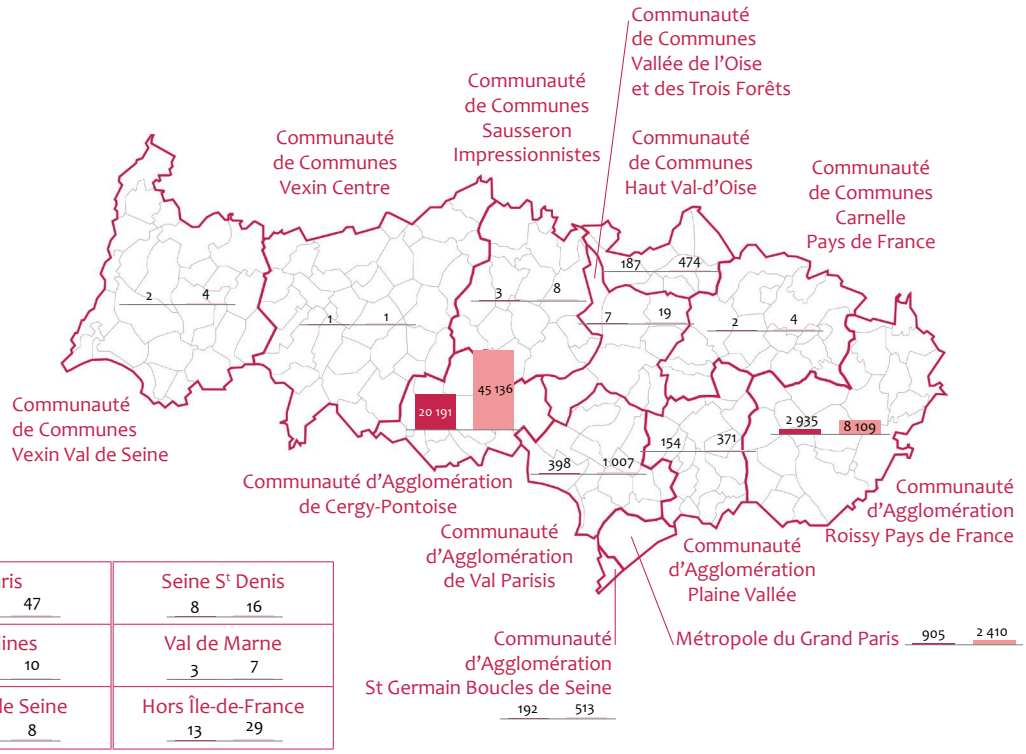

Paris 24 47	Seine S[t] Denis 8 16
Yvelines 3 10	Val de Marne 3 7
Hauts de Seine 5 8	Hors Île-de-France 13 29

■ Ménage ■ Personnes

La part des demandes de mises à l'abri émanant de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise augmente fortement (+14 points en 1 an) et continue d'augmenter annuellement. Cergy est la première commune qui regroupe le plus de personnes en demande de mise à l'abri, parmi les 13 communes de la CACP.

Un grand nombre de personnes en situation de précarité se rassemblent à Cergy pour plusieurs raisons :
- ✓ une offre plus importante de services à destination des personnes isolées en demande : le fait que l'unique accueil de nuit (couplé à un accueil de jour) se situe à Cergy attire plus de public.
- ✓ Cergy est un bassin d'emplois conséquent.
- ✓ certaines familles et isolés qui demandaient des places à l'hôtel dans d'autres départements sont orientés vers l'accueil de nuit : transvasement des DNP.
- ✓ la Préfecture du département étant sur Cergy, certains espérant le déblocage de situations restent à proximité.
- ✓ la commune dispose de 3 grandes gares de RER, lieux où se regroupent des personnes en situation de rue et facilent les accès vers les autres communes et la capitale.

En outre, par défaut, sur le logiciel SI-SIAO, les demandes sont enregistrées à Cergy (barrière de la langue ou absence de l'information sur le lieu où se trouve la personne) ce qui ajoute des demandes supplémentaires.

Comme l'an dernier, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays-de-France se situe au 2ème rang en termes de volume de demandes.
En revanche, fait notable cette année : Argenteuil (Métropole du Grand Paris) distance le Val Parisis. En effet, sur le territoire du Val Parisis, le nombre de demandes (en flux et en ménages) a été divisé par 2, phénomène observé également sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Plaine Vallée et de Bezons (Saint-Germain Boucles de Seine).

Répartition
nouveaux appelants - demandeurs déjà connus du 115* depuis 2019

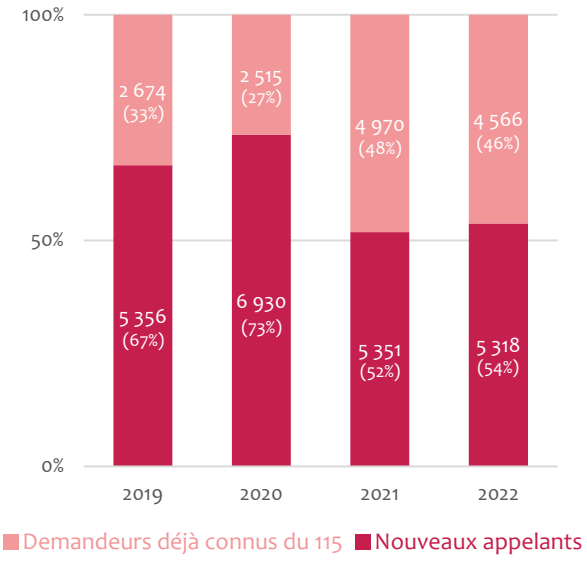

*En personnes différentes

Nous comptabilisons - en 2022 - 9 880 personnes différentes [1], donnée en légère stagnation par rapport à 2021.

Les demandeurs de mise à l'abri déjà connus du 115 demeurent néanmoins à un niveau élevé. Cette augmentation s'expliquerait principalement par un accroissement de personnes déjà en demande de mise à l'abri avant 2021 et non relogées depuis, les crises sanitaire et économique, ayant considérablement impacté les ressources et les restes à vivre des ménages déjà fortement fragilisés.
De ce fait, les ménages déjà en situation de précarité se sont davantage paupérisés et subissent un cumul de handicaps sociaux (sanitaire, financier, juridique, emploi…). Nous observons également une part de primo-arrivants dans les structures d'hébergement, une partie de la population ayant basculé pour la première fois (ou rebasculé) dans la pauvreté.

Les acteurs de terrain (partenaires du secteur AHI) soulignent par ailleurs l'évolution du profil des publics accueillis : étudiants, personnes âgées, emplois instables du secteur informel, emplois ayant subi les conséquences des confinements…

La part des nouveaux appelants stagne par rapport à 2021 : celui-ci était de 54% en 2022 (contre 52% en 2021 et 73% en 2020).

[1] Définition en page 12

2. Le profil des publics en demande

Dans ce chapitre (profil et caractéristiques du public en demande), les données représentées sur les graphiques portent sur 7 453 personnes différentes.
En réalité, ce sont 9 884 personnes différentes qui ont sollicité le 115 en 2022. L'écart est lié aux dysfonctionnements du SI-SIAO qui délivre une base de données parcellaire par rapport à la base ROSALIE de DELTA.

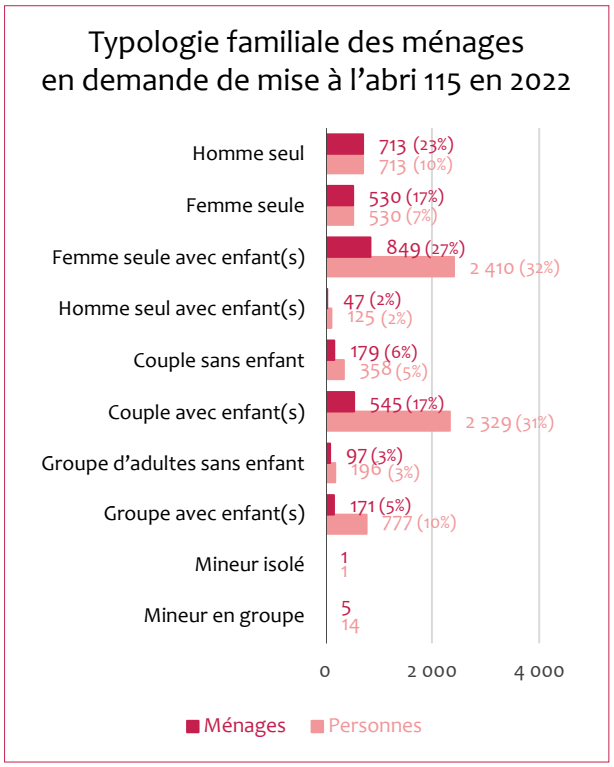

On remarque la nette diminution des hommes seuls en demande de mise à l'abri (400 personnes différentes de moins), conduisant ainsi à une baisse de leur représentation sur le total général (en ménages, cela représente 7 points de moins en 2022 par rapport à 2021). Les groupes d'adultes (avec ou sans enfants) sont également en légère diminution.

À l'inverse, on observe une augmentation du nombre de couples avec enfants (42 ménages différents de plus, soit 213 personnes différentes), entraînant un accroissement de leur poids par rapport au total général (+3 points de plus qu'en 2021). Le même phénomène est observé pour les femmes seules avec enfants (+3 points).

L'évolution demeure stable sur les autres compositions familiales.

Il est pertinent de spécifier que les recours au 115 sont liés à l'offre disponible. En effet, la crise sanitaire avait permis de mettre à l'abri quasiment toutes les personnes isolées. Néanmoins, à la fin de celle-ci et suite au retour au socle, ce sont les places «isolés» à l'hôtel qui ont davantage fait l'objet de suppressions. Les critères de vulnérabilité de la DDETS établissent en effet le public isolé comme moins prioritaire à une mise à l'abri. Il est très probable que ce public isolé, avec lequel du lien a été créé, ne souhaite plus avoir recours au 115, habitué à un défaut de place les concernant.
Par ailleurs, la majorité des chambres hôtelières ne sont pas destinées à du public isolé mais à des familles.

En 2022, 44% des personnes en demande de mise à l'abri étaient des enfants. Parmi eux, les enfants uniques sont majoritaires, ce qui s'explique par des parents encore relativement jeunes en demande de mise à l'abri.

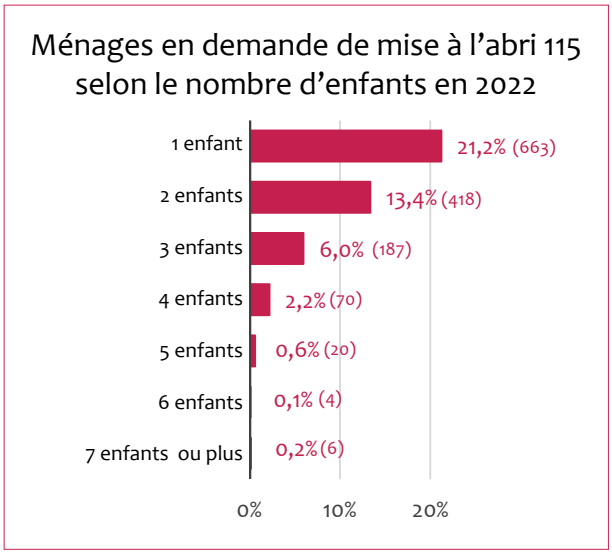

Exprimé en « personne », l'indicateur révèle que 30% des familles ont 3 enfants et plus. Or, c'est à partir de ce seuil que l'on considère une famille nombreuse et que les problématiques de mise à l'abri hôtelière sont prégnantes. En effet, l'absence de places compatibles avec la composition familiale constitue l'un des motifs principaux de demande non pourvue. Les chambres des hôtels sociaux du Val-d'Oise ne sont pas adaptées pour 4 à 5 lits et demeurent insuffisantes en nombre.
Les très grandes compositions familiales sont les plus exposées : 13% du total des enfants en demande de mise à l'abri relèvent de familles ayant 4 enfants et plus.

Âge des personnes en demande de mise à l'abri 115 en 2022

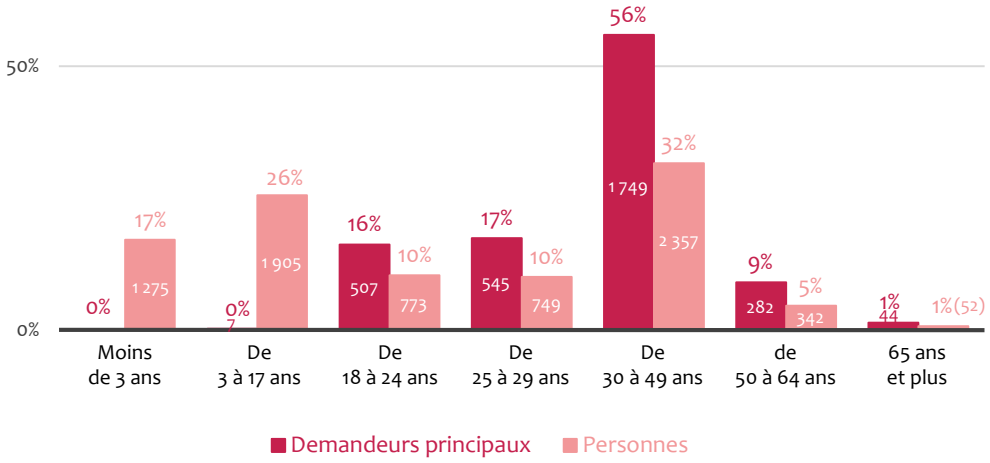

Concernant l'âge des personnes différentes en demande de mise à l'abri, nous constatons une augmentation des enfants mineurs (43% du total en 2022 contre 38% en 2021). Cet élément vient appuyer à nouveau la part grandissante des enfants en situation de précarité. Associé au manque de places disponibles ou compatibles avec la composition familiale, la problématique des enfants à la rue a pris une place importante cette année, malgré la mise en place d'une cellule de crise. L'engagement gouvernemental relatif à cette question révèle encore quelques lacunes en raison de l'écart entre la communication officielle souhaitant « 0 enfants à la rue » et la réalité des demandes non pourvues, que ce soit dans le Val-d'Oise ou de manière plus régionale, à l'échelle francilienne. L'offre n'est pas suffisante.

La ventilation des données selon les classes d'âge s'avère préoccupante. Nous constatons que 2/3 des personnes en demande de mise à l'abri ont moins de 30 ans. Ce qui nécessite de fait un renforcement de l'accompagnement social et une technicité du travail social spécifique pour cette génération.

Par ailleurs, 1 demandeur sur 10 a plus de 50 ans. La question de la seniorisation des publics est de plus en plus prégnante mais là où des places pourraient être disponibles pour les personnes très âgées, la carence en places hôtelières adaptées à des personnes à mobilité réduite ou aménagées pour des personnes vieillissantes ajoute une difficulté supplémentaire pour ce type de public.

Nationalité des demandeurs principaux en 2022

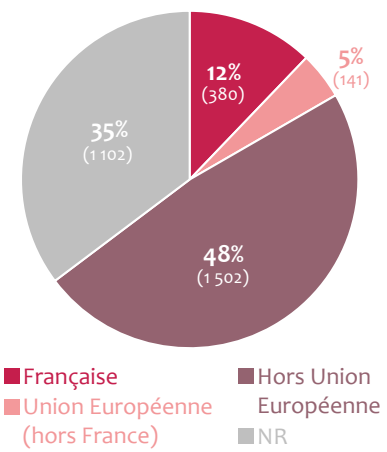

En raison de la part non négligeable de « Non Renseigné », soit 1/3 des demandeurs principaux et du nombre de ménages différents en demande de mise à l'abri entre 2021 (3 675 ménages) et 2022 (3 126), il est difficile de réaliser une analyse comparative.

Néanmoins, le poids de chaque type de nationalité demeure relativement stable par rapport à l'année dernière.

Les ressortissants extérieurs à l'Union Européenne demeurent toujours majoritaire parmi les demandeurs principaux, témoignant d'une population migrante davantage marquée par la précarité.

Situation administrative connue des demandeurs principaux en 2022 (hors NR*)

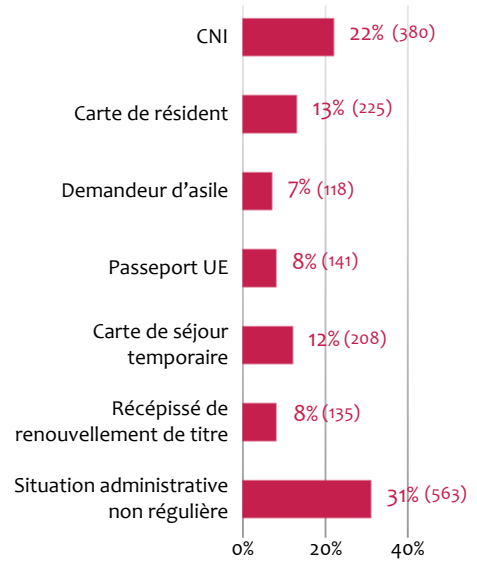

*Ce graphique est recalculé en excluant le « non renseigné » à hauteur de 44% du total des demandeurs principaux en demande de mise à l'abri.

La majorité des demandeurs principaux ont une nationalité hors Union Européenne (70% de correspondance via le type de papiers). Viennent ensuite les français (22%) et les ressortissants de l'Union Européenne (8%).

La part élevée des « situations administratives non régulières », couplée aux « demandeurs d'asile » ainsi qu'aux « cartes de séjour temporaires » (soit 50% du total des demandeurs principaux) est symptomatique des problématiques de fluidité vers le logement.

En effet, une fois mis à l'abri à l'hôtel, leur situation administrative complexifie l'accès à un travail stable, entraînant une absence ou fluctuation de leurs ressources.
De ce fait, faute de régularisation massive des personnes « sans papiers », celles-ci rencontrent des difficultés à intégrer un logement pérenne et ralentissent la rotation et la fluidité des dispositifs de mise à l'abris. En dehors des structures d'accueil inconditionnelle comme les hôtels, abris de nuit ou encore les CHU, peu de solutions peuvent être déclenchées.

Les problématiques ne résident pas uniquement dans l'offre qui demeure insuffisante : malgré la pérennisation de 300 places ex-CHU hiver en CHU pérennes en 2022, le nombre de demandes non pourvues est resté à un niveau très élevé. La situation administrative instable, corrélée à une instabilité des ressources, constituent à ce jour l'un des premiers freins à la stabilisation des ménages.

Suite à une mise à jour du SI-SIAO, les données relatives aux ressources ont fait l'objet d'une refonte conséquente : une grande partie des types de ressources ont disparu alors même qu'il s'agit de prestations sociales connues. La structure est incomparable avec l'année dernière.

De plus, la moitié des ménages en demande de mise à l'abri au 115 n'ont pas déclaré leurs ressources au 115 (non renseigné). Par déduction, ceux-ci peuvent être assimilés à des ménages sans ressource soit à un niveau de revenus faible. Si tel est le cas, en les additionnant avec ceux déclarant n'avoir aucune ressource : ¾ des ménages en demande se trouvent dans une situation économique très vulnérable (absence ou niveau de ressources très faibles).

Il y a autant de demandeurs principaux allocataires du RSA que ceux ayant un salaire ou une pension de retraite, ce qui témoigne que les situations de fragilité n'épargnent pas les travailleurs (que ce soit à temps partiel ou à temps plein).

Type de ressources des ménages en demande de mise à l'abri 115 en 2022

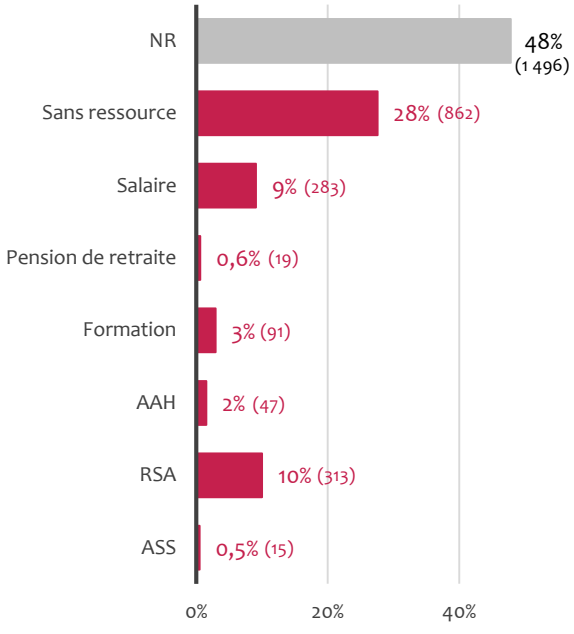

Concernant les allocataires du RSA : 313 demandeurs concernés, dont ¾ de femmes, ont perçu en moyenne 654€ par mois en 2022.
Concernant les demandeurs ayant un salaire ou une pension de retraite : 302 demandeurs concernés, avec un sexe-ratio hommes femmes équilibré, ont perçu en moyenne 1 262€ par mois en 2022, une rémunération proche de l'indice du SMIC.
Que ce soit les ménages allocataires du RSA ou ceux ayant un salaire : 2/3 des ménages relèvent d'une composition familiale avec enfants.

Montant des ressources des ménages en demande de mise à l'abri 115 en 2022

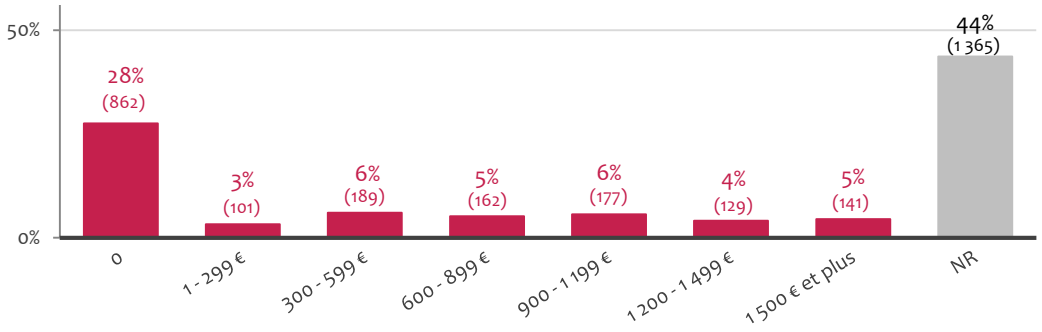

Sur les ménages disposant de revenus, on retrouve un poids réparti de manière assez uniforme à l'exception des « extrêmes » : les très faibles revenus (1 à 299€) ainsi que les revenus proches du SMIC (1 200 à 1 499€) sont légèrement sous-représentés par rapport aux autres « classes de revenus ».
En 2022, les ménages en demande de mise à l'abri ont perçu en moyenne 966€ contre 913€ en 2021 soit une augmentation de 53€, un différentiel inférieur au niveau d'inflation perçu sur 2022. Il convient néanmoins de nuancer cette moyenne en raison de la part de « non renseigné » élevée.
À minima, parmi les ménages ayant déclaré des ressources : 42% d'entre eux disposaient de moins de 600€ par mois pour vivre (sans compter les 44% de ménages ayant un niveau de ressources « inconnu »).
À l'inverse, seulement 15% des ménages ayant déclaré des ressources vivent avec plus de 900€ par mois.

Les 2/3 de ces demandeurs principaux sont des femmes, la moyenne d'âge globale est de 38 ans, (36 ans chez les femmes et 42 ans chez les hommes) et 2/3 des ménages relèvent d'une composition familiale avec enfants.

En 2022, nous observons une augmentation du nombre de Personnes Victimes de Violences (PVV) en demande de mise à l'abri. Celles-ci représentent 8% du total des personnes différentes (+3 points par rapport à 2021) en demande (11% du total des ménages différents en demande ; +4 points par rapport à 2021).

En 2022, il y a eu trois fois plus de nuitées hôtelières dites «PVV» par rapport à 2021. Cette évolution induit non seulement une meilleure sensibilisation du public concernant les campagnes d'information sur les violences conjugales, mais également à une réponse plus adaptée à la prise en charge de ce type de public.

Publics spécifiques parmi les ménages ayant fait une demande de mise à l'abri 115 en 2022*

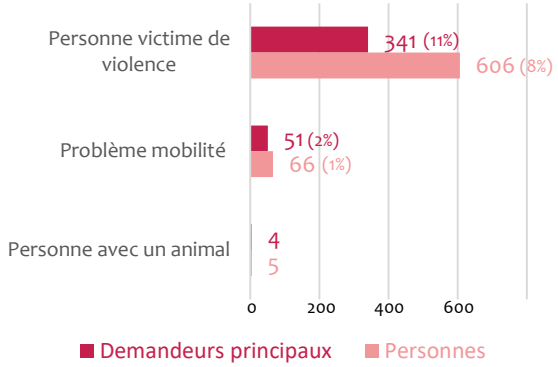

* Une même personne peut avoir plusieurs spécificités

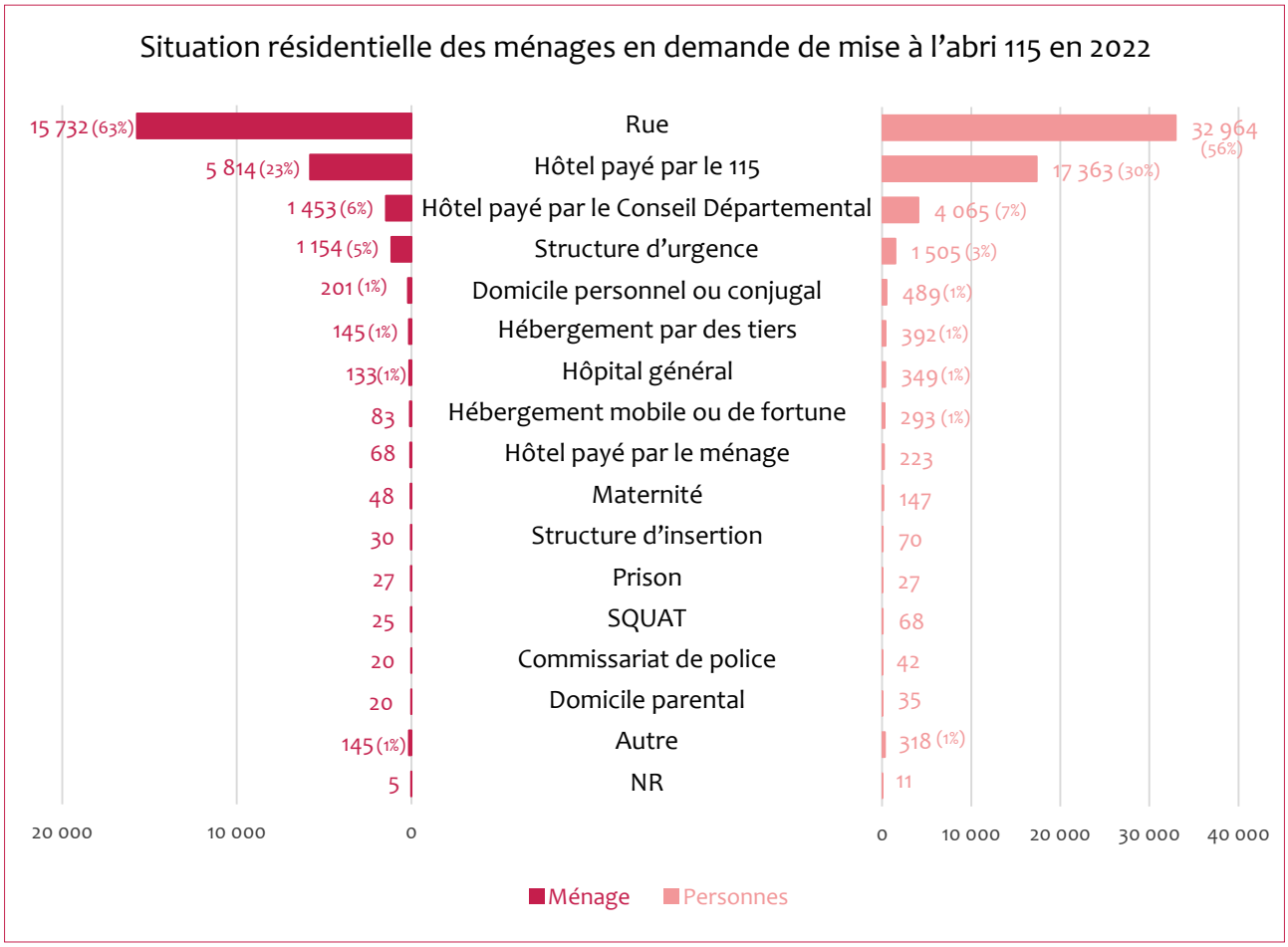

La situation résidentielle des ménages en demande de mise à l'abri désigne le type de lieu dans lequel les ménages ont dormi la veille. Statistiquement, la très grande majorité des ménages étaient en situation de rue au moment de l'appel, contrairement à 2021 où l'hôtel demeurait le lieu le plus déclaré.

Cela s'explique, une fois de plus, par la diminution du socle hôtelier : en 2022, un plus grand nombre de ménages n'ont pas reçu de renouvellements et donc de prolongations de leur séjour à l'hôtel. De ce fait, la majorité d'entre eux se sont retrouvés de nouveau en situation de rue. Il convient également d'ajouter les nouveaux appelants, dont la plupart étaient à la rue, la veille de leur demande.

Viennent ensuite les ménages déjà présents dans des hôtels 115 (pour leur renouvellement puis les hôtels payés par le Conseil Départemental) dans le cadre de l'ASE.

Certains demandeurs se trouvaient dans leur domicile personnel/conjugal la veille de leur recours au 115. D'autres sortaient du commissariat (personnes victimes de violences) ou encore des hôpitaux/ maternités (personne en situation précaire en mauvaise santé, femmes en pré-post maternité…). Ce type de demande relève de dispositifs spécifiques.

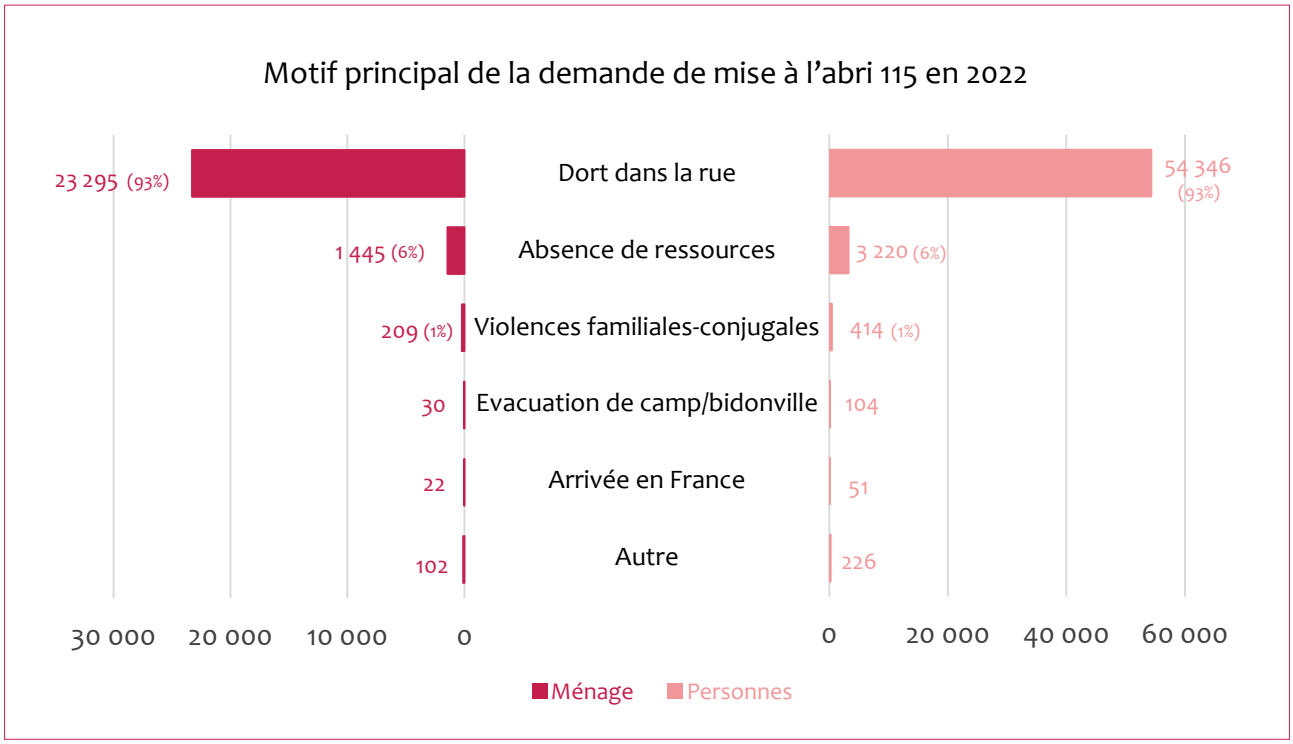

Le motif principal des demandes de mise à l'abri au 115 demeure majoritairement la situation de rue (93% du total des demandes), au sens large, incluant les hôtels 115.
Sur le logiciel SI-SIAO, seul un motif peut être renseigné. En réalité, les facteurs de demande de mise à l'abri sont cumulatifs. Il est donc difficile d'avoir des données objectivables reflétant la réalité des situations. L'absence de ressources arrive en 2ème position (6% des demandes).

III. Les réponses du 115

1. Les mises à l'abri

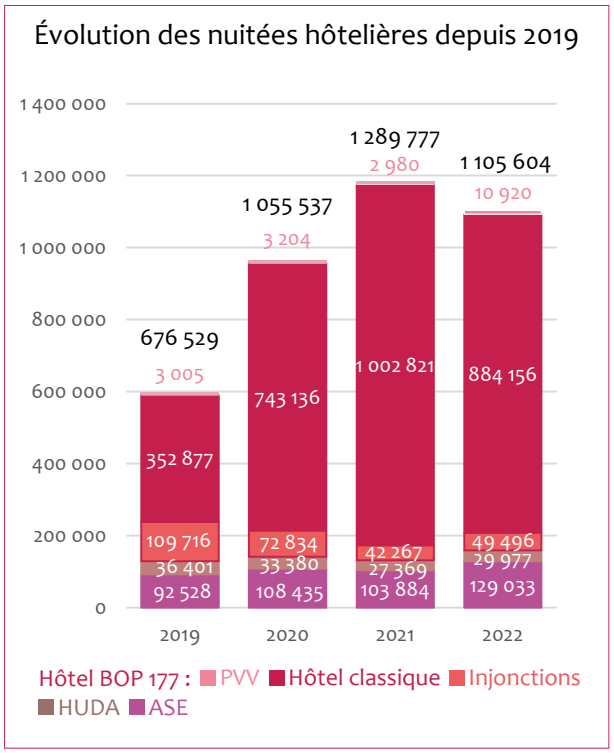

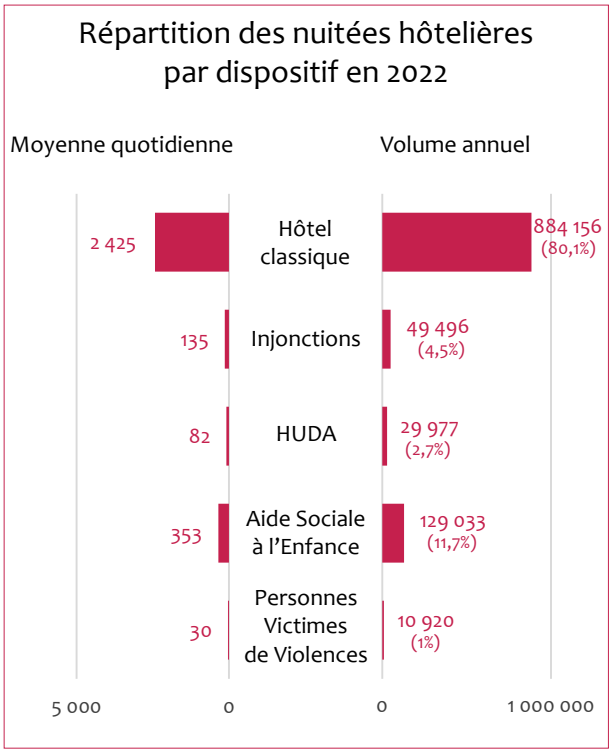

En 2022, près d'1,1 million de nuitées hôtelières sur orientation du 115 du Val-d'Oise ont été financées et consommées (soit 6 points de moins qu'en 2021 qui avoisinait les 1,2 million de nuitées).

80% des nuitées relèvent de l'hôtel 115 classique, 12% de l'Aide Sociale à l'Enfance, 3% sur l'Hébergement d'Urgence pour les Demandes d'Asile, 4% pour les injonctions et 1% pour les Personnes Victimes de Violences.

Nous observons 3 fois plus de nuitées hôtelières relevant du dispositif des Personnes Victimes de Violences par rapport à 2021. Cette donnée met en exergue les besoins de plus en plus prégnants de mise à l'abri de ce public. Cette donnée signifie par ailleurs l'adéquation des réponses aux besoins de prise en charge, notamment en termes de moyens financiers et techniques. Ajoutons enfin une sensibilisation générale de la population civile, renforçant l'investissement de l'État et de ses partenaires sur la gestion de cette problématique.

L'année 2022 a également été marquée par une augmentation de près de 25 000 nuitées pour le dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance (+24% par rapport à 2021).
À l'inverse, les nuitées en hôtel 115 classique ont diminué de 5 points par rapport au volume total des nuitées enregistrées en 2021 (de 85% à 80%).

Les dispositifs particuliers ont pris un poids plus important que la mise à l'abris à l'hôtel classique : près de 94% des personnes sont hébergées par le biais de ce dispositif.

Le niveau de consommation des nuitées hôtelières demeure particulièrement élevé malgré la fin de la crise sanitaire (2 fois plus qu'en 2019) et ne parvient pas à absorber la forte demande du public.
À ce titre, l'indicateur des « demandes non pourvues » constitue une donnée très pertinente ne relevant toutefois pas l'ampleur réelle, et plus particulièrement le non-recours du public.

Évolution mensuelle des nuitées hôtelières depuis 2019

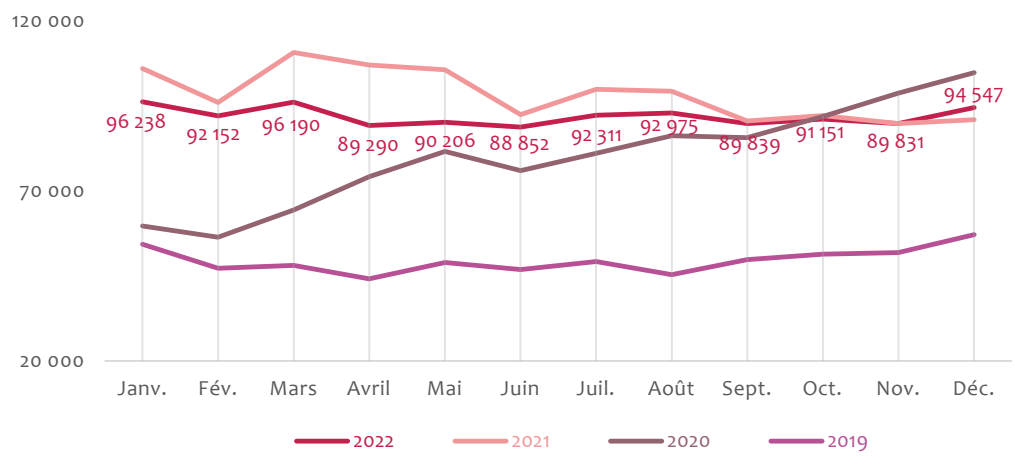

À une échelle plus fine, le nombre de nuitées hôtelières en 2022 suit une évolution assez uniforme d'un mois à l'autre. Le niveau de sortie de crise demeure similaire à celui en crise. Il est important de rappeler à nouveau que les dispositifs particuliers tels que l'ASE ou encore les PVV étant en augmentation, contribuent de manière plus appuyée « statistiquement » à cette évolution.

Localisation des hôtels BOP 177 et volume des places disponibles* en 2022

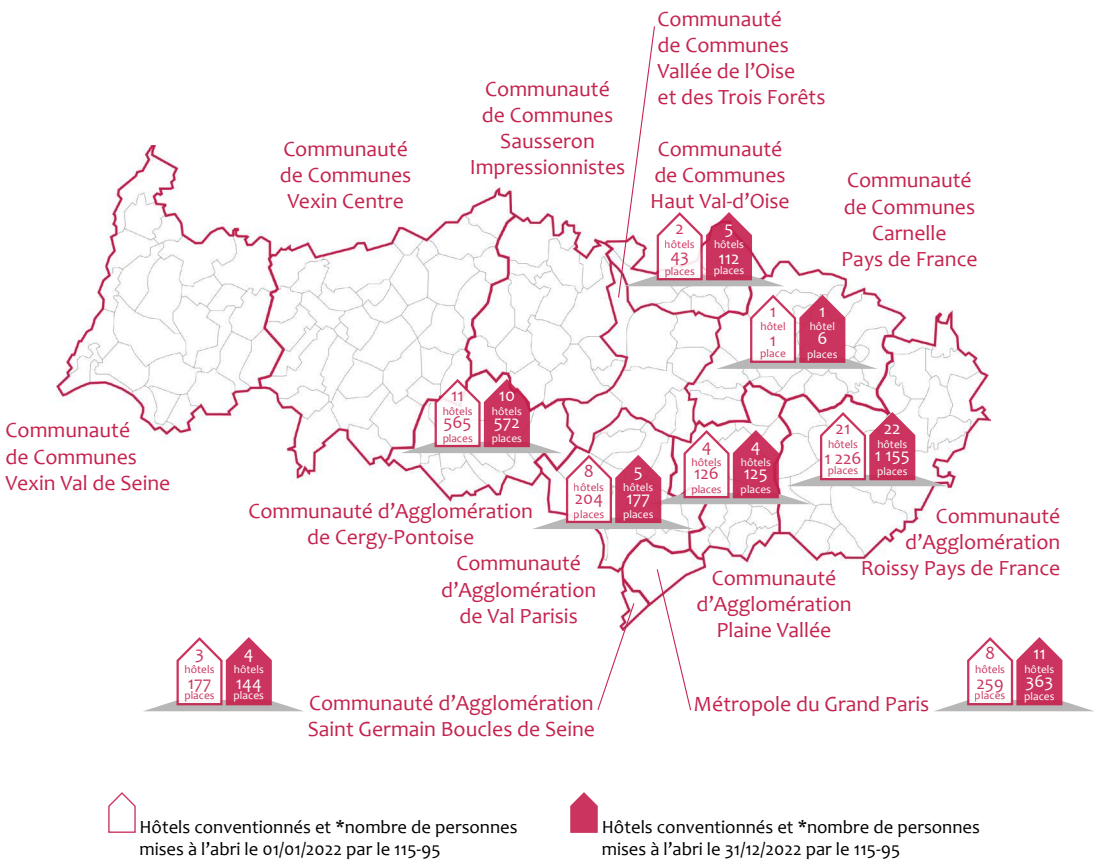

La majorité des places hôtelières financées au titre du BOP 177 se situent sur la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays-de-France, dans l'Est du département puis au 2nd rang sur la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

En dehors des nuitées hôtelières qui constituent le 1er type de mise à l'abri dans le Val-d'Oise (91% du total) : le 115-95 a orienté vers des places en abris de nuit (2 385 nuitées) et en hébergement d'urgence (57 571 nuitées estimés si l'on se base sur la capacité en termes de places ouvertes cumulées sur 1 an).

En effet, le nombre de nuitées exact est inconnu en raison des dysfonctionnements du SI-SIAO.

Les abris de nuit demeurent un dispositif essentiel car il permet à une partie au public «isolés» - non prioritaire sur les places hôtelières - d'être mis à l'abri.

Le 115 du Val-d'Oise a la gestion de dispositifs particuliers et spécifiques présentés ci-dessous :

2. Les dispositifs spécifiques gérés par le 115

a. Le partenariat avec l'OFII : le dispositif HUDA

CHIFFRES CLÉS 2022 - MISES À L'ABRI HUDA

29 977 nuitées réalisées au lieu de 27 369 en 2021
soit +10%

106 ménages pris en charge par l'OFII
soit 192 personnes

Motifs de fin de prises en charge :
85% fin de séjour ;
10% autre motif ;
4% sortie vers un CADA ;
1% accès à un logement.

Le dispositif HUDA est singulier dans la mesure où les familles ne formulent pas de demandes d'hébergement auprès du 115. Il est composé de 100 places réparties dans un seul et unique hôtel du département du Val-d'Oise, situé à Villiers-le-Bel. À la demande de l'OFII, le 115 est en charge du suivi des entrées et sorties des personnes, dans la limite des places disponibles auprès du gérant de l'hôtel. Les typologies de chambres sont adaptées aux compositions familiales. En cas de difficultés rencontrées avec une famille, l'hôtelier interpelle le 115 qui assure une médiation avec le ménage. En cas de litige plus important, le 115 se met en lien avec l'OFII qui rencontre la famille pour faire le point et décide des suites à donner.

Ce dispositif particulier repose sur une convention partenariale avec l'OFFI. Depuis 2020, les orientations des ménages, opérées par l'OFII se sont régionalisées. Alors qu'en 2021, nous avions observé une baisse du taux d'occupation générée par la mise en place de cette nouvelle procédure, en 2022, le nombre de nuitées hôtelières, a augmenté de 10%. Cette procédure (qui permet de réserver les places disponibles au profit des autres départements de l'Île-de-France) est maintenant mieux assimilée. En effet, cette année, les délais d'orientations ont été raccourcis. L'articulation et la communication entre l'OFII et le 115 se sont améliorées, ce qui a permis cette progression du taux d'occupation des 100 places réservées pour l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile.

b. Le dispositifs « injonctions » de la DDETS

CHIFFRES CLÉS 2022 - MISES À L'ABRI INJONCTIONS

674 personnes mises à l'abri (244 ménages) :
178 dans le cadre des évacuations de campement .
342 liés à des signalements de vulnérabilité ;
154 suite à l'expulsion de leur logement.

49 496 nuitées réalisées au lieu de 42 267 en 2021
soit +17%

Pour ce type de prises en charge à l'hôtel 115, les services de l'État du Val-d'Oise adressent un mail désignant les bénéficiaires et définit les conditions de mise à l'abri : durées, secteurs géographiques, modalités de contact avec le 115. Pour l'année 2021, outre les bénéficiaires dont les prises en charge ont été initiées les années précédentes, ce type d'orientations a concerné :

- ✓ des ménages évacués de campements illicites, pour des durées stabilisées ou sans durée lorsque la santé des personnes était en danger sur leur campement ;
- ✓ des familles particulièrement vulnérables expulsées de leur logement après la trêve hivernale pour une durée d'une semaine. Les services de l'État communiquent les compositions familiales et des informations très succinctes au 115, qui doit transmettre les coordonnées de l'hôtel la veille de l'expulsion. Un point « présence » est réalisé chaque jour pour vérifier l'occupation de la chambre proposée. En cas d'absence, un délai de 48 heures est nécessaire pour acter l'annulation de l'orientation. Quant

aux familles qui se saisissent de la mise à l'abri proposée, il leur appartient de contacter le 115 à l'issue de la prise en charge. Cette procédure est réalisée à la demande de la DDETS. La seule mission du 115, au-delà de rendre compte du suivi à la DDETS, est de mobiliser les places d'hôtel et de vérifier les présences en lien avec DELTA ;

- ✓ des ménages devant quitter une structure d'hébergement pour fermeture définitive et pour lesquels aucune solution de réorientation vers un dispositif adapté ni aucune solution personnelle n'ont pu être trouvées. En 2022, ce fut le cas en avril lors de la fermeture du CHU temporaire de la base de loisirs de Cergy ou encore pour la libération, en août, du CHU B&B de Goussainville géré par France Horizon.

Le nombre de nuitées hôtelières réservées dans le cadre de ce dispositif a augmenté de 17% cette année par rapport à l'an dernier. Il faut souligner, le nombre de personnes mises à l'abri, dans le cadre des injonctions suite à des signalements de partenaires de personnes particulièrement vulnérables a également augmenté de 17%.

c. Les mises à l'abri des Personnes Victimes de Violences intrafamiliales et /ou conjugales

CHIFFRES CLÉS 2022 - MISES À L'ABRI PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES

324 ménages différents (479 personnes) sont entrés sur le dispositif «personnes victimes de violences», bénéficiant d'une prise en charge dédiée. Parmi eux, 27 ménages ont eu un relais de prise en charge par l'ASE à l'issu de leur mise à l'abri.	10 920 nuitées réalisées au lieu de 2 980 en 2021 soit +266%

En 2022, suite au Grenelle contre les violences faites aux femmes de 2021, un nouveau protocole relatif à l'hébergement d'urgence et la mise en sécurité des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, a été signé dans le Val-d'Oise. Initié et animé par les services de l'État, il implique différents partenaires : l'association Du Coté Des Femmes, ESPERER 95, le Conseil Départemental, le CIDFF et les services de police et de gendarmerie. Il permet d'améliorer la coordination entre les différents acteurs concernés et introduit :

- ✓ de nouvelles modalités d'orientation permettant aux différents partenaires signataires d'avoir un accès direct à la ligne dédiée 115 pour une mise à l'abri effective des personnes victimes.
- ✓ de nouvelles modalités d'accompagnement via une fiche d'intervention d'urgence, envoyée à la PASH par le 115 afin qu'un travailleur social rencontre la victime dans les 24 à 48h suivant la demande et effectue un diagnostic approfondi de la situation. Celui-ci est ensuite transmis à l'association DCDF qui rend compte au 115 et la PASH de son évaluation sociale de la situation et propose une éventuelle réorientation sur l'une de ses places spécifiques.
- ✓ la durée de prise en charge dans le cadre des bons PVV de 6 nuits, renouvelée systématiquement à la demande de la PASH ou dans l'attente du retour de l'Association du Côté des Femmes.
- ✓ après le retour au 115 des évaluations de la PASH et « Du Côté des Femmes », si aucune proposition d'orientation vers un dispositif adapté (mise en sécurité), par DCDF, n'est envisagée, une stabilisation à l'hôtel avec un suivi PASH est proposé, à la famille.
- ✓ un comité de pilotage annuel permettant de dresser le bilan de ce nouveau fonctionnement et d'améliorer ce dispositif particulier.

2022,première année complète de mise en application de ce nouveau protocole, permet de dresser un premier bilan. Aux vues de l'augmentation significative du nombre de nuitées hôtelières réservées par le 115, pour ces victimes, soit +266%, il apparait que ce nouveau dispositif répond à un réel besoin de mise en sécurité.

Lors du comité technique « hébergement et mise en sécurité des Personnes Victimes de Violences », piloté par la Préfecture, le SIAO a pu fournir un certain nombre d'indicateurs sur l'évolution du nombre de ménages entrés chaque mois, en mise à l'abri grâce au 115. D'autres indicateurs, tels que les typologies des ménages, les durées des prises en charges, les types de solutions de sorties, etc… ont également

pu être fournis et devront permettre d'adapter des créations de places en dispositifs d'hébergement/logement.

D'un point de vue qualitatif, des axes d'amélioration ont pu être identifiés et partagés avec nos partenaires, tels que :
- ✓ la mise en place d'un tableau de suivi en commun avec la PASH nous permet d'avoir toutes les informations et de suivre le parcours des PVV ;
- ✓ la majorité des sollicitations sur la ligne rouge provient des commissariats ;
- ✓ au cours de l'année la communication avec les commissariats s'est renforcée et nous avons observé une amélioration dans la qualité de nos échanges, notamment lorsqu'il s'agit d'éviter qu'une victime ne retourne vers une personne violente ;
- ✓ des instances de régulation avec la PASH se sont mises en place pour améliorer nos pratiques et nos outils communs ;
- ✓ toutefois, l'articulation avec l'association Du Côté Des Femmes a été parfois compliquée voire inexistante par moment ;
- ✓ de nombreuses difficultés avec DELTA ont souvent mis en difficulté le 115. Il devait intervenir rapidement pour que certaines PVV ne subissent de rupture de prise en charge. Grace à la vigilance du 115 et à l'articulation avec la PASH des solutions ont pu être trouvées, non sans difficultés.

Nous avons également pu relever certains points de vigilance :
- ✓ le nombre de ménages en long séjour à l'hôtel ne cesse d'augmenter (+ 50% en 6 mois), sans perspective de réorientation en structure pérenne car il s'agit majoritairement de personnes non régularisées et qu'il n'y a pas suffisamment de places disponibles en structures CHU.
- ✓ le nombre de signalements de DELTA et de la PASH pour des problématiques liés à la cohabitation (chambre de 2 ou 3) de FVV isolées, seules en long séjour, ne cesse d'augmenter. Les conditions de prise en charge à l'hôtel 115 ne sont pas adaptées aux besoins spécifiques de ce public.
- ✓ la capacité hôtelière de chambres en cohabitation pour les personnes isolées diminue (perte de partenariat, hôteliers qui refusent les cohabitations et parc saturé). Étant donné qu'il y a très peu de perspectives de sorties pour les PVV en long séjour, nous craignons une pénurie de places.

d. Les ménages stabilisés à l'hôtel, accompagnés par la PASH

L'équipe de la PASH intervient auprès de l'ensemble des besoins des ménages mis à l'abri par le 115 et stabilisés à l'hôtel.

La régionalisation de cette action nécessite une coordination de l'ensemble des SIAO et PASH franciliens pour mettre en œuvre des procédures harmonisées.

La stabilisation des ménages pris en charge par le 115 (long séjour au sein du même hôtel avec un accompagnement social de la PASH) a pour objectif premier de favoriser l'amélioration de leur situation et de permettre une orientation plus rapide vers une solution d'hébergement pérenne et/ou de logement.
En 2022, les ménages stabilisés à l'hôtel représentent environ la moitié des ménages mis à l'abri par le SIAO/115 du Val d'Oise. Les nuitées utilisées dans un cadre humanitaire (court séjour) permettent de répondre à des situations d'urgence, notamment pour d'éventuels primo-appelants.

Les critères de « stabilisation », définis avec la DRIHL, sont :
- ✓ ménage vulnérable (PVV, femmes enceintes, sortants de maternité, problématique enfance, souffrance psychique, situation particulière.)
- ✓ ménage considéré « prêts au logement » au nom de la fluidité des dispositifs
- ✓ ménage mis à l'abri depuis longtemps (ancienneté de la prise en charge hôtelière 115)

Lorsqu'un ménage est stabilisé à l'hôtel, il bénéficie d'un accompagnement de la PASH. Le 115 et la PASH sont en lien quotidiennement pour échanger sur les situations de personnes qui rencontreraient des difficultés liées aux conditions de vie à l'hôtel. Lorsque le 115 a connaissance d'une difficulté particulière, il en informe la PASH qui peut intervenir auprès de la famille.

Lorsqu'un travailleur social écoutant 115 identifie une situation de grande vulnérabilité, il sollicite la PASH par le biais d'une fiche d'intervention d'urgence. Le ménage est alors contacté par un travailleur social de la PASH dans les 24 à 48 heures qui suivent. Cela permet de caractériser les besoins urgents (aide alimentaire, soin, niveau de vulnérabilité) via la réalisation d'une évaluation sociale et une mise en lien avec le réseau de partenaires identifié.

Pour réguler l'articulation des pratiques professionnelles respectives et effectuer le suivi des situations, les deux équipes (PASH et SIAO-115) se réunissent tous les 15 jours lors d'une réunion de coordination. Les directions du SIAO et de la PASH se réunissent une fois par trimestre pour acter les procédures et faire des bilans intermédiaires des actions menées.

e. Partenariat avec le Conseil Départemental : les mises à l'abri « Aide Sociale à l'Enfance » (ASE)

CHIFFRES CLÉS 2022 - MISES À L'ABRI ASE

128 872 nuitées réalisées contre 103 884 en 2021 soit +24%	288 ménages pris en charge en 2022 soit 792 personnes	171 ménages entrés (475 personnes) pour 158 sortis (444 personnes)

Le partenariat avec le Conseil Départemental se poursuit, selon le protocole mis en application depuis janvier 2017. Dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et sur sollicitation des SSD, le 115 procède à la mise à l'abri de ménages suivis par le Conseil Départemental. La convention partenariale prévoit que ces ménages soient rencontrés par un travailleur social de la PASH pour transmettre au référent social du SSD une évaluation de la situation du ménage dans le contexte de sa vie à l'hôtel. Ce dispositif est régulièrement évalué et ajusté au cours des comités de pilotage trimestriels.

En 2021, le 115 avait joué un rôle important dans la reprise progressive du recours aux nuitées hôtelières, dans le cadre de l'ASE. En effet, la diminution du socle hôtelier amorcée en 2021 avait entrainé une augmentation du nombre de ménages avec enfants se retrouvant sans solution de mise à l'abri. Une procédure de mise en lien des ménages avec le SSD, par le 115, avait permis une reprise des diagnostics des situations des ménages par le département.

En 2022, l'augmentation du nombre de ménages pris en charge dans le cadre de l'ASE amorcée en 2021 s'est poursuivie puisque près de 25 000 nuitées hôtelières supplémentaires ont été utilisées.

Le partenariat entre l'ASE, la PASH et le SIAO s'est renforcé grâce à la régularité des comités de pilotage permettant d'échanger et d'améliorer nos pratiques. Deux TSE 115 référents de ce dispositif ont été nommés, sur la plateforme, ce qui permet d'en assurer le suivi et d'améliorer l'articulation avec les partenaires.

f. Fin de la gestion au thermomètre, particularité de l'hiver 2022/2023

En septembre 2021, Emmanuelle WARGON, alors ministre du Logement, annonçait le « changement complet de modèle » avec la programmation pluriannuelle des places d'hébergement d'urgence. Cette décision a pour objectif l'abandon de la « gestion au thermomètre » (ouverture ou fermeture des places d'hébergement d'urgence en fonction des saisons). Contrairement à l'entrée de l'hiver 2021, au 1er novembre 2022, aucune ouverture supplémentaire de structure temporaire de mise à l'abri n'a été décidée par la DDETS.
Le 10 novembre 2022, par instruction, le ministre en charge de la Ville a sollicité les services de l'État en charge de la gestion de la mise à l'abri des publics à la rue, afin que ces derniers mettent en place, pendant la période hivernale, un plan d'urgence « enfants à la rue ». À l'échelle départementale, la DDETS a été désignée comme pilote de cette mobilisation. Le ministre a demandé la mise en place d'une cellule dédiée à l'identification et au traitement des situations d'enfants à la rue. Une réunion a donc été programmée dès le 21 novembre par la Préfecture du Val-d'Oise. À l'issu de cette réunion qui a rassemblé les services de la veille sociale, le SIAO, les directions académiques et les institutions en charge de l'enfance et de la santé, a été décidée l'ouverture de 10 places en abri de nuit SAS, dédiées aux familles avec enfants. Les places de ce dispositif géré par l'APUI les Villageoises étaient à orientation de la maraude de la Croix-Rouge française, suite à des signalements émanant du 115. Dès le lendemain matin, le 115 avait pour mission d'orienter à l'hôtel, prioritairement ces ménages mis à l'abri durant la nuit.

Durant cette période hivernale 2022, lorsque les températures ressenties étaient particulièrement basses, seul un dispositif de mise à l'abri temporaire pour les personnes isolées a été ouvert. Il s'agissait de 15 lits intempéries supplémentaires répartis au sein de différentes structures. Ces 15 lits n'ont été déclenchés, à la demande de la Préfecture que pour les épisodes de froid intense. Au mois de décembre, l'ouverture de ces places n'a duré qu'une semaine.

Pour faire face à ce manque de places à destination des personnes isolées, le 115 adapte son fonctionnement en faisant des points chaque matin sur toutes les situations des personnes qui nous contactent. En dehors des personnes particulièrement vulnérables (très âgées, femmes enceintes, ayant des soucis de santé nécessitant un lourd traitement), ce public n'est pas prioritaire pour les orientations à l'hôtel. La DDETS nous a demandé de prioriser les ménages avec enfants. Seules une quarantaine de places en abri de nuit sont à la disposition du 115 pour y orienter des personnes isolées.

En amont, les communes du Val-d'Oise ont été mobilisées par la Préfecture pour mettre à disposition des gymnases ou des locaux vacants équipés de douches et de sanitaires, en cas de déclenchement du plan «grand froid».

En 2022, aucun plan «grand froid» n'a été activé. Toutefois, un dispositif de renfort continu des capacités de mise à l'abri était prêt.

3. Les demandes non pourvues

Évolution annuelle des réponses aux demandes 115 de mises à l'abri* depuis 2019

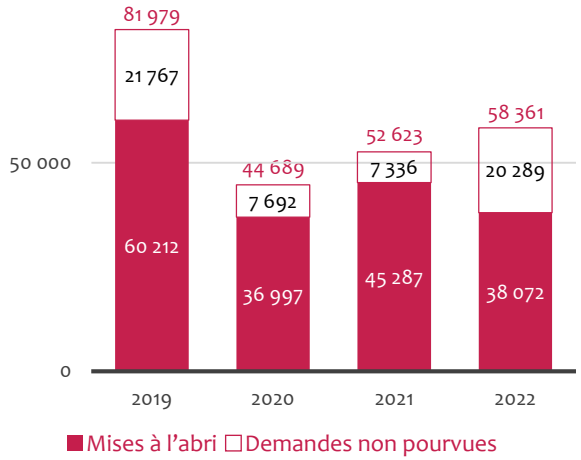

*(en nombre de personnes)

En 2022, les demandes non pourvues ont considérablement augmenté : +177% par rapport à 2021, soit quasiment 3 fois plus par rapport à l'année précédente. 93% d'entre elles, le sont par manque de places disponibles ou incompatibles avec la composition familiale.

Ces DNP ont représenté un flux de 20 289 personnes, soit 77 en moyenne par jour.

Par conséquent, la part des réponses négatives a représenté 35% du total des demandes de mises à l'abri en 2022, contre 14% en 2021.

Le retour au socle entraînant un manque de places disponibles général à l'hôtel, ainsi que le manque de places adaptées aux grandes compositions familiales, expliquent cette évolution.
À titre d'exemple, durant la semaine 14, nous avons enregistré un cumul de 853 personnes dont 338 enfants, pour lesquels le 115 n'a pas pu proposer de mise à l'abri.
Parallèlement, le 4 avril, le CHU de la base de loisirs (ouvert temporairement en novembre 2021 pour accueillir des familles), a fermé ses portes. Parmi les 100 personnes initialement accueillies, 60 personnes dont 22 enfants, étaient toujours en attente de réorientation sur un dispositif d'hébergement/ logement, par manque de places sur le territoire. Pour éviter toute remise à la rue de ces ménages, la DDETS a donc pris la décision de les mettre à l'abri à l'hôtel, au titre de l'injonction, pour une durée de 15 jours. Tous ces ménages devaient rappeler le 115 pour poursuivre leur prise en charge. Ces fermetures de structures temporaires entrainent des mises à l'abri massives, c'est pourquoi le 5 avril, un pic de DNP avec 192 personnes dont 86 enfants (8 nourrissons âgés de 10 jours à 10 mois et 18 enfants de moins de 3 ans), a été observé.

Évolution mensuelle des réponses aux demandes 115 de mise à l'abri* depuis 2022

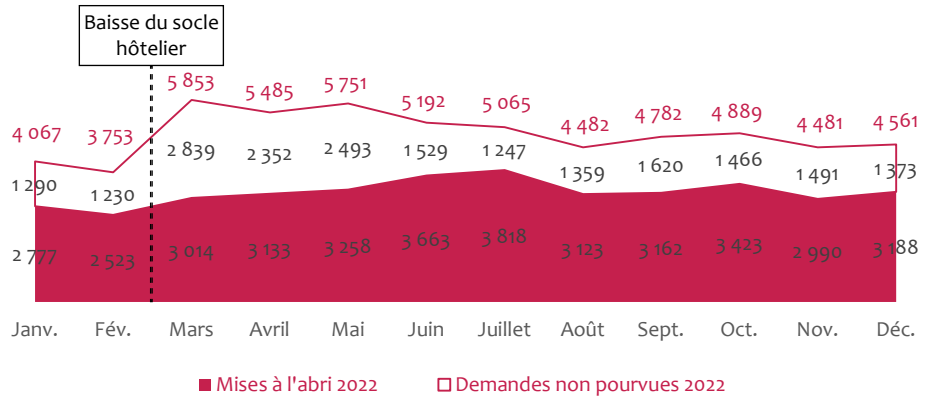

*(en nombre de personnes)

Nous observons une augmentation du volume global des demandes de mises à l'abri dès le mois de mars 2022.

Le nombre de demandes non pourvues a augmenté, doublant de mars à mai. L'évolution est d'autant plus importante si l'on compare les données à 2021 : il y a eu ainsi près de 15 fois plus de demandes non pourvues en avril 2022 par rapport à avril 2021 (+1 568%).

Le retour au socle hôtelier limité passant de 2 800 nuitées à 2 500 nuitées hôtelières est le principal facteur explicatif.

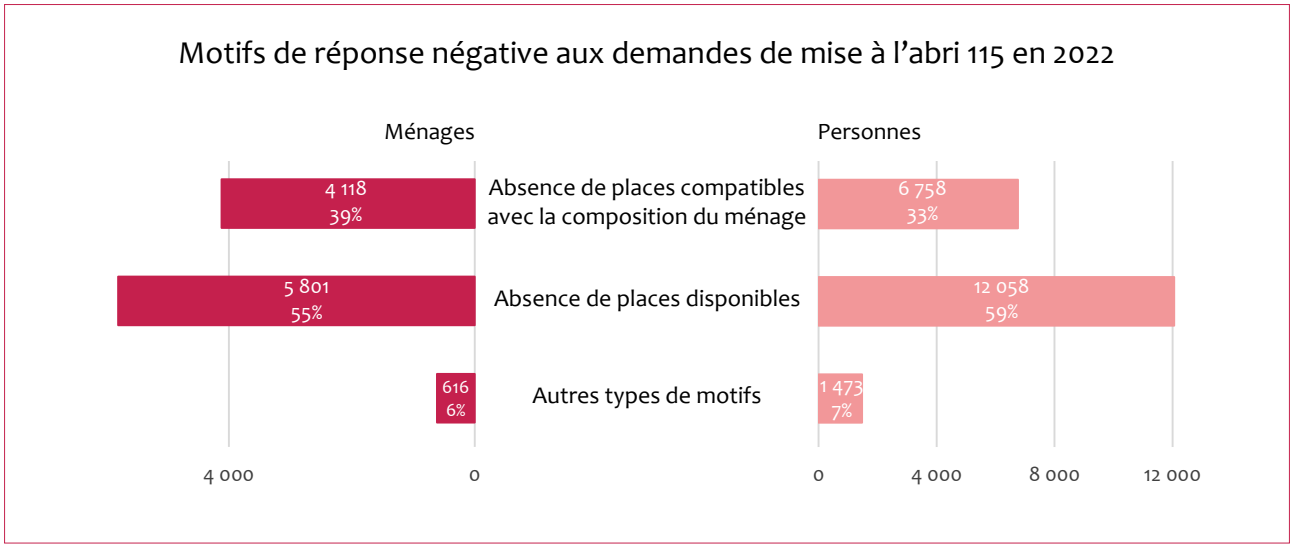

93% des demandes non pourvues sont liées à un manque de places disponibles ou manque de places compatibles avec la composition familiale. Le contexte francilien très tendu sur l'hôtel (places constamment occupées) ainsi que la configuration des chambres assez restreinte pour les grandes compositions familiales (manque de chambres ou peu de chambres familiales communicantes/voisines) sont les principaux facteurs explicatifs.

IV. Synthèse

En 2020/ 2021, le contexte de crise sanitaire avait permis de répondre à toutes les demandes de prise en charge, en nombre et en durée. En 2022, la baisse du socle des nuitées hôtelières - cumulée à l'absence d'ouverture de places hivernales - a entrainé une augmentation spectaculaire du nombre de DNP. Aux vues du nombre conséquent de DNP, le 115 a reconfiguré son fonctionnement quotidien pour permettre aux ménages dits «humanitaire », de bénéficier de quelques nuitées hôtelières. La priorité de ces mises à l'abri ayant été donnée aux familles avec enfants, cela a conduit à un déficit de solutions pour le public isolé.

Les personnes isolées à la rue ont été massivement orientées par le 115 vers les CCAS, les accueils de jour et les dispositifs « d'aller-vers », tels que le Bus Solidaire ou la MISE. Une augmentation de la fréquentation de ce public, notamment de femmes isolées, a donc été constatée par nos partenaires. La fréquentation des femmes isolées enceintes a été particulièrement visible. Ces femmes sont systématiquement orientées vers les PMI et les assistantes sociales des hôpitaux, afin qu'un diagnostic de leur situation soit réalisé et qu'une orientation vers le dispositif pré-post maternité de Coallia soit envisagée.

Pour pallier au manque de places, le travail avec les maraudes s'est encore intensifié. Ainsi, la maraude de jour et le 115 communiquent sur des situations de personnes en grande vulnérabilité, rencontrées à la rue ou signalées par les partenaires ou les services d'urgence, tels que les pompiers ou les assistantes sociales des hôpitaux.

Pour les ménages restés sans solution de mise à l'abri par le 115, par manque de place ou par refus de toute proposition, un passage maraude leur est proposé. L'articulation entre le 115 et la maraude de nuit de la Croix-Rouge française s'effectue chaque jour vers 18h00. Le 115 signale l'emplacement des ménages qui souhaiteraient une couverture, une collation, un café ou pouvoir discuter avec un professionnel. Par cette rencontre, les travailleurs sociaux de la maraude peuvent identifier une vulnérabilité particulière et ainsi les accompagner vers le SAS APUI Les Villageoises, en fonction des disponibilités. Un bilan de vacation est envoyé chaque jour par la maraude. Cela permet lors d'un prochain appel de la personne, d'apporter une vigilance particulière et proposer une éventuelle mise à l'abri.

Au 31 décembre 2022, 375 ménages soit 1 202 personnes étaient stabilisés à l'hôtel. Le travail d'articulation entre le 115, le service Hébergement Logement et la PASH est particulièrement important pour assurer la fluidité et la sortie de ces ménages vers des solutions pérennes. Cependant, nous déplorons le manque de places adaptées à certaines compositions familiales (plus de 4 personnes), quel que soit le gestionnaire.

Le volume de nuitées « humanitaires » permet de proposer des mises à l'abri de quelques jours aux personnes nouvellement en demande. Le critère de vulnérabilité prioritaire pour la stabilisation des personnes isolées à l'hôtel reste la problématique de santé. Notre crainte est que dans un contexte de remise à la rue, leur santé se dégrade.

CHIFFRES CLÉS 2022 - ACTIVITÉ HÔTELIÈRE

933 652 nuitées hôtelières BOP 177 réalisées au lieu de 1 045 088 en 2021 soit -11%	71 hôtels à orientation des 115 franciliens, mobilisés sur 26 communes du département au 31/12/2022, dont 63 hôtels, sur 22 communes, à orientation du 115-95

V. Perspectives et préconisations

Le contexte hôtelier a été particulièrement tendu en 2022. Tout au long de l'année, DELTA nous a tenu informé des pertes avérées ou potentielles de partenariats avec les hôteliers d'Île-de-France. Au 31 Décembre 2022, 2 018 ménages (soit 7 190 personnes) étaient hébergés au sein d'hôtels sociaux du Val-d'Oise et parmi eux, 853 ménages (soit 2 657 personnes) orientés par le 115-95. Dans un contexte de reprise de l'activité touristique et de préparation des jeux olympiques 2024, nous craignons que le socle des nuitées attribué ne diminue davantage. La crise socio-économique que traverse actuellement le pays va accentuer la précarisation des ménages déjà fragilisés. Les plus vulnérables risquent de voir leur situation encore se dégrader.

Bien que des places d'ex-CHU hiver aient été pérennisées en 2022, elles n'ont pas offert de places supplémentaires, les perspectives de sortie des ménages qui les occupent étant limitées. La situation

administrative du public accueilli offre peu de possibilités de réorientation vers d'autres dispositifs adaptés.

Fin 2022, la DDETS du Val-d'Oise nous annonçait 400 ouvertures de places supplémentaires en CHU pour le 1er semestre 2023, à destination de tous les types de compositions familiales. Nous espérons que toutes ces places verront le jour et qu'elles seront adaptées à tous les types de compositions familiales, y compris les isolés.

Malgré les difficultés de recrutement, la stabilisation de l'équipe des travailleurs sociaux écoutants 115 sera une priorité. Elle permettra de les professionnaliser, en favorisant leur participation à des formations thématiques. Leur implication au sein de rencontres partenariales pourra également se développer. Dans ce contexte, il est nécessaire que le réseau de partenaires continu à s'étendre et à se renforcer.

SERVICE HÉBERGEMENT LOGEMENT

Le service assure le traitement des demandes d'hébergement / logement intermédiaire, réalisées par les référents sociaux avec les personnes, via le logiciel SI-SIAO. Après étude des situations, il oriente vers les places disponibles, selon la situation sociale des ménages.

L'équipe hébergement/logement intermédiaire :
- ✓ recense et enregistre l'ensemble des personnes en demande ;
- ✓ identifie et centralise l'offre disponible sur le département (100% de l'hébergement, 30 % du logement intermédiaire) ;
- ✓ étudie les demandes et accompagne les référents sociaux dans la réalisation des dossiers ;
- ✓ procède aux orientations sur les places remises à disposition du SIAO ;
- ✓ assure le suivi des parcours des ménages en lien avec le 115, la PASH 95, les référents et les gestionnaires ;
- ✓ contribue à la coordination des acteurs ;
- ✓ participe à l'observation sociale départementale.

Dispositifs spécifiques :
- ✓ Permanences MAVO
- ✓ Régulation des interventions de l'Équipe Mobile Santé Précarité (EMSP) d'ESPERER 95 dans les structures d'hébergement du Val-d'Oise (CHU, CHRS, ALTHO, HUAS).

La Mission Logement favorise l'accès au logement social pour les ménages hébergés et reconnus public prioritaire. Elle met en place des actions visant à favoriser la fluidité des dispositifs et la collaboration avec les bailleurs.

L'équipe de la Mission Logement :
- ✓ labellise dans SYPLO, au titre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), les ménages « sortant de structure » afin de favoriser leur sortie vers le logement de droit commun ;
- ✓ réalise une action renforcée, en lien avec les référents sociaux, sur l'étude des dossiers des ménages labellisés et hébergés sur les places financées par l'État ;
- ✓ coordonne les acteurs de l'hébergement et du logement intermédiaire sur la thématique de l'accès au logement social (formation et publication d'un référentiel) ;
- ✓ prospecte et développe le partenariat avec les acteurs du logement social (captation et remise à disposition de logements dans le parc social à destination des ménages sortants de structures) ;
- ✓ participe aux différentes instances partenariales et groupes de travail autour de la thématique du logement.

LE SERVICE HÉBERGEMENT / LOGEMENT

I. Les indicateurs principaux d'activité

RÉGULATION DES PLACES HÉBERGEMENT/LOGEMENT (1)

Nouvelles demandes d'hébergement

6 305 ménages
12 832 personnes
en 2021 -24% en 2022
4 765 ménages
8 970 personnes

Demandes traitées (dont réactualisation)

15 736 ménages
34 955 personnes
en 2021 -7% en 2022
14 568 ménages
32 712 personnes

Demandes en attente de proposition

3 641 ménages
8 436 personnes
+7% en 2022
en 2021
3 405 ménages
7 609 personnes

Orientations réalisées

2 131 ménages
4 385 personnes
+10% en 2022
en 2021
1 938 ménages
4 369 personnes

Propositions non abouties : 35%

784 ménages
1 755 personnes
en 2021 -4% en 2022
752 ménages
1 602 personnes

Origine des refus (en nbre de ménages)	2022	2021
Structures	381 (51%)	440 (56%)
Usagers	292 (39%)	234 (30%)
Autre	79 (11%)	110 (14%)

Admissions

1 440 ménages
2 785 personnes
+32% en 2022
en 2021
1 090 ménages
2 426 personnes

Sous-total Hébergement :
630 ménages
+132% en 2022
en 2021
272 ménages

Sous-total Logement intermédiaire :
571 ménages
+2% en 2022
en 2021
559 ménages

Détail par dispositif	Part des admissions	Nbre de ménages en 2022	Nbre de ménages en 2021	
Abri de nuit	0,1%	1	0	
CHU	29%	413	93	+344%
Stabilisation	1%	15	12	+25%
CHRS	10%	137	96	+43%
ALTHO	3%	46	47	-2%
HUAS	1%	18	24	-25%
Résidence sociale	9%	132	95	+39%
FJT	7%	102	100	+2%
RJA	5%	66	52	+27%
RPE	1,7%	24		
FTM	2%	30	33	-9%
ALT	4%	56	66	-15%
Pension de famille	1,1%	16	11	+45%
Résidence Accueil	0,2%	3	1	+200%
Solibail	10%	142	202	-30%
Logement social	17%	239	259	-8%

Ratio Offre / Demande

1 /3
en 2022
en 2021
1/6

(1) Sources : bases de données internes, SI-SIAO, données partenaires

II. L'offre d'hébergement et de logement intermédiaire

Répartition des 2 145 places d'hébergement et 2 538 places en logement intermédiaire à orientation du SIAO dans le Val-d'Oise selon la communauté d'agglomération en 2022

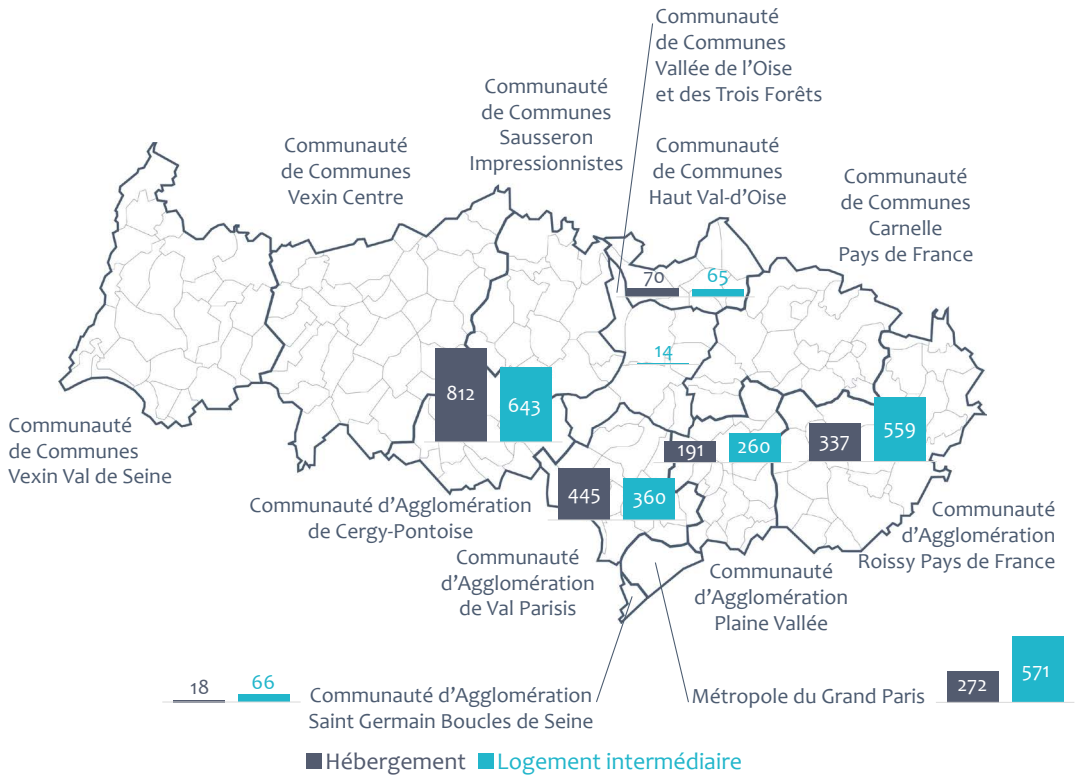

PARC DES PLACES EN HÉBERGEMENT PÉRENNE ET EN LOGEMENT ADAPTÉ EN 2022				
Périmètre SIAO [1]	Places Contingent État		Places à orientation SIAO	
	Nombre	%C	Nombre	%C
Hébergement	2 281	45,3%	2 145	46%
Logement intermédiaire	2 713	53,9%	2 538	54%
Autre	43	0,8%	0	0%
CHU (HU)	985	19,6%	910	19,4%
HU/ALT	122	2,4%	109	2,3%
Stabilisation	70	1,4%	68	1,5%
CHRS (HU)	130	2,6%	119	2,5%
CHRS insertion	513	10,2%	478	10,2%
ALTHO	276	5,5%	276	5,9%
HUAS	185	3,7%	185	4%
Résidence sociale	1 090	21,6%	1 080	23,1%
FJT / RJT	387	7,7%	354	7,6%
RJA	203	4%	200	4,3%
Résidence pour étudiants	114	2,3%	114	2,4%
FTM	398	7,9%	398	8,5%
ALT	440	8,7%	311	6,6%
Maison Relais	65	2,3%	65	1,4%
Résidence accueil	16	0,3%	16	0,3%
Autre	43	0,8%	0	0%
Total	5 037	100%	4 683	100%
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À ORIENTATION DU SIOA EN 2022				
CHRS Hors les Murs	18		18	

(1) Données au 31/12/2022 actualisées

Retrouvez la présentation des dispositifs d'hébergement et de logement intermédiaire du Val-d'Oise sur le site du SIAO 95 : siao.esperer-95.org/hebergement-logement/

III. Les besoins en hébergement / logement

1. Les demandes

Évolution annuelle des demandes SIAO (dont réactualisations) depuis 2019

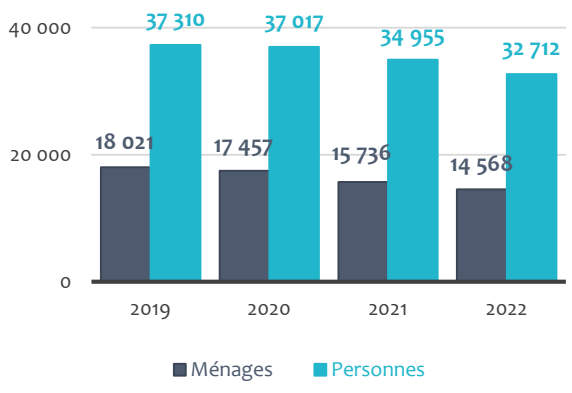

Les demandes SIAO cumulées (y compris les réactualisations, ajournées, ayant basculé, les demandes annulées sans suite…) sont en diminution.

Cette situation s'explique par la baisse du nombre de nouvelles demandes, par les dossiers ne faisant plus l'objet d'actualisation (suite à annulation par exemple).

Après un affaiblissement de la fluidité en 2020 liée à la crise sanitaire, 2021 constituait une année de réajustement en termes d'insertion ; expliquant ainsi la forte augmentation entre ces deux années.

Or, en 2022, nous constatons une forte diminution des nouvelles demandes en insertion (environ ¼ de demandeurs en moins par rapport à 2021).

Cette évolution à la baisse soulève plusieurs hypothèses :

- ✓ les défaillances du logiciel SI-SIAO, bien plus prégnantes que sur le volet 115, sur le volet insertion impactent fortement les procédures de formalisation des demandes en insertion.
- ✓ les travailleurs sociaux semblent moins s'approprier le logiciel, en raison du manque de formations en 2022 (reprises en toute fin d'année et formant désormais un cycle continu).
- ✓ la diminution du socle hôtelier début 2022 entraînant la perte de prolongations des personnes hébergées à l'hôtel (moins de personnes mises à l'abri, stabilisées) …
- ✓ la diminution en nombre « brut » des nouvelles demandes émanant de certains types de prescripteurs, notamment la catégorie regroupant les « autres services sociaux ou médico-sociaux » ayant transmis en 2022, au SIAO, 750 demandes de ménages en moins par rapport à 2021 ou encore le Conseil Départemental (350 demandes de ménages en moins).

Évolution annuelle des nouvelles demandes SIAO depuis 2019

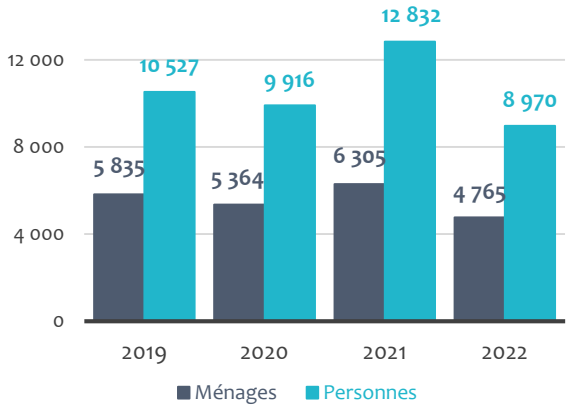

Répartition des nouvelles demandes d'insertion en 2022 selon la communauté d'agglomération

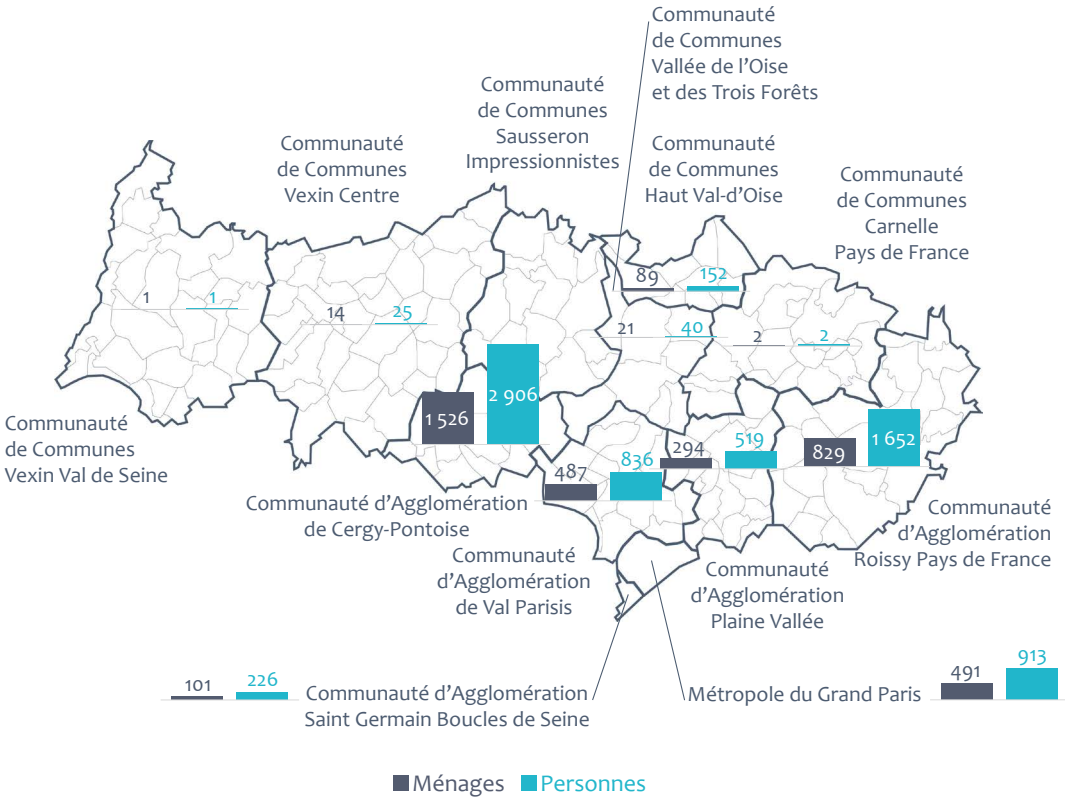

Tout comme l'an passé, 1/3 des demandes initiales émanent de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. Vient ensuite la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays-de-France (Est du département) avec 1 demande sur 6 puis à égalité : Argenteuil pour la Métropole du Grand Paris & la Communauté d'Agglomération du Val Parisis (1 demande sur 10 chacun).

Le poids de chaque EPCI demeure stable par rapport à l'an dernier malgré une diminution plus marquée pour la CA Plaine Vallée et la CA Roissy Pays de France.

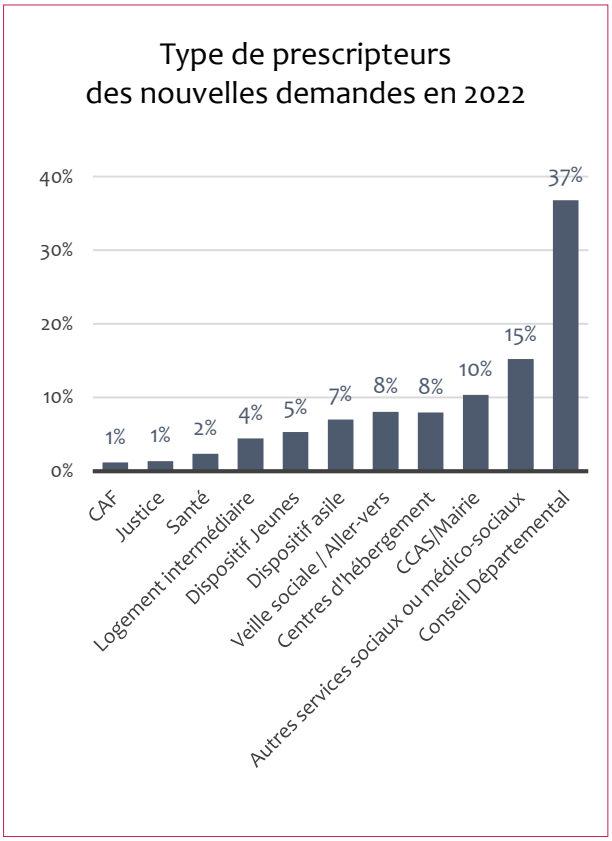

Comme les années précédentes, le Conseil Départemental demeure le prescripteur principal sur les nouvelles demandes en insertion de 2022 (en comparaison avec l'année 2021 : +4 points par rapport au total des prescripteurs).

Il faut souligner également l'augmentation du poids des prescripteurs issus des acteurs de la veille sociale (115, Plateforme d'Accompagnement Social à l'Hôtel, accueils de jour, maraudes, dispositifs d'aller-vers… : +4 points par rapport à 2021. En 2022 : 126 demandes d'insertion de plus qu'en 2021 ont eu pour origine un opérateur de la veille sociale.

À l'inverse, les autres services sociaux ou médico-sociaux représentant une multitude d'associations diverses (hors contingent, places État convention spécifique, associations sur l'enfance, associations en faveur des femmes, organismes de préventions spécialisées, dispositifs particuliers…) ont beaucoup moins sollicités le SIAO que l'année dernière. En effet, en 2022, ces organismes ont transmis 750 demandes d'insertion en moins auprès du SIAO par rapport à 2021.

Néanmoins, de manière générale, le travail collaboratif entre les différents prescripteurs et le SIAO du Val-d'Oise se renforce davantage d'année en année à travers le lien partenarial.

2. Le profil des demandeurs

Typologie familiale des ménages ayant fait une demande en 2022

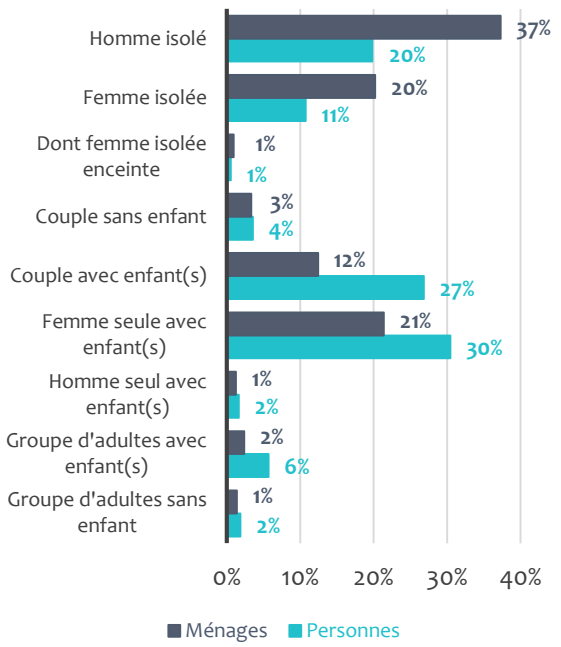

En 2022, nous constatons une hausse par rapport à 2021 des représentations des personnes isolées parmi les nouvelles demandes (+3 points pour les hommes isolés ; +2 points pour les femmes isolées).

À l'inverse, la part des couples avec enfant(s) (-3 points) ainsi que des femmes seules avec enfant(s) (-2 points) est en diminution.

La part des isolées atteint 57% du nombre total de ménages en demande initiale. Les autres catégories demeurent stables.

Ce résultat permet de démontrer que ce type de public, moins prioritaire sur le volet 115, parvient à intégrer des places en insertion.

Évolution de la typologie familiale des personnes depuis 2011

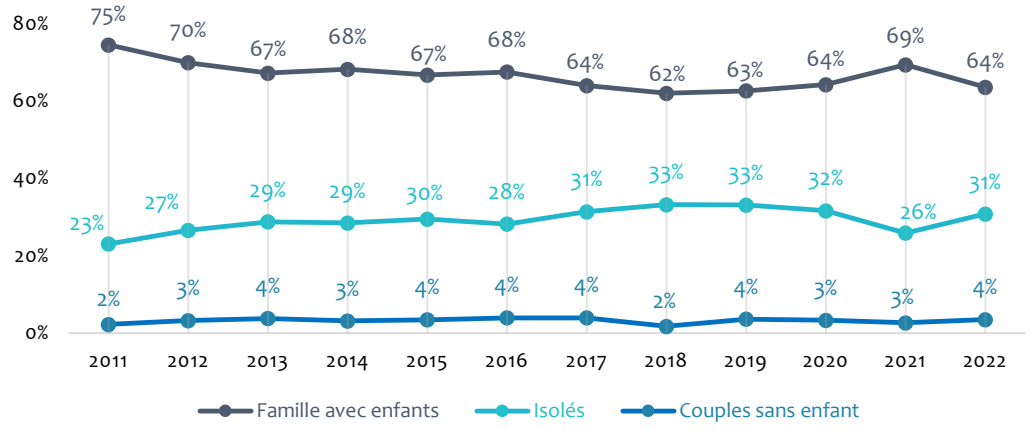

Sur les 11 dernières années, on constate que la part des familles avec enfants en demande initiale diminue au fil du temps, alors que celle des isolées augmente.

La diversification de l'offre en matière de places dédiées à des publics différents, ainsi qu'une meilleure prise en charge du public isolé peuvent expliquer ce phénomène. Les prescripteurs semblent transmettre davantage de profils de candidats au SIAO afin qu'ils soient admis sur les dispositifs les plus adéquats.

Nombre d'enfants des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

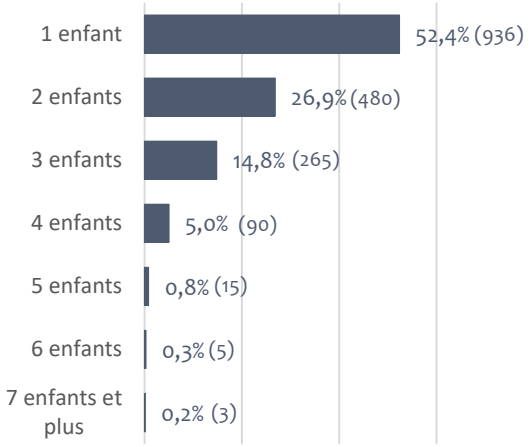

En 2022, nous recensons 52% des familles en demande ayant 1 enfant contre 48% en 2021. À l'inverse la part des familles ayant 2 enfants a diminué de près de 5 points.

Les autres catégories demeurent particulièrement stables.

Au total 80% des familles avec enfant(s) en demande sont composées de 1 ou 2 enfants maximum.

Par rapport à 2021, nous observons en 2022 une stabilité au niveau de la répartition par âge des demandeurs principaux ayant fait une demande initiale au SIAO.

Les moins de 30 ans représentent 37% du total des demandes initiales.

De l'autre côté de la pyramide des âges, les 50 ans et plus ont représenté 14% du total des demandes, dont 2% étaient âgés de 65 ans et plus.

Cette ventilation témoigne d'une hétérogénéité générationnelle des profils en demande d'insertion.

Âge des demandeurs principaux des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

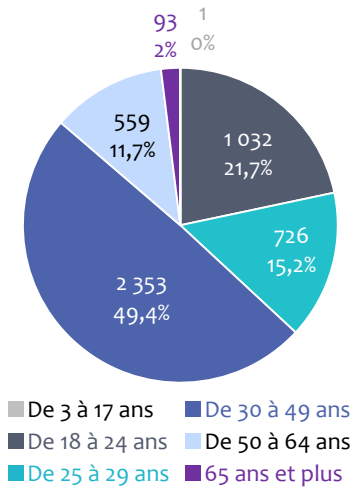

Origine géographique des demandeurs principaux des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

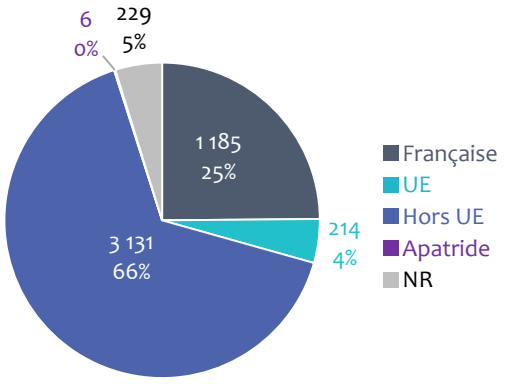

La ventilation par nationalité des demandeurs principaux reste stable entre 2021 et 2022.
On retrouve une certaine analogie entre les données relevant de la nationalité sur le volet 115 et le volet insertion en termes de répartition, avec une majorité de demandeurs principaux ayant une nationalité hors UE.

Parmi les demandes initiales en 2022, nous observons chez les demandeurs principaux ressortissants de pays en dehors de l'Union Européenne :

- ✓ 41% d'entre eux sont chefs de familles avec enfant(s) ;
- ✓ 55% sont des personnes isolées ;
- ✓ 3% des couples sans enfants ;
- ✓ 1% des groupes d'adultes sans enfants.

À titre de comparaison, les typologies familiales des citoyens français en demande révèle les profils suivants :

- ✓ 26% d'entre eux sont chefs de familles avec enfant(s) ;
- ✓ 69% isolés sont des personnes isolées ;
- ✓ 2% groupes d'adultes sans enfants ;
- ✓ 3% couples sans enfants.

De ce fait, la répartition n'est pas la même selon le type de nationalité. Cette donnée est pertinente puisque chaque dispositif dispose de critères au niveau de la situation administrative mais également en termes de places (places pour familles ayant une régularité de séjour longue, places inconditionnelles pour les personnes isolées…).

Situation administrative des demandeurs principaux des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

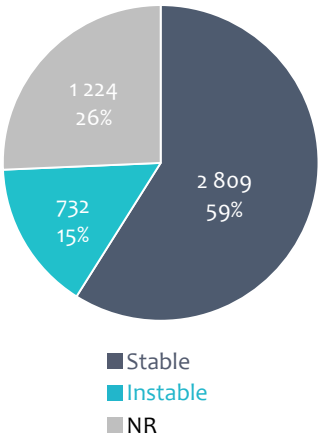

La part des demandeurs principaux ayant une situation administrative stable demeure constante par rapport à l'année 2021 (≈ 60%).

Le SIAO considère une situation administrative « stable » dès lors qu'elle permet un accès à un logement et « instable » si ne permet pas d'autre orientation que vers des centres d'hébergement d'urgence avec un accueil dit inconditionnel.

La pérennisation de près de 300 places en HU permet au public en situation « précaire » de bénéficier d'une place en hébergement. Toutefois, ce maintien de places s'est avéré peu utile pour les nouveaux demandeurs en insertion en 2022, car une grande partie de ces places a bénéficié à des ménages déjà présents et donc occupants des places HU dites « hivernales ».

En excluant la part de « Non renseigné », 69% des ménages ayant fait une demande au SIAO en 2022 disposaient de ressources financières (+2 points par rapport à 2021), contre 31% sans ressources (-2 points par rapport à 2021). L'évolution demeure donc relativement stable.

Ressources des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

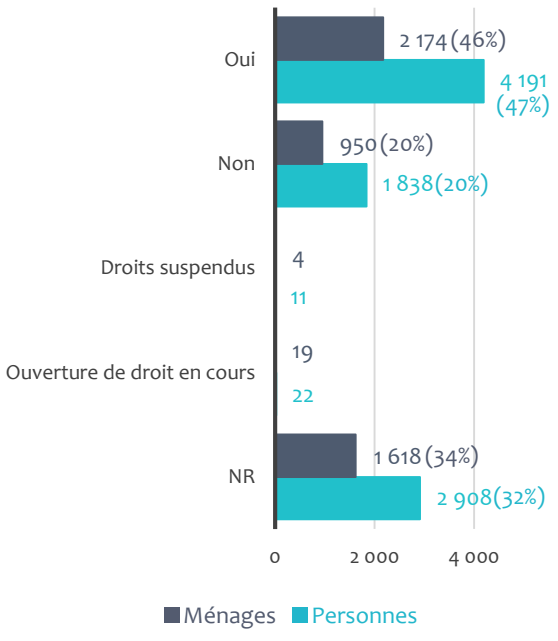

Montant des ressources des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

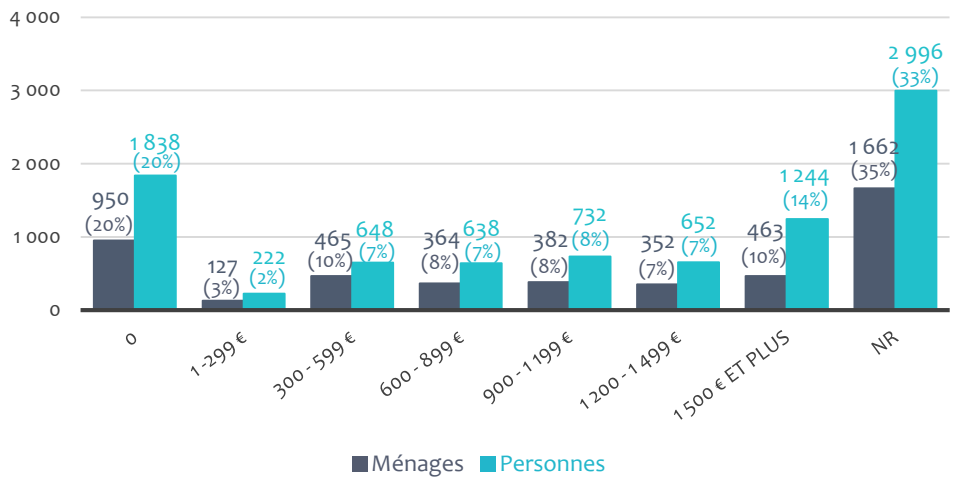

950 ménages déclarent n'avoir aucune ressource contre 2 153 ménages exprimant en avoir (hors NR). La majorité des ménages ont des revenus oscillant entre 300 et 1 500 € et plus. Nous observons une majorité de personnes isolées dans la tranche de revenus « 300-599 € ».

En moyenne, on recense 2 personnes par ménage sur les tranches allant de 600 à 1 500 €, puis 3 personnes par ménage pour les revenus de 1 500 € et plus.

Pour se rendre compte du volume de ménages paupérisés : il y a autant de ménages n'ayant aucune ressource que de ménages percevant de 1 à 900€. Cet indicateur témoigne d'une grande fragilité financière puisqu'en les cumulant, cela signifie que 1 906 ménages en nouvelle demande perçoivent moins de 900€, soit 40% du total des demandes.

Par ailleurs, il convient de souligner que les redevances demandées par certains gestionnaires sont de plus en plus restrictives et élevées (notamment sur les dispositifs RJA et FJT).

En effet, les jeunes ayant une demande SI-SIAO sont de plus en plus nombreux et leur situation de plus en plus précaire. Cette situation a conduit à 44 refus sur les RJA à la suite d'une orientation en 2022 et à 50 refus sur les FJT.

Pourtant, la hausse des redevances va se poursuivre, tendant à avoisiner le montant des loyers dans le parc public (au niveau des RJA : 550€ en moyenne pour un T1).

Pour en savoir plus, retrouvez les spécificités de la régulation des places «FJT» et «RJA» du SIAO en pages 64 à 66.

Nature des ressources* des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

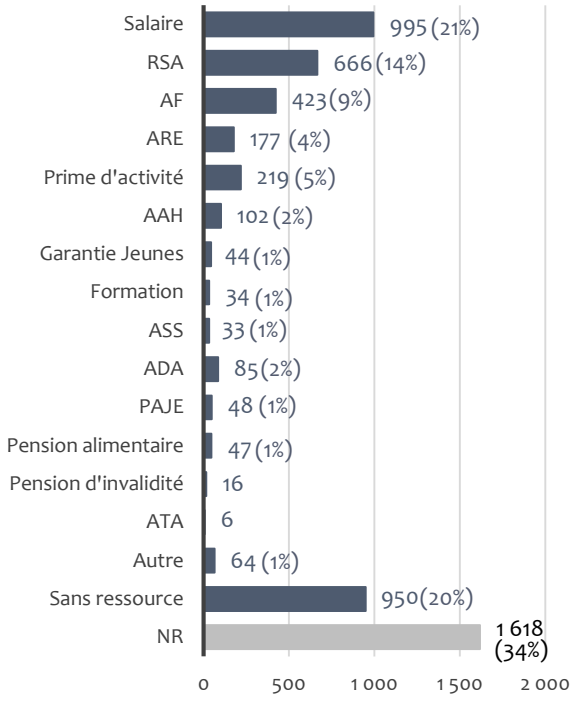

*Un ménage pouvant avoir plusieurs types de ressources, le total n'est pas égal à 100%

Par rapport à l'année dernière, la répartition de la nature des ressources des ménages ayant fait une demande au SIAO est quasiment similaire (à l'exception de l'ARE prenant une part moins importante en 2022).

1 ménage sur 5 déclare être sans ressources (public pouvant prétendre à de l'hébergement inconditionnel). À l'inverse, 1 ménage sur 5 déclare avoir des revenus issus du salariat.

Le salaire reste le type de ressources prédominant et demeure essentiel pour pouvoir être admis sur des dispositifs de logements intermédiaires. Parmi les salariés, 1/5 d'entre eux déclarent bénéficier d'une prime d'activité.

Viennent ensuite le RSA, les allocations familiales, l'ARE et l'AAH concernant les allocations les plus représentées.

Après une forte diminution en 2020 (du fait de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques), le montant des ressources moyennes des ménages s'est stabilisé autour des 760-790€ ces 2 dernières années.

Le niveau d'avant-crise (2019) n'a toutefois pas été retrouvé, la moyenne s'élevait alors autour de 1000€.

Évolution des ressources moyennes mensuelles des ménages ayant fait une demande initiale depuis 2019

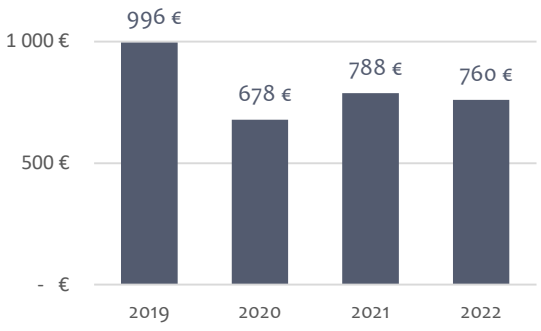

Endettement des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

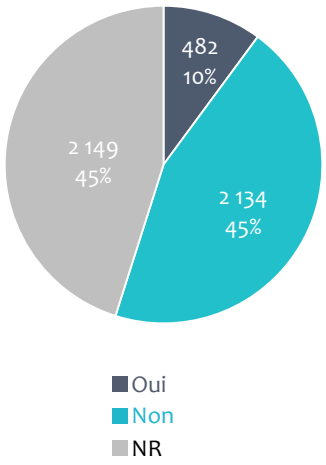

1 ménage sur 10 ayant fait une demande au SIAO en 2022 est en situation d'endettement (2 ménages sur 10 si l'on exclut le NR).

D'un point de vue économique, les ménages (et de surcroît, les plus précaires), se retrouvent avec une élévation du montant de leurs dépenses incompressibles (logement en premier lieu, factures énergétiques...), conséquence des effets de la crise sanitaire et économique (augmentation des prix, instabilité financière liée à une précarisation de l'emploi, absence de revalorisation des allocations).

Situation résidentielle des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

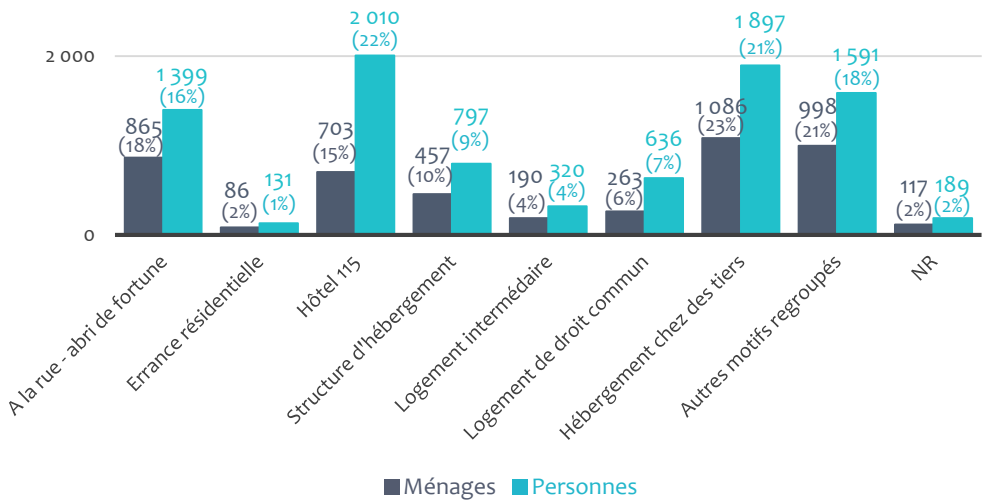

En 2022, la part des ménages en situation de rue a augmenté par rapport à 2021 : de ce fait, ces derniers sont plus nombreux que ceux à l'hôtel. Toutefois, lorsque la donnée est exprimée en personnes, la situation résidentielle à l'hôtel se place au 1er rang en raison des compositions familiales plus grandes. Ce résultat relève du fait que les familles avec enfant(s) soient le public prioritairement mis à l'abri à l'hôtel.

Lorsque la donnée est exprimée en ménages, le poids pris par l'hébergement chez des tiers augmente fortement par rapport à l'an dernier (+12 points et occupant 1/5 du total contre 1/10 en 2021) et par conséquent devient le premier type de situation résidentielle. Cette solution demeure de plus en plus fréquente sur le territoire francilien où la superficie et le type de logements sont plus petits que la moyenne nationale, rendant souvent difficile les cohabitations de moyenne et longue durée. Les difficultés liées à l'accession à la propriété et les prix du locatif privé expliquent par ailleurs le fait que de nombreux jeunes soient hébergées en famille.

En raison de la forte prédominance du « NR », il est difficile de réaliser une analyse sur cet indicateur.

Demandes de logement social des ménages ayant fait une demande SIAO en 2022

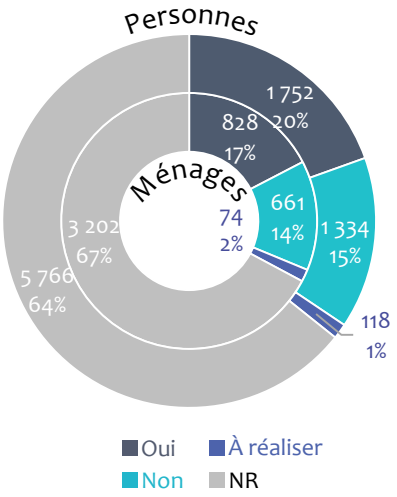

Publics spécifiques parmi les ménages ayant fait une demande SIAO en 2022*

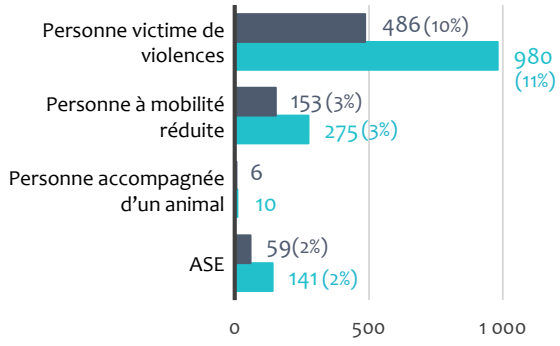

* Une même personne peut avoir plusieurs spécificités

En 2022 et ce, malgré 1 500 demandes initiales en moins qu'en 2021, on recense plus de personnes victimes de violences. Leur poids représentatif par rapport au total des demandes (10% des ménages en demande) augmente d'environ 4 points par rapport à 2021 (où ils représentaient 6% des ménages en demande).
La sensibilisation du public, la formation des travailleurs sociaux et des commissariats, ainsi qu'une meilleure prise en charge de ce public (moyens financiers), permettent d'expliquer cette augmentation.

De manière générale, la reconnaissance, la sensibilisation et la prise en compte de ces publics spécifiques ont accéléré les transmissions de candidatures PMR au SIAO.
Le nombre de demandes provenant de personnes à mobilité réduite a également été multiplié par 3. Cependant, il faut rappeler qu'au 31/12/2022, le parc en hébergement et logement intermédiaire disposait seulement de 139 logements à mobilité réduite (239 places sur le contingent préfectoral, dont 228 à orientation du SIAO) … un volume insuffisant (les places étant occupées) au regard du nombre de personnes ayant besoin d'un logement aménagé.

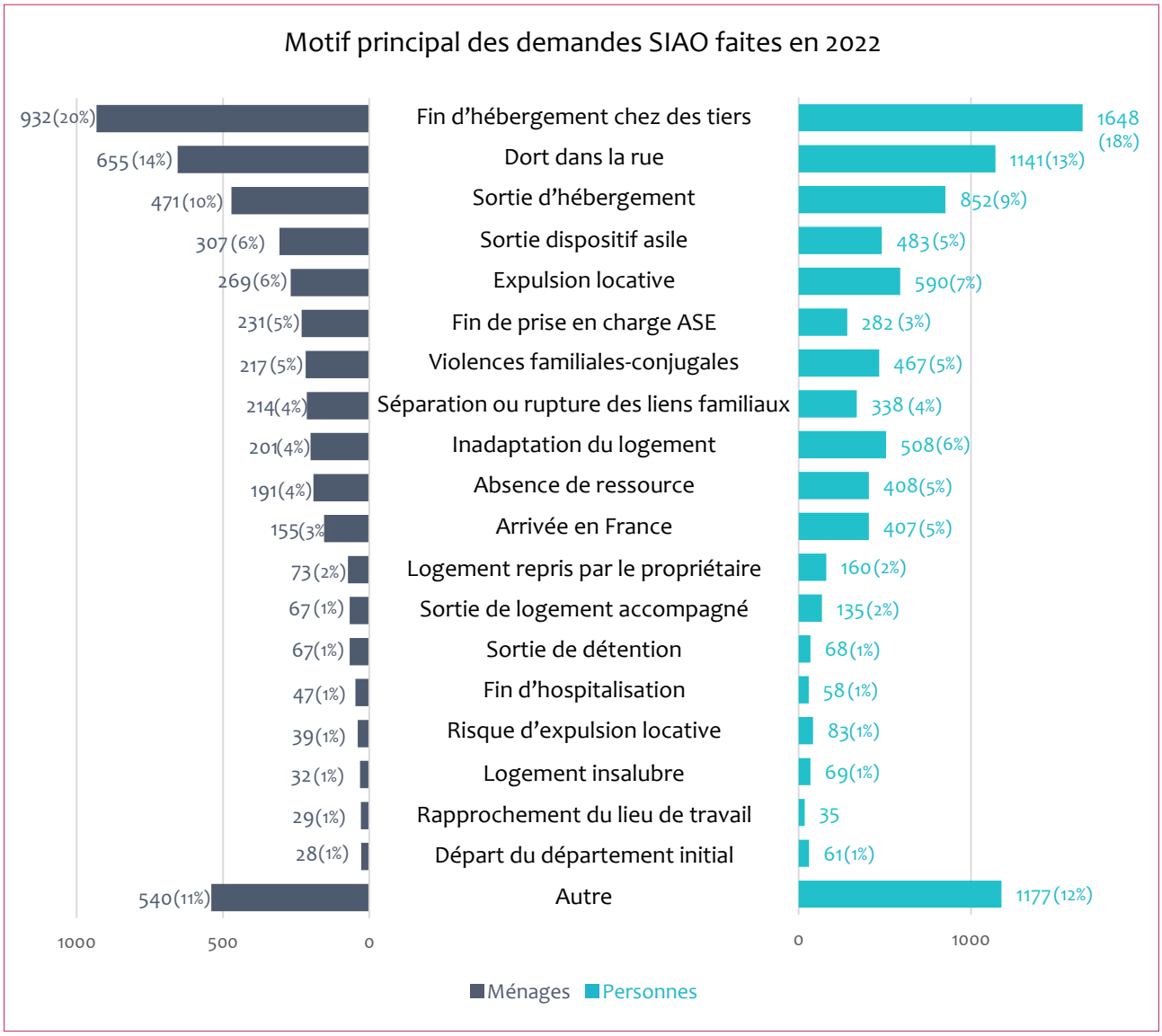

En 2022, les motifs principaux des demandes sont : la fin d'hébergement chez des tiers (raison la plus fréquente), les situations de rue constituent la 2ème occurrence, puis les sorties d'hébergement.

IV. Les réponses du service Hébergement / Logement

1. Les indicateurs globaux

Le nombre de ménages orientés est en augmentation par rapport à 2021 (+10 points ; 200 ménages orientés de plus, malgré un nombre de personnes quasi-identique) et dépasse le niveau d'avant-crise.

Malgré la diminution des demandes initiales, l'indicateur demeure à un niveau élevé ce qui rend compte d'un ratio d'efficacité « orientation / demandes initiales » supérieur aux années précédentes.
Les pérennisations en HU ainsi que la fin de la crise sanitaire sont les principales explications à cette hausse générale, après une année 2020 en panne de fluidité.

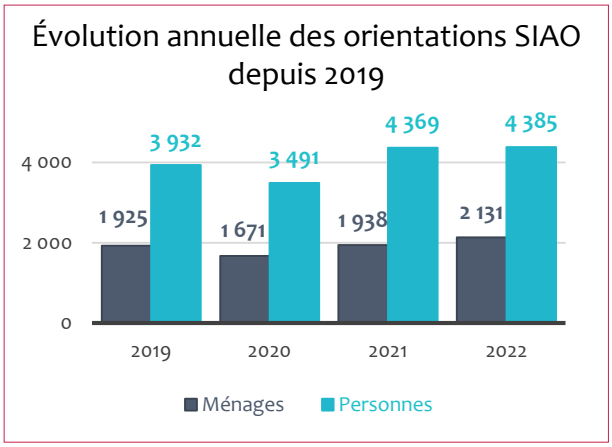

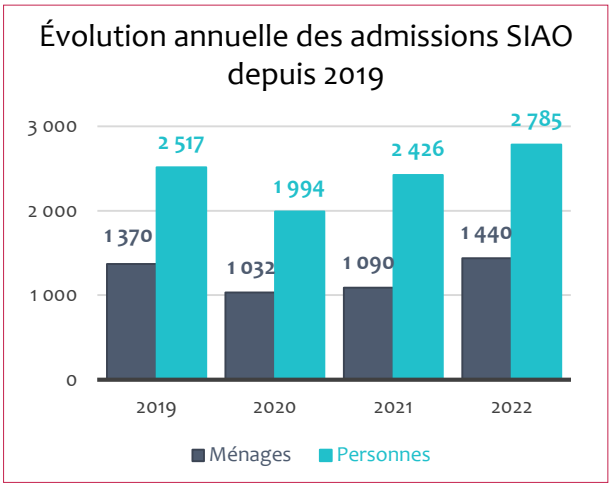

2022 est l'année recensant le plus d'admissions, malgré la forte diminution des nouvelles demandes. Pour autant, le flux de demandes en attente de propositions demeure toujours suffisamment élevé et aura permis une plus grande rotation et fluidité des dispositifs.

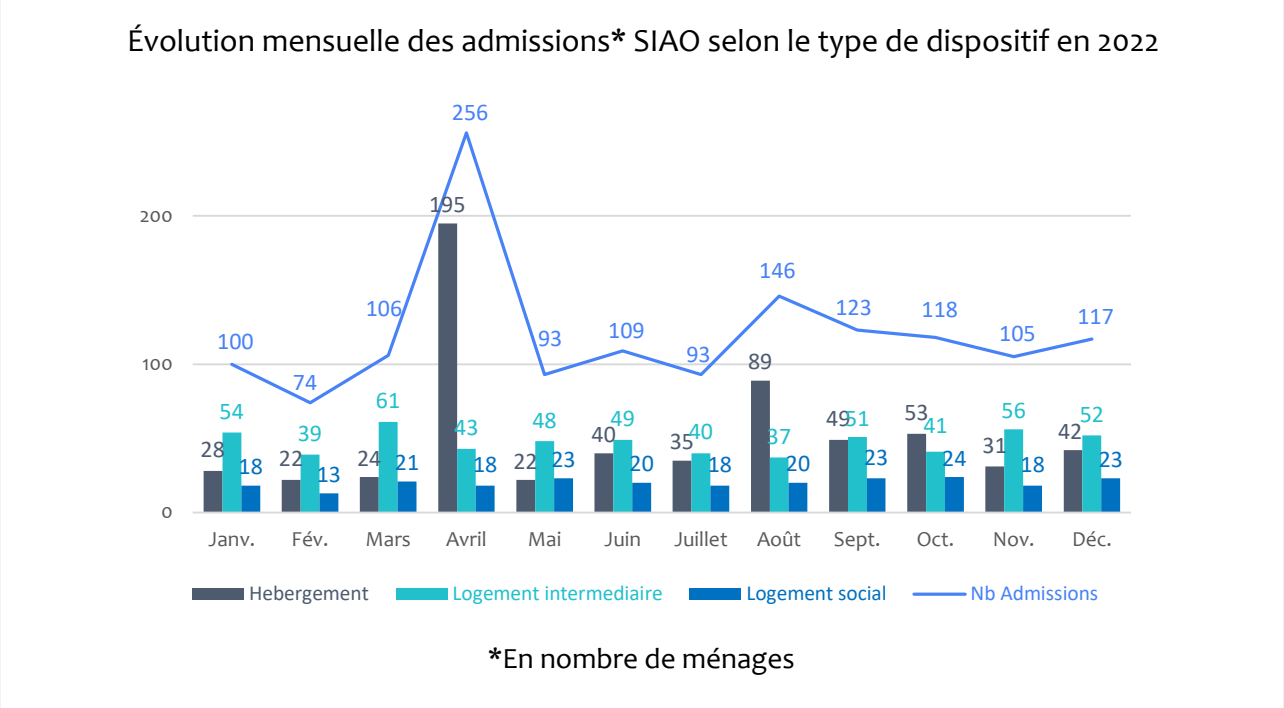

*En nombre de ménages

L'un des éléments explicatifs reste la pérennisation des places ex-CHU hivernales en places HU pérennes. Ce pic est d'ailleurs facilement observable et identifiable sur le graphique au mois d'avril 2022. Un 2nd pic est observé en août, période de fermeture du CHU temporaire « B&B Goussainville », géré par France Horizon laissant place à l'ouverture du CHU Genottes.

La répartition des admissions sur le logement social demeure plutôt cohérente et uniforme sur l'année tandis que celles sur le logement intermédiaire peuvent varier selon les mois, selon les remises à disposition ou les périodes de creux, notamment durant l'été.

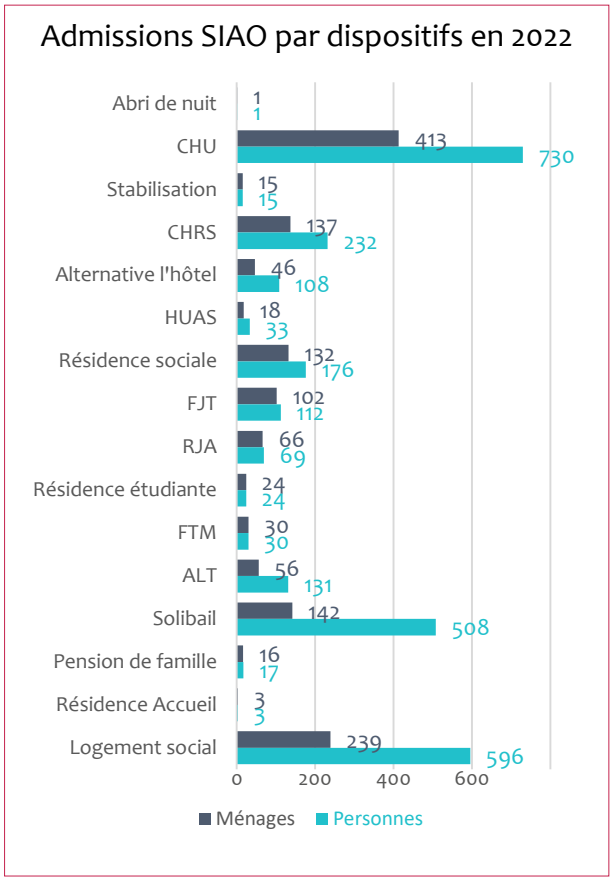

Les admissions en CHU sont les plus représentées en raison de la pérennisation des places (plus de 4 fois plus de ménages admis qu'en 2021 [+344%]), suivies de celles en logements sociaux (-8% d'évolution, soit une légèrement diminution par rapport à 2021) et du dispositif Solibail (-30% d'admissions par rapport à 2021).

Concernant le dispositif Solibail, la diminution de la captation de logements (-41% par rapport à 2021) ainsi que la paupérisation du public pouvant accéder à ce dispositif sont les principales raisons de ce déclin : les ¾ du public orienté vers ce dispositif ne répond pas aux critères des gestionnaires.

Du côté des CHRS, avec 20 places supplémentaires créées en 2022 ainsi que 42 remises à disposition supplémentaires, les admissions ont augmenté de près de 43%. Ce dispositif devrait connaître en 2023 une augmentation de sa capacité en raison de la transformation d'une partie du parc HU en CHRS.

En plus des dispositifs susmentionnés, les places en stabilisation (+25%), les résidences sociales (+39%), les RJA (+27%), les pensions de famille/maisons relais (+45%) et les résidences accueils (+200%) ont augmenté leur nombre d'admissions par rapport à l'an dernier.

À l'inverse, les places en HUAS (-25%), FTM (-9%), ALT (-15%) ont vu leur nombre d'admissions diminuer.

Au regard du nombre d'admissions en HUAS et en ALTHO (et du parc), ces dispositifs ne parviennent pas à compenser le recours aux nuitées hôtelières sur le département en raison de la forte demande du public et du socle hôtelier restreint du 115-95.

Concernant les places en FTM (Foyers pour Travailleurs Migrants), la réduction des admissions peut s'expliquer par une diminution des remises à disposition ainsi que des réhabilitions/transformations de structures FTM en résidences sociales.

Parmi les ménages admis en 2022 :

- ✓ 27% d'entre eux sont issus des nouvelles demandes de 2022.
- ✓ 37% d'entre eux avaient une demande datant de 2021.

Cet indicateur permet donc d'expliquer le niveau d'admissions élevé en 2022, malgré la diminution des nouvelles demandes par rapport à 2021.

Ainsi, 2/3 des ménages admis en 2022 avaient une ancienneté inférieure à 2 ans.

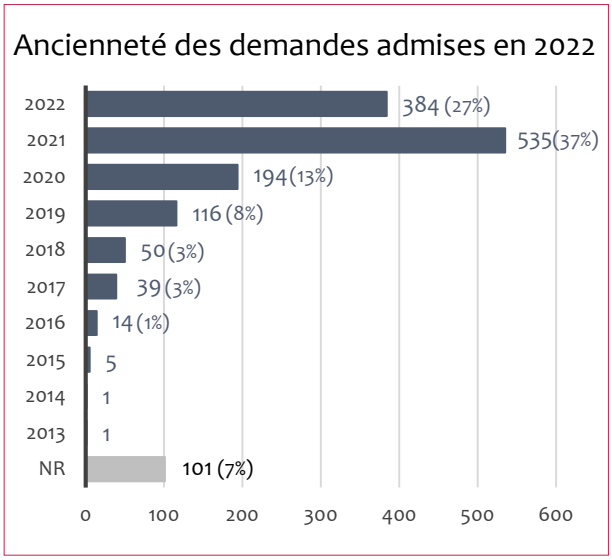

Délais d'admission en 2022

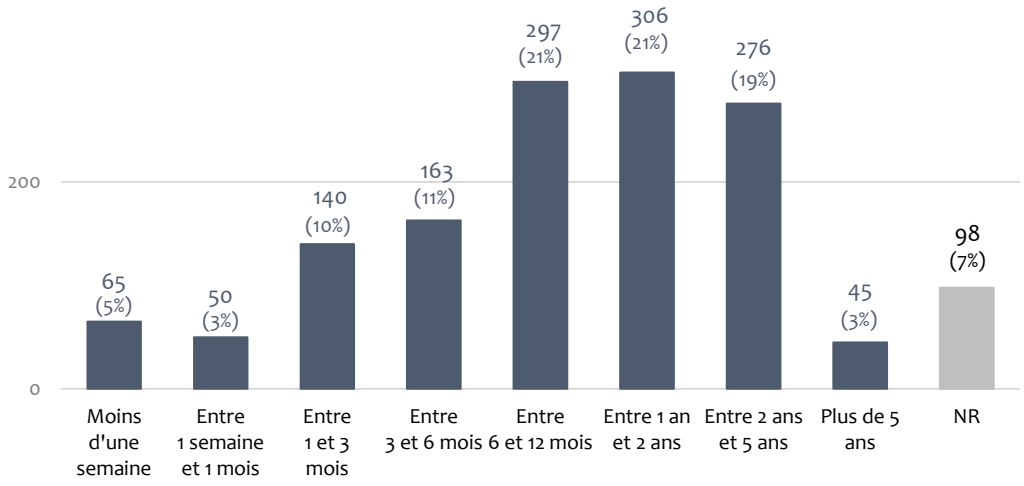

En 2022, 1/3 des ménages ont été admis sur des structures en moins de 6 mois (parmi l'ensemble des admissions 2022).

Pour autant, presque 1 ménage sur 4 admis était en demande initiale depuis plus de 2 ans, impliquant ainsi une hétérogénéité du public vis-à-vis de son ancienneté et de la temporalité d'accès aux divers dispositifs.

Le délai moyen d'admission s'établit à environ 16,4 mois, soit un peu moins d'1 an et demi (très léger recul par rapport à la moyenne en 2021 à 16,9 mois).

La fluidité et la rotation de certains dispositifs expliquent en partie ce différentiel. Le profil du public ne correspond pas forcément aux critères de certains gestionnaires de plus en plus restrictifs (notamment en termes de montant des redevances, la composition familiale et la situation administrative / cf. présentation et analyse de chaque dispositif en pages 55 à 67).

Délais moyens d'admission*
par typologie familiale en 2022

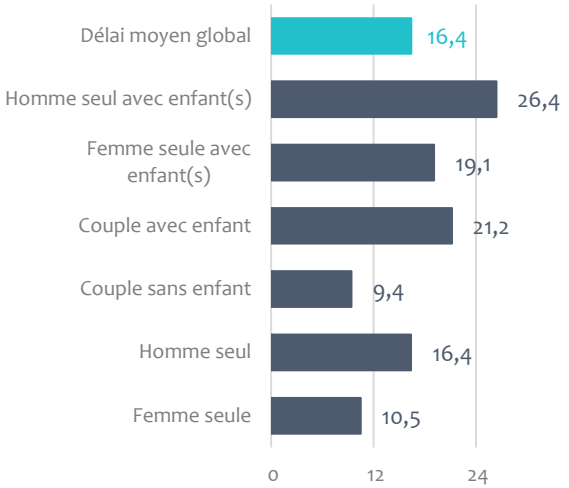

*En nombre de mois

En croisant le délai moyen d'admission avec la typologie familiale, nous observons de grandes disparités.

2 faits marquants :

- ✓ le délai moyen d'admission pour les hommes seuls avec enfant(s) augmente fortement (passant de 15 à 26 mois).
- ✓ à l'inverse, le délai moyen d'admission pour les couples sans enfant diminue d'environ 4 mois par rapport à 2021.

Un couple avec enfant devra attendre en moyenne 1 an de plus pour être admis sur une structure qu'un couple sans enfants.

Il n'y a pas de réel allongement ni de réduction du délai pour les autres compositions familiales.
Il convient néanmoins de nuancer en précisant que les dispositifs ne sont pas forcément les mêmes selon la composition familiale.

Le SIAO constate que le fait d'avoir des enfants (et leur nombre) a un fort impact sur le délai d'admissions. Un nombre non négligeable de places et de dispositifs n'ont pas de places adaptées aux grandes compositions familiales (à l'instar des hôtels sur le volet urgence, mais d'autant plus exacerbé sur l'insertion, s'agissant de places pérennes).

Certains gestionnaires évitent également certaines classes d'âge tels que les enfants en bas-âge, ajoutant un délai supplémentaire à ces ménages en demande d'admission.

Parmi les isolés, les femmes seules sont admises sur leurs structures en moyenne 6 mois plus tôt que les hommes seuls.

Motifs d'échec des propositions non abouties en 2022

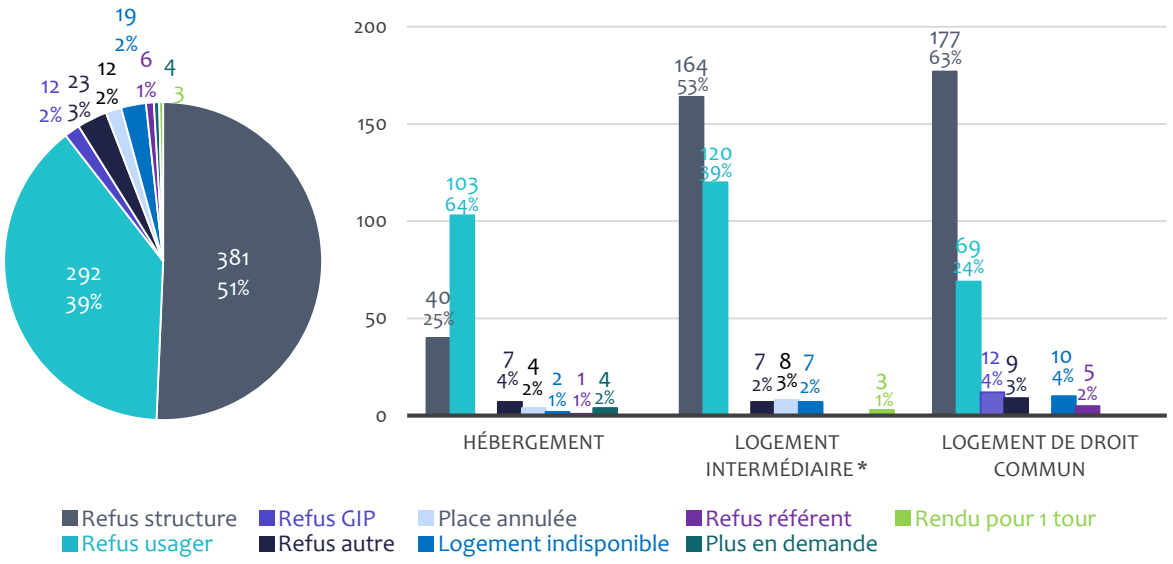

La moitié des refus ont émané des structures, 39% de la part du public en demande (refus usager) et 11% pour des motifs autres liés à la régulation. Cette année, le RA du SIAO 95 sensibilise sur la question des refus et ses conséquences (qu'elles soient du côté des gestionnaires comme du côté des usagers).

On constate plusieurs différences lorsqu'on analyse - par dispositifs - la ventilation des refus.

Sur l'hébergement, les refus usagers sont majoritaires (64% du total des refus) tandis que sur le logement intermédiaire, les refus structures sont majoritaires (elles ont représenté plus de la moitié des refus totaux). Le constat est d'autant plus probant sur le logement de droit commun (les refus structures représentent 2/3 du total des refus).

D'un point de vue analytique, plus le public atteindra la phase finale du circuit du SIAO et plus les critères d'accessibilité seront restreints de la part des gestionnaires et/ou des bailleurs, recherchant des candidats autonomes économiquement (avec des ressources) et stable au niveau administratif.

De manière générale, concernant les refus du public : les critères les plus évoqués sont le refus du collectif ainsi que l'éloignement géographique (travail, famille…), ou encore l'absence d'évolution dans leur parcours résidentiel.

Principaux motifs de refus des propositions non abouties en 2022

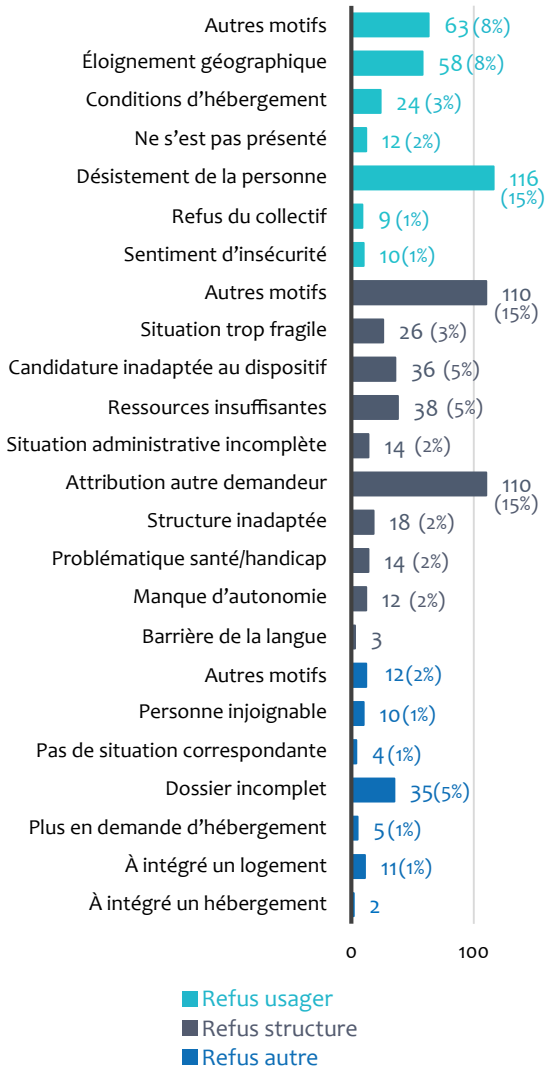

Concernant les refus structures, sur les places en HU : certains gestionnaires imposent des critères d'accès restrictifs basés sur l'âge des enfants, ces derniers se justifiant par les aménagements à mobiliser, nécessaires pour leur accueil. Les difficultés de scolarisation selon le secteur ou la commune ajoutent des critères supplémentaires.

Du côté des places en stabilisation, c'est la situation psycho-sociale trop complexe de certaines personnes qui impose un refus de la part des gestionnaires, jugeant un accompagnement parfois non adapté.

Quant aux places en CHRS, ces refus sont motivés par des critères de ressources financières basses, des situations administratives instables et un projet d'insertion peu mobilisé par l'usager…

Sur le dispositif HUAS, la grande modularité des places évite à des familles avec enfants d'avoir des refus structures. Pour autant, l'inconditionnalité a été discutée à plusieurs reprises, notamment pour des raisons sanitaires et en raison de la situation administrative d'un ménage.

Du côté du logement intermédiaire, les refus des gestionnaires portent notamment sur le manque d'autonomie et des ressources trop faibles. Nous observons des taux d'effort très conséquents, révélé par la faiblesse des ressources du public en situation de précarité et les redevances de plus en plus élevées.

Du côté du refus du public : c'est le refus de partager certains espaces communs, l'insécurité, l'éloignement géographique et le montant des redevances jugé trop élevé qui est mis en avant.

Sur les FTM, le public refuse parfois certaines propositions en raison de la peur du collectif, du sentiment d'insécurité, de la petite superficie des chambres, de l'insalubrité… Pour cette raison, une série de réhabilitations a eu lieu récemment sur ces dispositifs, rénovations du parc qui devraient se poursuivre en 2023.

Sur l'ALT, c'est l'autonomie des ménages qui demeure un critère important pour les gestionnaires. Pour autant, les réactions de la part de ces gestionnaires sont ambivalentes : certains sont rassurés qu'un accompagnement social soit mis en place parallèlement à l'admission, tandis que d'autres craignent une mise en difficulté dans l'appartement.

Du coté des résidences sociales, on assiste parfois également à un effet non escompté : certains gestionnaires formulant des critères trop élevés, une partie du public préfère attendre une opportunité au sein d'un logement social, compte tenu de la porosité des critères exigés (ménages autonomes, proches du relogement et en emploi stable).

Sur les RJA (Résidences Jeunes Actifs), les refus de la part du public relèvent de désistements liés à : l'agencement des logements, les prestations peu attractives proposées aux jeunes, la crainte de ne pas voir d'évolution dans leur parcours résidentiel et ne pas pouvoir héberger des tiers (certains gestionnaires acceptent ce dernier point néanmoins).

Quant aux refus des gestionnaires : ils portent essentiellement sur l'incomplétude des dossiers, les jeunes n'ayant pas ou peu d'expérience dans la liste des documents nécessaires et à fournir pour les produits locatifs.

Concernant les FJT (Foyers Jeunes Travailleurs), les refus sont motivés par la faiblesse des ressources ou encore le manque d'autonomie. Les refus de la part des jeunes sont identiques à ceux rencontrés en RJA ; toutefois la question de la mobilité des jeunes sans véhicules demeure plus prégnante en FJT. En effet, le manque de transports en commun à proximité, afin de se rendre sur son lieu de travail, constitue un motif de refus légitime.

Du côté du Solibail, la majorité des refus sont liés aux profils des ménages n'ayant pas l'autonomie ou les ressources suffisantes.

Enfin sur le logement de droit commun, l'attribution à un autre demandeur est la raison la plus prédominante. En effet, plusieurs candidats peuvent être positionnés sur un même logement en raison du contexte francilien tendu. Mais de la même manière, un même candidat peut être positionné sur plusieurs logements afin de maximiser ses chances.

Les bailleurs peuvent se sentir frileux à l'idée d'avoir un candidat n'étant pas suffisamment autonome tant sur le plan financier, social, sanitaire et une méconnaissance du savoir habiter (espaces communs, voisinage…). Pour autant, grâce à l'étude approfondie des dossiers en amont de la Mission Logement, la part des refus pour des candidatures inadaptées demeure plus faible que sur les autres dispositifs.

Il apparaît néanmoins que certains refus de la part du public ne soient pas toujours légitimes sachant que toutes les informations concernant le logement sont pourtant communiquées en amont (éloignement géographique, nombre de pièces, loyer…)

La Mission Logement du SIAO entretient également un partenariat renforcé avec les bailleurs, participant à une acculturation globale de la question de l'accès au logement pour les publics les plus précaires.

De manière générale, quel que soit le dispositif, des rencontres partenariales entre les gestionnaires et le SIAO tout au long de l'année permettent de dialoguer sur les solutions qui pourraient être mises en place afin de pouvoir de comptabiliser le moins de refus.

Le SIAO 95 poursuivra donc ce travail de sensibilisation sur la prise en charge des personnes en situation de précarité sur le département.

2. La régulation des places d'hébergement

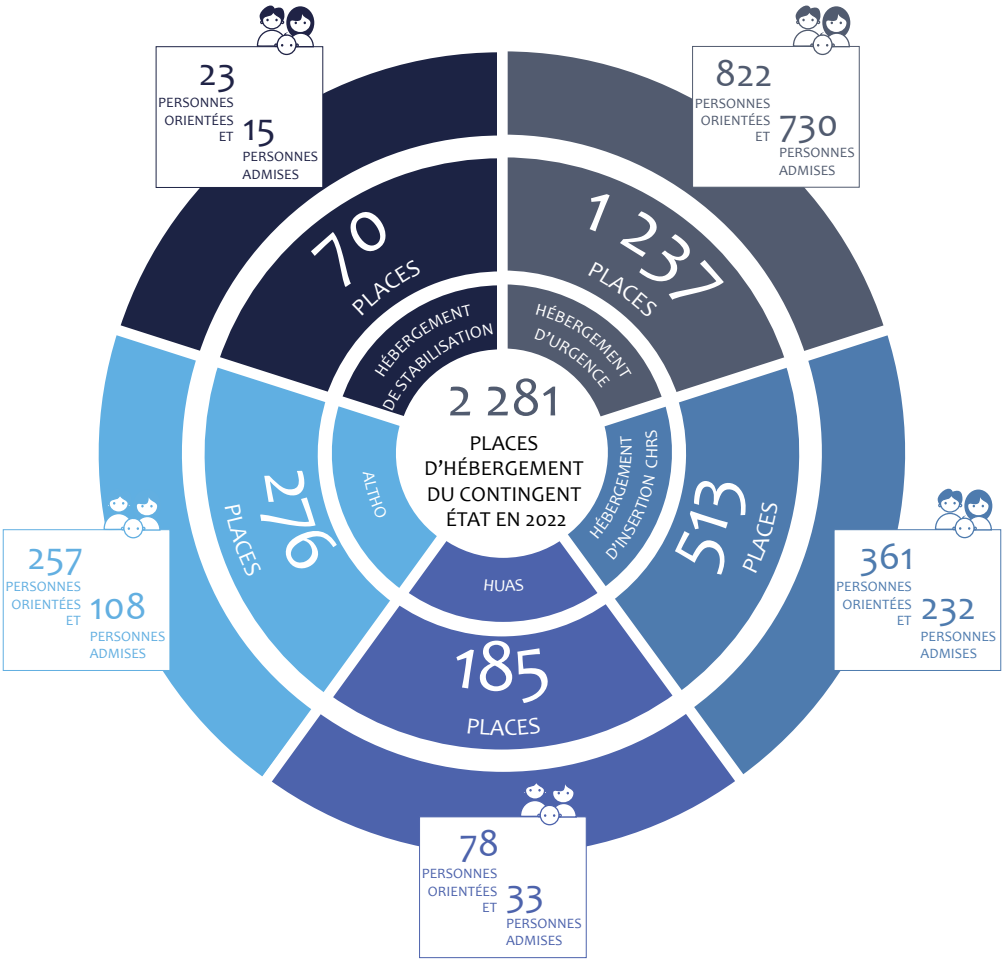

100% des 2 281 places d'hébergement du Contingent État sont à orientation du SIAO. Après remise à disposition, le SIAO a de 48 à 72 heures pour orienter une candidature au gestionnaire.

Retrouvez la présentation des dispositifs d'hébergement et les modalités d'admission en cliquant sur siao.esperer-95.org/hebergement-logement/

a. L'hébergement d'urgence (HU) : 1 138 places (en personnes) à orientation du SIAO (HU en CHU + HU en CHRS + HU/ALT et hors HUAS)

CHIFFRES CLÉS 2022 - HÉBERGEMENT D'URGENCE

632 places remises à disposition	Taux de fluidité 63%	Taux d'orientation positive 87%	
Taux de rotation 56%	464 ménages orientés soit 822 personnes	13% Taux de refus soit 103 refus	25% refus de structures (structure inadaptée, composition familiale inadaptée…) 60% refus d'usagers (désistement de la personne, conditions d'hébergement, refus du collectif…) 15% refus « autre »
413 ménages admis soit 730 personnes dont 406 ménages sur orientation du SIAO soit 719 personnes			

Faits marquants

Le SIAO observe une augmentation du nombre de ménages admis en Hébergement d'Urgence (HU) par rapport à l'année 2021. Cet accroissement est dû à la pérennisation d'anciennes places hivernales et à la création de nouvelles places.

216 places en HU ont été créées en 2022 et 20 places de CHRS ont été transformées en HU. Une partie de ces places a permis de maintenir la prise en charge de ménages jusque-là hébergés sur des places hivernales ou en HU en cours de fermeture, et n'a donc pas bénéficier à des ménages en attente de proposition par le SIAO.

Suite à la fin de la gestion au thermomètre, 380 places hivernales ont été pérennisées en HU en 2022. La pérennisation de ces places ne crée pas d'offre supplémentaire, une grande majorité d'entre elles étant déjà occupées. L'offre reste invisible auprès des prescripteurs, en particulier ceux travaillant avec des personnes isolées.

Du fait de ces ouvertures et pérennisations de places, le taux de rotation fait un bond conséquent par rapport à 2021. Cependant, ce chiffre doit être relativisé car les places HU ont tendance à avoir une faible rotation en raison des situations administratives précaires des personnes qui y résident, ce qui peut parfois prendre plusieurs années pour évoluer.

Difficultés d'orientation

Le nombre de refus émanant des ménages reste stable par rapport à 2021. En revanche, le SIAO a noté une augmentation des refus émanant des gestionnaires. Cela s'explique notamment par le fait que certains gestionnaires ont des critères d'accès restrictifs basés sur l'âge des enfants. Ces critères sont parfois liés à l'aménagement des logements disponibles ou à la difficulté de scolariser des enfants en maternelle et primaire dans certaines communes. Cela oblige le SIAO à orienter des ménages ayant des demandes récentes, en ne respectant pas les critères de priorisation habituels.

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ 400 places d'urgence (HU) vont être ouvertes en 2023 dans le Val-d'Oise.
- ✓ Un changement de politique régionale va conduire à la transformation d'un certain nombre de places d'urgence (HU) en places d'insertion (CHRS) en 2023. Le SIAO restera vigilant quant aux conséquences de ces changements de politique sur l'accès à l'hébergement pour les ménages en situation administrative précaire.

b. L'hébergement de stabilisation : 68 places à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - HÉBERGEMENT DE STABILISATION

16 places remises à disposition	Taux de fluidité 22%	Taux d'orientation positive 65%	
Taux de rotation 24%	22 ménages orientés soit 23 personnes	35% Taux de refus soit 8 refus	25% refus de structures (problématique de santé / handicap, situation administrative incomplète) 75% refus d'usagers (désistement de la personne, éloignement géographique, problématique de santé / handicap)
15 ménages admis soit 15 personnes			

Faits marquants

Le nombre de places en stabilisation pour le département reste inchangé par rapport à l'année dernière. Elles sont principalement situées dans les communes de Montigny, Osny et Ermont.

Le taux de rotation sur ces places est faible en raison de la précarité des situations des personnes (cumul de problématiques, grands marginaux...) à leur arrivée dans le dispositif. Ainsi, le nombre de ménage admis sur des places de stabilisation reste quasiment inchangé par rapport à 2021.

Difficultés d'orientation

En 2022, le taux de refus des usagers est en hausse.

Les refus s'expliquent souvent par le profil des personnes orientées. Marginalisées, souffrant de multiples problématiques, il peut être difficile pour elles de se projeter dans une structure où l'accompagnement proposé et le cadre ne correspondent parfois pas à leur parcours de vie.

Concernant les refus émanant des gestionnaires, ils sont souvent liés à la situation sanitaire des personnes orientées, notamment eu égard aux problématiques de santé mentale, parfois trop importantes par rapport à l'accompagnement qui pourra être proposé.

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ Pour pallier au manque de moyens disponibles pour la prise en charge des personnes ayant des troubles de santé dans les structures d'hébergement, les gestionnaires pourront faire appel à l'Équipe Mobile Santé Précarité (EMSP), un dispositif d' « aller-vers » qui offre une prise en charge et un accompagnement médico-social global et pluridisciplinaire, de durée adaptée et temporaire.

c. L'hébergement d'insertion CHRS : 478 places à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - HÉBERGEMENT D'INSERTION CHRS

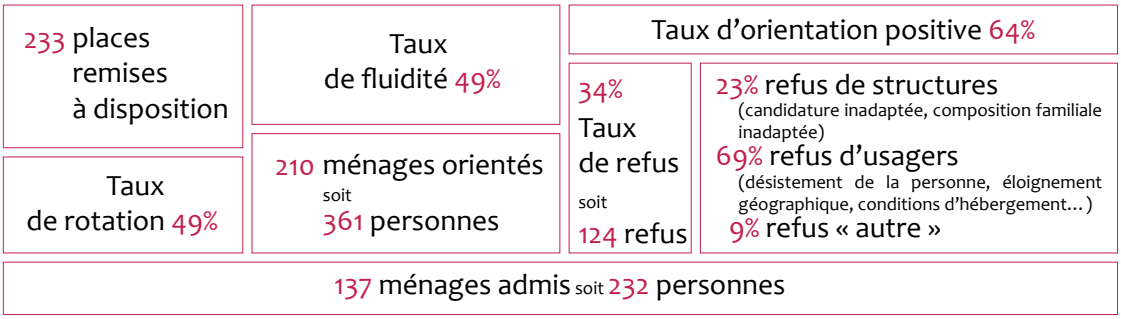

Faits marquants

En 2022, le nombre de ménages admis en CHRS a augmenté par rapport à l'année précédente, en raison de l'ouverture de 20 places supplémentaires.

Difficultés d'orientation

Comme en 2021, le SIAO s'inquiète du durcissement des critères des gestionnaires de structures CHRS qui sont de plus en plus restrictifs concernant les profils orientables : situation administrative, avancée du projet d'insertion, ressources financières stabilisées ou encore âge des enfants.
Concernant les refus émanant des ménages, l'appréhension, le rejet d'intégrer une structure collective ou de partager des espaces communs avec d'autres familles (sanitaires, salle-de-bain, cuisine) restent

les motifs de refus les plus importants. L'éloignement géographique est également une raison souvent avancée, souvent justifiée par la distance avec la famille ou le cercle social.

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ La transformation susmentionnée de places HU en places d'insertion CHRS va augmenter les capacités d'hébergement dans le département pour les ménages dont le profil correspond à des places CHRS.
- ✓ Au vu du manque de places en CHRS pour les personnes isolées ou pour les grandes compositions familiales, le SIAO restera vigilant quant à la typologie des logements transformés d'HU en CHRS.

d. Le Plan triennal de réduction des nuitées hôtelières : 276 places ALTHO et 185 places HUAS

Avec 185 places HUAS et 294 places ALTHO en 2022, ces dispositifs ne suffisent pas à eux seuls à réduire effectivement le recours aux nuitées hôtelières.

Lors d'une disponibilité de place, le SIAO a une obligation de réguler les orientations en fonction d'une répartition définie par la DRIHL : 50% pour le SIAO 95, 32% pour le SIAO 75 et 18% pour le SIAO 93.

Bien que respectée en 2022, cette régulation n'a été que peu efficiente du fait de ses modalités de mise en œuvre. Quasiment aucun ménage mis à l'abri par le 115 de Paris ou de Seine-Saint-Denis n'est effectivement sorti de l'hôtel pour intégrer ces dispositifs.

Faits marquants et difficultés d'orientation sur l'HUAS

CHIFFRES CLÉS 2022 - HUAS

31 places remises à disposition

Taux de rotation 17%

40 ménages orientés soit 78 personnes

Taux d'orientation positive 42%

18% Taux de fluidité

18 ménages admis
1 du 115-75
1 du 115-93
16 du 115-95
soit 33 personnes

Focus 115-95

16 ménages admis soit 29 personnes

Taux de refus 29% soit 12 refus
58% de structures
42% d'usagers

Le taux de rotation est très faible (17%) du fait des durées de prise en charge conséquentes liées à la situation administrative précaire des ménages.

La majorité des refus usagers est liéé à la réticence de partager des espaces collectifs. Les ménages orientés étant déjà mis à l'abri par le 115, ils peuvent avoir des difficultés à percevoir le parcours résidentiel qui leur est proposé, puisqu'ils bénéficient peu ou prou des mêmes prestations d'hébergement.

Concernant les refus émanant des structures, le SIAO reste vigilant quant à l'inconditionnalité effective de l'accueil. Ainsi, la DDETS a été saisie à deux reprises afin de maintenir des orientations refusées par le gestionnaire (l'un lié à la vacance créée par l'orientation d'un ménage testé positif à la COVID 19 et l'autre lié à la situation administrative précaire du ménage).

Le SIAO salue la grande adaptabilité permise par la modulation des places et la flexibilité du gestionnaire concernant les compositions familiales orientables. Cela permet d'éviter les ruptures de prises en charge en cas de changement de la composition familiale mais aussi de pouvoir orienter des personnes isolées et des grands ménages, difficiles à orienter sur d'autres dispositifs.

Faits marquants et difficultés d'orientation sur les places ALTHO

CHIFFRES CLÉS 2022 - ALTHO

114 places remises à disposition

Taux de rotation 41%

105 ménages orientés soit 257 personnes

Taux d'orientation positive 42%

39% Taux de fluidité

46 ménages admis
2 du 115-75
4 du 115-93
39 du 115-95 et 1 NR
soit 108 personnes

Focus 115-95

39 ménages admis soit 91 personnes

Taux de refus 23% soit 29 refus
34% de structures
38% d'usagers
28% « autre »

L'offre de places ALTHO a baissé en 2022 avec la fermeture de 24 places transformées en CHRS. Plusieurs déménagements liés à la restitution de logements ont également freiné l'activité et la rotation des places.

La majorité des places sont réservées à des femmes avec un ou deux enfants. Cependant, le SIAO note des difficultés lors des orientations car certaines communes refusent de scolariser les enfants, restreignant de fait les critères d'orientation.

Comme sur l'HUAS, les refus émanant des ménages sont majoritairement liés à un rejet du collectif et à l'absence de perspective d'évolution dans leur parcours résidentiel.

Les gestionnaires refusent principalement les ménages orientés à cause de l'inadaptation de la candidature au dispositif. Autres motivations, le manque d'autonomie du ménage ou les réticences à accueillir des ménages dont la situation administrative est trop incertaine au vu de délais préfectoraux rallongés (par exemple, pour les parents d'enfants réfugiés).

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ L'activité sur le périmètre ALTHO va de nouveau être impactée en 2023 par des déménagements et restitution de logements, dans l'attente de nouvelles captations.
- ✓ Une rencontre entre les SIAO 95, 75 et 93 a eu lieu début 2023 afin d'échanger sur les modalités de la régulation régionale des places. De nouvelles procédures ont été instaurées, le SIAO 95 sera donc vigilant quant à leur effectivité.

3. La régulation des places de Logement intermédiaire du Contingent Préfectoral à orientation du SIAO 95

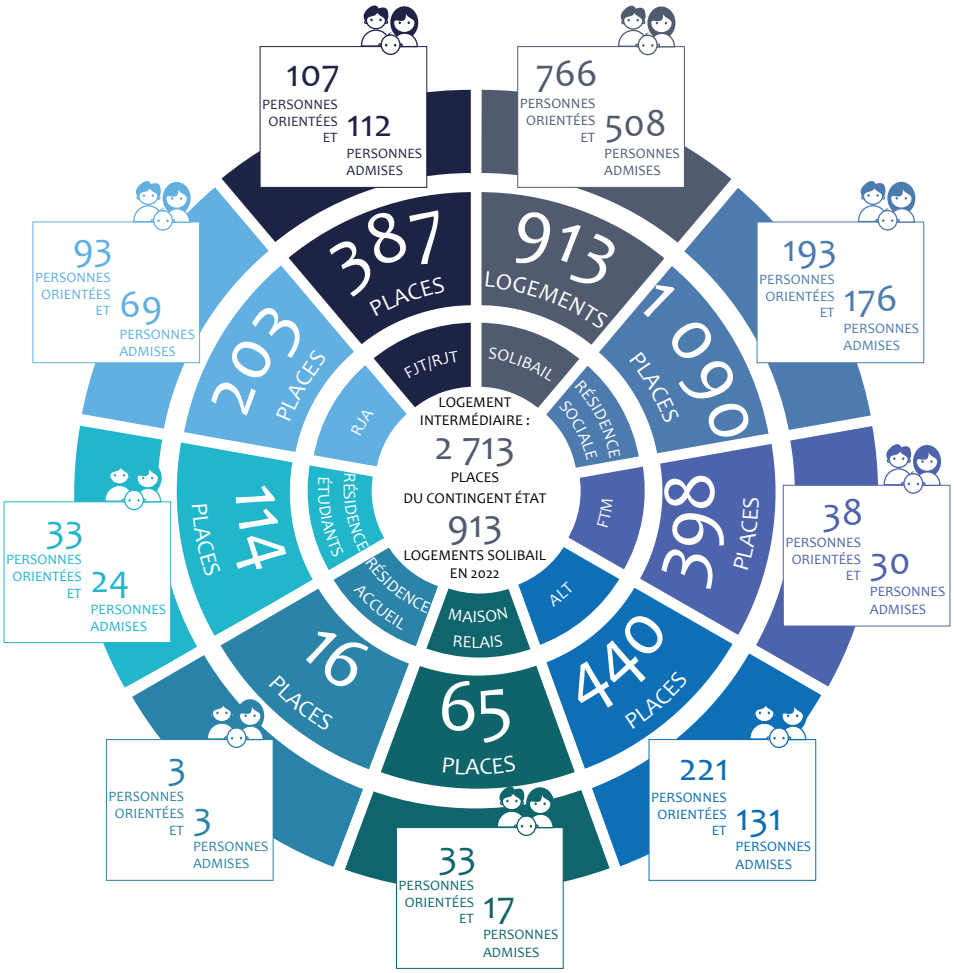

30% des 2 713 places de logement intermédiaire du Contingent État sont à orientation du SIAO (hors ALT et Solibail). Après remise à disposition, le SIAO a 8 jours pour orienter une candidature au gestionnaire. Ce délai peut être étendu à 3 jours supplémentaires sur demande du SIAO et accord du gestionnaire. Passé ce délai, le gestionnaire peut intégrer le ménage de son choix, en adressant au préalable les informations relatives au ménage admis.
Retrouvez la présentation des dispositifs de logement intermédiaire et les modalités d'admission en cliquant sur https://siao.esperer-95.org/hebergement-logement/

a. Les Foyers Travailleurs Migrants (FTM) : 398 logements (398 places) à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - FOYERS TRAVAILLEURS MIGRANTS

40 places remises à disposition	Taux de fluidité 5%	Taux d'orientation positive 47%	
Taux de rotation 10%	38 ménages orientés soit 38 personnes	47% Taux de refus soit 18 refus	50% refus de structures (situation trop fragile, manque d'autonomie, ressources insuffisantes …) 44% refus d'usagers (désistement de la personne, conditions d'hébergement…) 6% refus « autre »
30 ménages admis soit 30 personnes dont 18 ménages sur orientation du SIAO soit 18 personnes			

Faits marquants

En 2022, le SIAO note une légère baisse des admissions car moins de places ont été remises à disposition. Cela s'explique par la poursuite de la mise en œuvre du plan de traitement des Foyers pour Travailleurs Migrants (FTM), réhabilitant les structures existantes et en transformant certaines en résidence sociale.

Difficultés d'orientation

Les refus émanant des gestionnaires sont principalement justifiés par le manque d'autonomie et des ressources jugées trop faibles. En effet, les critères d'admissibilité se resserrent et les gestionnaires attendent des personnes totalement autonomes, en activité professionnelle, avec des ressources issues de l'emploi.

Le SIAO note un nombre important de refus émanant des ménages, principalement motivés par les conditions d'accueil en FTM (petite superficie des chambres, partage d'espaces collectifs, structures vieillissantes, sentiment d'insécurité, insalubrité).

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ Les réhabilitations vont se poursuivre en 2023, permettant aux structures de répondre aux normes de sécurité, de logement décent et permettre de meilleures conditions d'accueil.
- ✓ La baisse du nombre de places en FTM et la transformation en places de résidence sociale risquent d'éloigner les personnes les plus âgées du dispositif, car les structures ne leur sont pas adaptées, tout comme les personnes mariées souhaitant être orientées seules (sans projet de divorce) et qui ne peuvent être orientée que sur des FTM.

b. Les places financées dans le cadre de l'Allocation Logement Temporaire (ALT) : 172 logements (311 places) à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - PLACES EN ALT

51 places remises à disposition	Taux de fluidité 32%	Taux d'orientation positive 56%	
Taux de rotation 16%	99 ménages orientés soit 221 personnes	48% Taux de refus soit 48 refus	40% refus de structures (situation trop fragile, candidature inadaptée, éloignement géographique…) 58% refus d'usagers (désistement de la personne, éloignement géographique…) 2% refus « autre »
56 ménages admis soit 131 personnes dont 55 ménages sur orientation du SIAO soit 130 personnes			

Faits marquants

En 2022, le SIAO note une légère tendance à la hausse du nombre de logements remis à disposition SIAO, ce qui permet une hausse du taux de rotation et du nombre de ménages admis par rapport à 2021.

De nouveaux logements ont été captés, élargissant ainsi l'offre disponible sur le département, généralement constitués de logements partagés entre plusieurs familles. Le SIAO constate cependant une augmentation du nombre de places ALT en logements individuels – du studio jusqu'au 3 pièces.

Difficultés d'orientation

L'accès au dispositif ALT permet d'accueillir des ménages ayant de faibles ressources, bien qu'il soit conditionné à une dynamique d'emploi ou de formation. De ce fait, les ménages disposant de prestations sociales pour seules ressources sont généralement refusés par les gestionnaires car considérés comme trop éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, certains gestionnaires restent frileux quant à l'autonomie des ménages, critère apprécié différemment en fonction des gestionnaires. Ainsi, un ménage poursuivant son accompagnement avec son travailleur social en parallèle de son orientation en ALT pourra être accepté par un gestionnaire, mais refusé par un autre qui craindra un manque d'autonomie pouvant mener à une mise en difficulté dans l'hébergement.

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ De nouvelles places ALT vont ouvrir en 2023. Elles seront dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales.
- ✓ Des rencontres partenariales ayant eu lieu début 2023, présageant d'un assouplissement des conditions d'accès au dispositif ALT : les personnes bénéficiaires de prestations sociales engagées dans un parcours de formation ou de recherche d'emploi renforcé pourraient être plus facilement admises.

c. Les Résidences sociales : 808 logements (1 080 places) à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - RÉSIDENCES SOCIALES

134 places remises à disposition

Taux de rotation 12%

Taux de fluidité 12%

150 ménages orientés soit 193 personnes

Taux d'orientation positive 63%

43% Taux de refus soit 65 refus

49% refus de structures (dossier incomplet, candidature inadaptée, composition familiale inadaptée…)

44% refus d'usagers (désistement de la personne, ne s'est pas présenté, conditions d'hébergement…)

7% refus « autre »

132 ménages admis soit 176 personnes

dont 94 ménages sur orientation du SIAO soit 134 personnes

Faits marquants

Le SIAO note une certaine verticalité des taux de refus sur les orientations en résidence sociale, toujours élevés.

La majorité émanent des structures, dont les critères d'admission sont de plus en plus ciblés sur l'autonomie et l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne les refus émanant des ménages, ils sont souvent motivés par les conditions d'hébergement proposées (montant des redevances jugé trop élevé, sentiment d'insécurité, règlement intérieur jugé trop contraignant). Par ailleurs, au vu des critères exigés par certains gestionnaires (ménages en situation d'emploi, autonomes et proches du relogement), les ménages orientés préfèrent donc attendre une opportunité en logement de droit commun.

L'offre sur le département est assez limitée et ne permet pas de satisfaire l'ensemble des besoins : il y a par exemple peu de places pour les familles monoparentales ou couples avec enfants. De plus, davantage de places pour couple sans enfants sont remises à disposition alors qu'on note moins de demandes d'orientation des prescripteurs sur le département.

Perspectives/préconisations 2023

✓ Des permanences d'actions sociales vont être mises en places dans certaines structures en 2023 afin de pallier aux diverses problématiques rencontrées par les gestionnaires et par les personnes accueillies ; notamment en ce qui concerne la dégradation des situations administratives et sociales. Le SIAO restera attentif à cette nouvelle mesure, qui pourrait peut-être permettre un assouplissement des critères d'admissibilité sur ces dispositifs.

d. Les Maisons Relais / Pensions de famille : 58 logements (65 places) à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - MAISONS RELAIS

22 places remises à disposition	Taux de fluidité 28%	Taux d'orientation positive 67%	
Taux de rotation 34%	24 ménages orientés soit 33 personnes	21% Taux de refus soit 5 refus	60% refus de structures (attribution autre demandeur) 40% refus d'usagers (désistement de la personne)
16 ménages admis soit 17 personnes			

Faits marquants

L'offre en maison relais et pension de famille est sous-dimensionnée par rapport aux besoins sur le département eu égard au nombre de personnes en errance ou mis à l'abri par le 115.

Par ailleurs, au vu des projets sociaux dans ces structures, les remises à disposition sont peu nombreuses. Sur les places libérées, les motifs de sortie sont variés : certains résidents s'autonomisent et prétendent à un logement de droit commun quand d'autres préfèrent se maintenir sur la structure. Certains éprouvent des difficultés à se réinsérer et à adhérer au projet d'établissement et peuvent être exclus. Enfin, au vu des profils des ménages orientés, il arrive que les personnes accueillies décèdent lors de leur prise en charge.

Bien que le SIAO ait eu 22 places remises à disposition cette année, toutes n'ont pas pu répondre aux besoins des personnes en attente d'orientation via le SI-SIAO. De surcroît, l'incendie de la pension de famille Victor Basch de Goussainville a contraint les résidents à d'autres solutions de relogement, devenant prioritaires sur la libération de places en maison relais ou pension de famille.

Perspectives/préconisations 2023

✓ Aucune ouverture de place n'est prévue pour 2023 et les travaux de la pension de famille Victor Basch à Goussainville ne sont pas terminés.

e. Les Résidences Accueil : 16 logements (16 places) à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - RÉSIDENCES ACCUEIL

0 place remise à disposition	Taux de fluidité 19%	Taux d'orientation positive 100%	
Taux de rotation 0%	3 ménages orientés soit 3 personnes	0% Taux de refus soit 0 refus	3 ménages admis soit 3 personnes

Faits marquants

Une résidence accueil a ouvert à Argenteuil en 2022, dans laquelle 7 places sont à disposition du SIAO. Cela augmente l'offre disponible sur le département. Cependant les capacités restent sous-dimensionnées avec seulement 2 résidences de 55 places dont 16 pour le SIAO.

Constituant une continuité de prise en charge médico-sociale post-soin/cure, les partenaires déplorent le manque de places dans ces structures. Ils sont en effet parfois contraints de remettre des personnes à la rue alors qu'elles étaient dans une démarche de stabilisation. Or ces ruptures de prise en charge et l'errance ne leur permettent pas de se maintenir dans le soin et peuvent même amplifier leurs troubles.

Difficultés d'orientation

Les troubles psychiques restent des aspets assez méconnus et peu appréhendés dans le secteur social, ce qui peut parfois rendre difficile le repérage de profils adaptés à des orientations en résidence accueil.

Compte-tenu du secret médical, les données sensibles liées à la santé et à la prise en charge des personnes ne peuvent pas figurer dans la demande SI-SIAO. Il faut donc pouvoir pallier à cela en échangeant et approfondissant chaque demande avec les prescripteurs pour être certains que la situation du ménage lui permet effectivement d'accéder à ces structures.

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ Le SIAO va poursuivre le renforcement des partenariats dans le secteur médico-social et médical, notamment sur les questions de santé mentale, afin de toujours pouvoir affiner les orientations et les pratiques.

f. Les dispositifs de logement intermédiaire pour jeunes actifs : Résidences Jeunes Actifs (RJA), Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) / Résidences Jeunes Travailleurs (RJT) et Résidences Pour Etudiants (RPE)

Le public jeune est un public spécifique, dont les particularités ont poussé au développement de structures dédiées. Assez nombreuses sur le département, les places en logement intermédiaire (RJA, FJT et RPE), semblent répondre aux besoins des personnes en demandes. Cependant, les jeunes ayant une demande SI-SIAO sont de plus en plus nombreux et leur situation de plus en plus précaire. Pour en savoir plus, rconsultez la partie dédiée à l'action du SIAO sur le public «jeune» en page 69.

Résidences Jeunes Actifs (RJA) : 254 logements (259 places) à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - RÉSIDENCES JEUNES ACTIFS

81 places remises à disposition	Taux de fluidité 19%	Taux d'orientation positive 53%	
Taux de rotation 31%	93 ménages orientés soit 93 personnes	47% Taux de refus soit 44 refus	48% refus de structures (dossier incomplet, candidature inadaptée, manque d'autonomie, structure inadaptée ...) 45% refus d'usagers (désistement de la personne, éloignement géographique...) 7% refus « autre »
66 ménages admis soit 69 personnes dont 49 ménages sur orientation du SIAO soit 51 personnes			

Faits marquants

Le SIAO a noté une hausse importante des redevances sur les RJA, en moyenne 550€ pour un T1.

Difficultés d'orientation

Les refus d'orientation émanant des gestionnaires restent importants mais stables par rapport à 2021, ils sont fréquemment liés à une incomplétude des dossiers. Beaucoup de jeunes n'ont jamais eu d'expérience locative et n'ont pas les documents attendus. Ces refus permettent donc souvent de finaliser certaines démarches qui freinaient jusqu'alors l'accès à un logement.

Les refus usagers sont eux en augmentation, ce sont majoritairement des désistements. La perspective d'intégrer une structure peut faire ressortir des fragilités dont les jeunes n'avaient pas forcément conscience. Par ailleurs, bon nombre de désistements sont liés à l'agencement des logements proposés et aux prestations d'hébergement. C'est notamment le cas pour des jeunes déjà pris en charge en structure dans le cadre de contrats jeunes majeurs et de contrats FAJ (Fond d'Aide aux Jeunes) qui arrivent à leur terme. Ils ne voient pas d'évolution dans leur parcours résidentiel : bien que la RJA relève du droit commun et leur permette d'accéder à un statut de locataire, le logement qui leur est proposé offre moins de prestations (pas de cuisine dans le logement par exemple).Enfin, de plus en plus de jeunes orientés n'adhèrent pas aux règlements de fonctionnement des RJA, notamment car ils ne permettent pas d'héberger des tiers. Certains gestionnaires, comme ESPACIL, sont plus souples à ce sujet et essuient moins de refus.

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ La hausse des redevances va se poursuivre. Le SIAO s'inquiète donc des conséquences sur les orientations qui seront possibles. Les redevances tendent à avoisiner le montant des loyers dans le parc public, ainsi le public cible des RJA pourrait se trouver éloigné du dispositif du fait de ressources devenues insuffisantes pour payer les redevances attendues.

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et les Résidences Jeunes Travailleurs (RJT) : 271 logements (295 places) à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - FOYERS ET RÉSIDENCES DE JEUNES TRAVAILLEURS

124 places remises à disposition	Taux de fluidité 19%	Taux d'orientation positive 51%	
Taux de rotation 42%	100 ménages orientés soit 107 personnes	50% Taux de refus soit 50 refus	56% refus de structures (candidature inadaptée au dispositif, situation trop fragile, dossier incomplet ...) 38% refus d'usagers (désistement de la personne, personne injoignable...) 6% refus « autre »
102 ménages admis soit 112 personnes dont 51 ménages sur orientation du SIAO soit 54 personnes			

Faits marquants

Comme en 2021, les jeunes en voie d'insertion professionnelle se trouvent exclus des FJT/RJT, bien qu'ils soient un public cible visé par le cadre réglementaire. Ces dispositifs n'acceptent en réalité que des profils déjà insérés et stabilisés.

L'année 2022 a été marquée par la réhabilitation du FJT des Louvrais de l'ALJEVO. Le SIAO s'est tenu à disposition pour trouver des solutions à une partie de ces jeunes et ainsi éviter des ruptures sèches de prise en charge liées à cet évènement.

Difficultés d'orientation

Les refus émanant des gestionnaires ont certes baissé par rapport à 2021 mais restent majoritaires. Parmi eux, les refus considérés comme abusifs par le SIAO se multiplient, le plus souvent motivés par un manque d'autonomie ou des ressources insuffisantes. La DDETS a dû être interpellée à plusieurs reprises, que ce soit par le SIAO ou par les prescripteurs.

Au vu de ces difficultés, des rencontres ont eu lieu avec plusieurs gestionnaires. Ces échanges ont permis de prendre connaissance de la mesure « Jeunes En Difficultés » mise en place dans les structures de l'ALJT, qui prévoit un accompagnement renforcé pour certains jeunes. Déclenchées à la discrétion des structures, ces mesures n'ont cependant pas permis au SIAO d'orienter effectivement des jeunes dont la situation est plus fragile dès l'admission.

Les refus émanant des jeunes sont eux en légère hausse par rapport à 2021. Les motifs de refus rappellent ceux susmentionnés pour les RJA (non-adhésion aux règlements de fonctionnement, prestations d'hébergement), ainsi que la difficulté d'accès aux transports en communs. Cet aspect peut être considéré comme primordial et constituer un motif de refus légitime important. En effet, beaucoup de jeunes occupent des emplois en horaires décalés (restauration, boulangerie, etc.) et craignent ainsi de mettre en échec leur insertion professionnelle.

Perspectives / préconisation 2023

- ✓ Le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) va être déployé. Pouvant apporter une garantie supplémentaire aux gestionnaires concernant des profils généralement considérés comme plus fragiles, le SIAO sera attentif aux effets du déploiement de ce nouveau dispositif sur les acceptations et refus des gestionnaires.

Les Résidences Pour Étudiants (RPE) : 107 logements (114 places) à orientation du SIAO

CHIFFRES CLÉS 2022 - RÉSIDENCES POUR ÉTUDIANTS

32 places remises à disposition	Taux de fluidité 22%	Taux d'orientation positive 73%	
Taux de rotation 30%	33 ménages orientés soit 33 personnes	21% Taux de refus soit 7 refus	29% refus de structures (dossier incomplet) 71% refus d'usagers (désistement de la personne, éloignement géographique, à intégré un logement…)
24 ménages admis soit 24 personnes			

Faits marquants

Le SIAO a pu disposer de places en Résidences Pour Étudiantes (RPE) en 2022. Notamment dans le cadre de l'ouverture d'une résidence à Gonesse, d'autres étant déjà existantes.

Ces résidences permettent d'orienter un public pour lequel aucune autre solution n'est mobilisable par le SIAO, puisque les redevances faibles et les critères d'admissibilité permettent d'orienter des personnes ayant des ressources inférieures à 650€ ou encore des titres de séjour étudiant par exemple.

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ Au vu de l'intégration récente de ces dispositifs dans les contingents préfectoraux, la communication sur ce dispositif sera encore à développer auprès des partenaires, prescripteurs et acteurs travaillant auprès du public étudiant.

g. La gestion de l'offre et de la demande en Intermédiation locative (Solibail)

CHIFFRES CLÉS 2022 - SOLIBAIL

Taux de fluidité 16%

212 ménages orientés soit 766 personnes

Taux d'orientation positive 67%

33% Taux de refus soit 72 refus

71% refus de structures
(éloignement géographique, ressources insuffisantes, manque d'autonomie...)
13% refus d'usagers
(désistement de la personne, éloignement géographique, sentiment d'insécurité...)
16% refus « autre »

142 ménages admis soit 508 personnes

Faits marquants

En 2022, 63 logements ont été captés dans le Val d'Oise, contre 106 en 2021 : une dynamique de captation en déclin similaire à celle observée à l'échelle de l'Île-de-France (-30% par rapport à 2021), directement liée à la baisse des ménages orientés et admis en 2022 par rapport à 2021. Cependant, elle s'explique aussi par la précarisation des publics cibles. En effet, 70% des ménages orientés sont des ménages mis à l'abri par le 115, or la majorité d'entre eux ne répondent pas aux critères d'éligibilité attendus par les gestionnaires.

Les difficultés d'orientation

Bien que le SIAO soit vigilant sur les orientations proposées, 71% des refus « structure » sont liés aux profils des ménages (manque d'autonomie, ressources insuffisantes, situation administrative, maitrise du français jugée insuffisante), jugés inadaptés.

48% du parc SOLIBAIL se situe sur l'agglomération de Cergy, les secteurs de Plaine-de-France et Pays -de-France restent encore sous-représentés alors même qu'il y a un fort besoin sur ces territoires du Val-d'Oise.

Le dispositif Solibail dans le Val-d'Oise se caractérise par une majorité de remises à disposition concernant des logements T2 et T3. Le SIAO a de plus en plus de difficultés à pourvoir les T2 car les ménages éligibles au dispositif ayant une composition familiale adaptée à un T2 sont orientés assez rapidement. Les petites compositions familiales (familles monoparentales F+1, H+1) sont en revanche difficiles à orienter.

Enfin, comme en 2021, très peu de studios sont remis à disposition. Ainsi, en 2022, seules 9 personnes isolées ont pu être orientées.

Perspectives/préconisations 2023

- ✓ De nouvelles captations sont attendues : le territoire du Val d'Oise dispose de 911 logements, pour un objectif de 1 150 logements d'ici à 2026.
- ✓ Le référentiel d'accès Solibail sera actualisé, ainsi que le référentiel de captation. La question de l'évolution du coût des charges locatives, observée en lien avec la hausse des coûts des énergies, sera abordée.
- ✓ Les logements non pourvus par le SIAO pourraient être mobilisés pour les ménages ukrainiens dans le cadre de l'expérimentation d'un dispositif SOLIBAIL « ménages réfugiés Ukrainiens ».

4. L'attention portée aux publics spécifiques

a. Le public sortant de détention

Les permanences MAVO (pour Maison d'Arrêt du Val-d'Oise) sont à destination des détenus en fin de peine ou à court terme, risquant de se retrouver sans hébergement ou avec une solution d'hébergement précaire. L'objectif de ces permanences est de rencontrer les détenus qui le souhaitent, afin de les aider à faire une demande d'hébergement ou de logement intermédiaire auprès du SIAO 95.

En raison de la crise sanitaire, les permanences MAVO ont été interrompues fin 2020 et n'ont repris qu'au début de l'année 2022. Seules deux des quatre permanences ont eu lieu. Deux réunions ont été programmées au début de l'année 2023 pour redéfinir les modalités et les axes de travail visant à rétablir les permanences SIAO à la MAVO. La prochaine permanence est prévue pour juin 2023.

b. Le public exilé : demandeurs d'asile, Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)

Le public demandeur d'asile ou reconnu bénéficiaire d'une protection internationale est un public particulier, pour lequel l'hébergement et l'accompagnement social ne dépendent pas des dispositifs AHI de droit commun mais du DNA – dispositif national d'accueil – géré par l'OFII. Cependant, une partie de ce public est en demande de prise en charge dans les dispositifs AHI gérés par le SIAO : le public qui n'a pas ou plus besoin d'un accompagnement spécifique lié à leur parcours d'exil, ou bien le public qui ne parvient pas à être pris en charge sur les dispositifs du DNA au vu de leur saturation.

Face à ces constats, le SIAO du Val d'Oise a développé une référence sur les questions liées à l'asile et au public sortant du DNA. L'idée est d'avoir une personne ressource au sein du SIAO mobilisée sur les questions liées à la prise en charge du public exilé, au droit d'asile /protection internationale, pour ainsi participer à la levée des freins à l'accès au logement intermédiaire ou de droit commun pour ces publics.

Plusieurs actions ont été menées en ce sens en 2022 :
- ✓ consultation des gestionnaires des structures HUDA et CADA du Val-d'Oise ;
- ✓ création d'un guide interne au SIAO 95 relatif aux titres de séjour dans la demande SI-SIAO ;
- ✓ veille et rédaction d'articles pour le Bulletin Info mensuel ;
- ✓ rencontre avec le service Parcours Migratoire de la DDETS, la mission logement du SIAO et le service Hébergement / Logement ;
- ✓ mobilisation autour de l'ouverture du dispositif CARSA afin de pouvoir orienter des profils du Val-d'Oise ;
- ✓ rencontres partenariales et participation à des instances départementales et régionales (COPIL, Groupe de travail FAS Île-de-France, etc).

En 2023, cette référence devrait continuer à se renforcer avec la participation de la référente Asile/sortants de DNA à des formations approfondies en droit des étrangers, au projet d'externalisation du guide relatif aux titres de séjour et avec la rencontre de plusieurs CADA et HUDA du département pour consolider ou construire des relations partenariales plus étroites.

c. Les « femmes enceintes et sortantes de maternité »

Le SIAO a participé à une conférence sur la précarité périnatale dans le Val-d'Oise en début d'année, afin d'échanger autour des problématiques liées à la prise en charge des femmes enceintes et sortantes de maternité. Il en est ressorti un manque important de places d'hébergement dédiés à ce public, obligeant les maternités à garder plus longtemps les patientes le temps de leur trouver une solution d'hébergement.

Face à ce constat et à l'augmentation du nombre de femmes enceintes ou sortantes de maternité en situation de grande vulnérabilité en Île-de-France, la DRIHL et l'ARS ont lancé un programme de prise en charge de ce public regroupant plusieurs dispositifs.

C'est notamment le cas du dispositif Pré-Post Maternité géré par COALLIA, permettant d'accéder à une mise à l'abri sans délai et proposant un accompagnement sanitaire et social à des femmes enceintes en situation de grande précarité. 35 places ont été ouvertes en 2022, à orientation du SIAO. Cette prise en charge constitue une passerelle vers un hébergement voire un logement stable, en fonction de chaque situation administrative et personnelle. Un peu plus d'un an après l'ouverture du dispositif, 60 femmes et enfants ont été hébergés au sein de la structure, qui enregistre 25 naissances. La durée moyenne de séjour étant de 6 mois, cela a permis de travailler les sorties qui ont le plus souvent conduit vers des CHU ou des CHRS, sauf une exception vers du logement de droit commun. Néanmoins, une réelle pause est offerte aux futures mères durant leurs derniers mois de grossesse afin de préparer plus sereinement l'arrivée de leur bébé.

d. Le public jeune

La spécificité du public jeune réside dans la vulnérabilité de son statut de personne « en devenir ». Aussi, leurs droits sociaux ne sont pas garantis de façon pérenne ou automatique, contrairement au public « adulte » de plus de 25 ans. Le SIAO constate d'ailleurs une précarisation grandissante du public jeune, marquée davantage en 2022 par les suites de la crise sanitaire dont les conséquences sont encore visibles.

En plus de cette précarisation générale, les publics jeunes en demande d'hébergement ou de logements font face à une difficulté supplémentaire du fait de la temporalité rapide imposée lors des propositions d'orientation par les protocoles mis en place entre le SIAO et les gestionnaires. Cette temporalité vient se heurter aux situations d'urgence dans lesquelles ce public se trouve : ruptures familiales, fin d'hébergement chez des tiers, fin de contrat jeunes majeurs ou FAJ… Pourtant, ces jeunes doivent faire preuve d'une réactivité importante pour répondre à l'ensemble des critères que demandent les structures de type FJT ou RJA.

Trop peu de structures d'hébergement CHU ou CHRS dédiées au public jeune peuvent accueillir les demandes d'accompagnement social global dans le Val-d'Oise. Les difficultés auxquelles ils font face sont pourtant inhérentes au statut d'un « jeune » qui démarre son insertion sociale, qui ne bénéficierait pas d'un soutien familial sécurisant pour la réaliser, et qui aurait donc besoin d'un accompagnement spécifique, différent de celui proposé dans des CHU ou CHRS généralistes. Par ailleurs, ces derniers ne constituent pas une solution satisfaisante, les mettant en difficulté de cohabitation avec des profils plus marginalisés dans un environnement parfois dégradé.

En outre, ces places d'hébergement déjà peu nombreuses sont parfois embolisées par des jeunes qui se voient refuser l'accès au logement intermédiaire du fait de leurs ressources ou de leur situation de formation. En effet, certaines structures, pourtant qualifiées d'intermédiaires, se rapprochent des critères d'accès au logement pérenne (obligation de présenter des avis d'imposition, exigences liées au niveau d'autonomie etc). Ainsi, bien souvent un jeune en emploi avec des ressources se verra refusé au motif qu'il n'est pas assez « prêt » au logement.

Un travail de rencontre et de coordination entre les gestionnaires, prescripteurs, missions locales et le SIAO continuera d'être mené en 2023 pour aborder les problématiques liées à la prise en charge de ce public spécifique. Le déploiement du CEJ permettra de questionner l'intégration des jeunes ne répondant pas à l'obligation « emploi/ressources suffisantes » dans des structures de type FJT, pourtant historiquement dédiés à l'accueil de jeunes en voie d'insertion professionnelle.

e. Les femmes victimes de violences conjugales

Plusieurs dispositifs d'hébergement spécifiques pour femmes victimes de violences existent sur le département et plusieurs places sont dédiées à ce public dans des structures généralistes. En 2022, le SIAO a pu orienter 3 ménages vers des places HU et 6 sur des places ALTHO, gérées par la Croix-Rouge française, Du Côté des Femmes, France Horizon ou encore APUI les Villageoises.

Au SIAO, une référence sur la question de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales a été développée. De ce fait, plusieurs rencontres ont eu lieu en 2022 avec des partenaires accompagnant ce public :

- ✓ rencontre avec Madame KIENE, Cheffe de service à Du Côté Des femmes en avril 2022 ;
- ✓ rencontre en mars 2022 avec l'association Moulin de Pont Rû qui propose des séjours pour les femmes victimes de violences afin de leur redonner de l'énergie, de les remettre en mouvement, de les apaiser grâce à des outils de gestion du stress, et de travailler sur la confiance en soi ;
- ✓ rencontre à l'initiative de Monsieur DROUET, Commissaire Divisionnaire de la circonscription d'Ermont, dans le cadre du troisième anniversaire du Grenelle de la lutte contre les violences conjugales en septembre 2022 avec l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels, afin de faire un point de situation sur les actions menées contre les violences conjugales au niveau de la circonscription d'agglomération d'Ermont-Taverny. L'objectif était de mettre en exergue le travail judiciaire en matière de violences conjugales, ainsi que tout ce qui a trait à l'accompagnement des victimes.

Des points réguliers entre le 115 et le service Hébergement/Logement ont été faits sur les situations des personnes mises à l'abri sur les places PVV dans le cadre du projet SORORE, articulé par le 115, la PASH et Du Côté des Femmes.

Perspectives sur 2023

- ✓ De nouvelles places dédiées vont ouvrir en 2023, dont 30 places en ALT gérées par APUI les Villageoises.
- ✓ Dans le cadre du Plan francilien de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, la DRIHL IDF, ainsi que la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) ont élaboré des fiches d'action, dont une visant la formation des professionnels du champ social en lien avec les femmes victimes de violences. Dans ce cadre, un programme de formation intitulé « Mieux comprendre le phénomène des violences conjugales : repérer, orienter les femmes victimes » est proposé et animé par l'Union Régionale Solidarité Femmes - Île-de-France (URSF IDF), auquel le SIAO participera.
- ✓ Le projet SORORE sera remis en question en 2023.

f. Santé

Le SIAO a pour souhait de prendre en compte les personnes dans leur globalité, ce qui inclut leur santé. Pour ce faire les équipes sont attentives aux problématiques de santé des personnes accueillies sur les structures et au 115, mais aussi des personnes à orienter. Elles suivent également l'offre de soin du territoire et collaborent avec les partenaires locaux pour promouvoir l'accès aux bien être et à la santé.

Sur sa spécificité santé le SIAO, ce sont : des rencontres avec des associations, des équipes mobiles et des lieux d'accueil médicalisé (France Addiction, maison hospitalière de Cergy, l'EMSP…), mais aussi des participations actives aux Comités Locaux de Santé Mentale (CLSM), au maintien du partenariat avec les ACT (Appartements en Coordination thérapeutique) de Aurore et à la participation de l'inauguration du LAM de OSNY.

Le SIAO est particulièrement impliqué auprès des CLSM du Val d'Oise à travers des groupes de travail et à la participation aux RESAD, auprès des ACT afin de renforcer nos récents liens lors de rencontre trimestrielle, auprès de l'ARS lors des échanges autour de la régulation des places et l'orientation des ACT, LAM et LHSS.

Cette spécificité santé donne aussi la possibilité aux professionnels de s'interroger sur l'offre d'hébergements et de logement intermédiaires liée aux problématiques de santé spécifiques afin de procéder aux bonnes préconisations d'orientation et/ou d'échanger sur des situations handicapantes que rencontrent leurs usagers.

g. Le public pris en charge en structure, en attente de réorientation

Le SIAO 95 offre la possibilité aux gestionnaires (sous certaines conditions) de solliciter une demande de réorientation. En grande majorité, ces demandes réorientations font suite à un changement de composition familiale (naissance, décohabitation, divorce, regroupement familial).

En 2022, 75 demandes de réorientations ont été traitées par le SIAO.

Les chargées d'orientation peinent à réorienter les ménages avec des grandes compositions (notamment sur les CHU et les CHRS).

18 ménages ont pu bénéficier d'une orientation vers un autre dispositif en 2022:
- ✓ 4 en SOLIBAIL ;
- ✓ 5 en CHU ;
- ✓ 6 en CHRS ;
- ✓ 1 en Résidence Sociale ;
- ✓ 2 en FJT.

2 demandes ont été annulées, et une personne est partie volontairement de sa structure d'accueil avant qu'une proposition de réorientation lui ait été faite.

14 fin de prise en charge ont été prononcées avant qu'une réorientation ait pu être proposée.

6 glissements en interne ont pu finalement être opérés par les gestionnaires accueillant les familles.

5. Constats communs aux dispositifs d'hebergement/logement intermediaire

✓ Inadaptation de l'offre pour les publics PMR, vieillissants et les grandes compositions familiales
Le SIAO constate des difficultés d'orientations pour ces ménages, pourtant prioritaires du fait de leur vulnérabilité particulière. Ceux-ci reçoivent peu ou pas de propositions adaptées à leurs besoins, du fait d'un manque de places disponibles sur l'ensemble des dispositifs dans le département.

✓ Difficulté de prise en charge des personnes atteintes de troubles de la santé mentale
Le SIAO, en lien avec les partenaires de première ligne, constate l'ampleur des problématiques liées à la prise en charge de ces publics. En effet, une grande partie des structures ne sont pas adaptées ou les équipes ne sont pas formées pour accompagner les personnes rencontrant des troubles et des comportements à risque. Les orientations de ces ménages sont alors souvent refusées par les gestionnaires. Par ailleurs, les publics déjà pris en charge en structures ayant besoin d'accompagnement psychologique ou psychiatrique rencontrent de grandes difficultés à être pris en charge par les acteurs médicaux du territoire par manque de moyens.

✓ Inégalité dans la répartition géographique des places et difficulté d'intégration
La majorité des places d'hébergement et de logement intermédiaire sont principalement situées sur la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), la Vallée de Montmorency et le secteur Rive de Seine. Le secteur Plaine de France, quant à lui, n'est que partiellement pourvu. Les territoires avec le moins de places restent le secteur Pays de France et le Vexin, les ménages y étant rattachés ayant ainsi peu de chances de se voir proposer une place adaptée à leurs besoins. Par ailleurs, sur certains territoires et certaines communes, d'autres difficultés rendent difficiles l'orientation de certains ménages. C'est par exemple le cas de secteurs où l'offre de soins est réduite, ou peu desservies en transports en commun. C'est aussi le cas dans certaines communes refusant de scolariser les enfants en maternelle et en primaire, rendant très difficile l'orientation de famille avec enfants.

✓ Disparité dans l'appréciation de l'autonomie
Le SIAO, lorsqu'il se saisit des demandes sur le SI-SIAO, s'appuie sur les informations renseignées par le prescripteur. L'appréciation de l'autonomie des ménages dépend donc pour beaucoup de l'avis du travailleur social accompagnant le ménage. Cependant, les gestionnaires peuvent avoir des critères différents pour juger de l'autonomie d'un ménage, d'où un nombre important de refus constatés. Il convient de souligner que l'autonomie peut également être perçue différemment d'un gestionnaire à un autre, complexifiant d'autant plus la sélection de ménages considérés éligibles à une orientation.

De la même manière, plusieurs perspectives pour l'année 2023 sont communes à l'ensemble des dispositifs gérés par le service Hébergement / Logement intermédiaire :

✓ Poursuite et renforcement de la dynamique partenariale
Le SIAO compte poursuivre la dynamique partenariale réamorcée depuis la fin de la crise sanitaire. Tisser un maillage territorial, avoir une connaissance pointue des dispositifs, des structures, des pratiques des gestionnaires, informer et aller à la rencontre des prescripteurs… Le SIAO compte parvenir à informer, sensibiliser et communiquer toujours plus autour des solutions existantes pour prendre en charge les personnes en situation de précarité sur le département. Une ouverture plus régionale sera également engagée afin de pouvoir partager les bonnes pratiques en œuvre sur chaque territoire.

✓ Mise en place d'une nouvelle procédure « Refus » par le SIAO
Face à l'augmentation global du nombre de refus (tant des usagers que des gestionnaires), le SIAO a réactualisé sa procédure de suivi en interne. Cela permettra de mieux saisir les motifs évoqués par les usagers en amont des proposition d'orientation et de mieux alerter sur les conséquences pour les ménages (notamment ceux mis à l'abri par le 115), afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées lors d'une proposition. Un meilleur suivi des refus émanant des gestionnaires sera également possible, pour avoir une vision globale des motifs considérés comme abusifs par le SIAO.

6. La Mission Logement

La Mission Logement du SIAO 95 a été créé en 2015 via la signature d'une charte partenariale entre le SIAO95, la DDCS (DDETS), l'AFFIL et l'AORIF, POUR L'ACCES AU LOGEMENT DES PUBLICS SORTANTS D'HEBERGEMENT, pour apporter une réponse à différents constats :
- ✓ un manque réel d'offre de logement sur le territoire ;
- ✓ une diminution de la rotation de l'occupation des logements du parc social et des dispositifs d'hébergement et de logement accompagné ;
- ✓ une précarisation des publics, notamment sur le plan des ressources, ce qui complexifie l'accès au logement social ;
- ✓ un manque de connaissance et/ou de temps des acteurs sociaux au regard de la technicité qu'implique l'accès au logement ;
- ✓ une forte déperdition dans les demandes de labellisation et trop de dossiers labellisés mais incomplets, entrainant des lourdeurs dans l'instruction lors d'une proposition de logement, des retards dans les délais d'attribution du dit-logement, des ajournements ou des refus en commission d'attribution.

L'objectif de la Mission Logement est donc de favoriser la fluidité vers du logement de droit commun pour les ménages reconnus prioritaires au titre du PDALHPD (l'article L441 du Code de la Construction et de l'Habitat) (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées qui définit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour aider les personnes défavorisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement).

Ses missions sont les suivantes :
- ✓ fiabiliser la base de données SYPLO pour les ménages labélisés au titre des Sortants de structures ;
- ✓ clarifier le lien entre hébergement/logement intermédiaire et logement de droit commun et viser une acculturation réciproque ;

- ✓ participer et contribuer aux différents instances partenariales / groupe de travail du territoire ;
- ✓ développer et consolider un réseau partenarial de réservataires et de bailleurs sociaux sur le territoire.

a. Les demandes de labellisations

Le SIAO 95, via sa Mission Logement, est l'opérateur désigné par la DDETS pour procéder à la labellisation des ménages qui peuvent être reconnus prioritaires au titre des « Sortants de Structures ».
Cette labellisation conduit à l'enregistrement du ménage sur SYPLO qui est l'application de l'État permettant, d'une part, la gestion des logements du Contingent Préfectoral ; d'autre part, de constituer la liste des demandeurs de logement social qui seront priorisés par les partenaires, bailleurs sociaux, communes, services de l'État, via une cotation affectée à chaque situation.

En fonction du contingent de la place en hébergement ou logement intermédiaire, occupée par le ménage, la labellisation sera dite « simple » ou « Action renforcée » :
- ✓ labellisation « simple » : pour le ménage hébergés sur des places Hors-contingent (ce qui représente : 70% du logement intermédiaire) ;
- ✓ labellisation « Action Renforcée » : pour les ménages du contingent Etat (ce qui représente : 100% de l'hébergement et 30% du logement intermédiaire, 100 % SOLIBAIL et ALT).

La labellisation « Simple» consiste en une étude des principales pièces réglementaires demandées pour une DLS (revenu fiscal, avis d'imposition, les ressources et pièce d'identité) et la cohérence de la demande. Le numéro SYPLO est ensuite transmis au référent social.

La labellisation « Action Renforcée » a pour objectif de fluidifier les parcours et accélérer la sortie vers du logement de droit commun pour les ménages hébergés ou logés temporairement sur le Contingent État.
Elle consiste en :
- ✓ un examen approfondi des DLS via le SNE et d'un soutien au référent social et au ménage tout au long de sa constitution ;
- ✓ un positionnement de ces ménages labellisés sur des logements mis à disposition de la Mission Logement par des bailleurs ou des réservataires / un suivi des désignations par les services de l'État sur des logements du Contingent État ;
- ✓ un accompagnement du référent social et du réservataire ou bailleur tout au long de la procédure d'attribution : proposition de logement, complétude de la DLS, transmission du bon de visite, passage en CALEOL, voir jusqu'à la signature de bail.

Les ménages labellisés via la Mission Logement SIAO 95 sont identifiés par les bailleurs, les réservataires et services de l'État, comme étant des dossiers de ménages prioritaires, fiables et complets, permettant un traitement rapide et sûr.
La Mission Logement reste un interlocuteur privilégié lors des propositions de logement faites par les bailleurs, les réservataires et services de l'État aux ménages. Elle a un rôle de facilitateur, reconnu par les professionnels du logement de droit commun et ceux de l'hébergement et logement intermédiaire. Bien d'identifiée par ces derniers, elle se fait le relais des demandes et des interrogations des uns et des autres avec pour seul objectif l'accès au logement proposé par le ménage.

Labellisation au titre du PDALHPD des ménages «Sortant de structure» en 2022

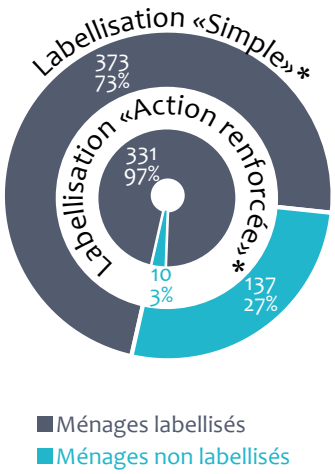

* la labellisation « Action renforcée » est dédiée aux ménages « Sortant de structure », hébergés ou logés sur des places du Contingent État ;
la labellisation « Simple » est dédiée aux ménages « Sortant de structure », hébergés ou logés sur des places hors Contingent État.

En 2022, si les demandes de labellisation ont augmenté de 1,4% (soit 851 demandes de ménages «Sortant de structure», tous contingents confondus), les labellisations réalisées ont progressé de 14%, soit 704.

147 ménages ont vu leur demande de labellisation ne pas aboutir, soit 33% de moins que l'année dernière :
- ✓ 68 % sont incomplètes selon la directive DDCS du 01/11/2020 (toutes les pièces justificatives ne sont pas sur SNE) ;
- ✓ 10% présentes une composition familiale erronée ;
- ✓ 9% ont un Revenu Fiscal de Référence N-1 non connu ;
- ✓ 10 % ont un NUR irrecevable (pour 4%, le NUR ne correspondant pas à l'un des territoires du département et pour 6%, le NUR est erroné ou inexistant) ;
- ✓ 1% est radiée pour non renouvellement.

Les référents sociaux se saisissent mieux de l'appui et de l'accompagnement proposés par la Mission Logement au niveau de l'aspect règlementaire de la constitution des demandes de logements sociales, ce qui se traduit positivement par plus de labellisations des ménages au titre du PDALHPD Sortant de Structure et moins de demandes non-abouties.

b. L'offre de logement

La Mission Logement n'ayant pas de contingent propre, elle se doit de développer et entretenir un partenarial solide avec les bailleurs et autres réservataires de logement sociaux. Cette alliance est un enjeu majeur afin de développer une plus grande offre de logement en faveur des ménages hébergés et prêts à un relogement de droit commun.

Elle se concrétise de deux manières :
- ✓ la mise à disposition de logements, principalement via le GIP-HIS, les Mairies et les bailleurs qui eux transmettent les logements sans droit de suite ;
- ✓ la désignation de candidats, principalement via la DDETS, le GIOP-HIS et exceptionnellement l'ALS et des bailleurs.

Dans le premier cas, la description du logement mis à disposition est reçue par la Mission Logement qui va positionner un ménage labellisé au titre des Sortants de Structure et dont la situation correspond. Les échanges se font via le référent social. Une fois la proposition de logement acceptée, la Mission Logement transmet le dossier complet de candidature au bailleur ou réservataire et continuera le suivi de la candidature jusqu'à la signature de bail.

Dans le deuxième cas, le réservataire ou le bailleur informe la Mission Logement de la proposition d'un logement un candidat déjà désigné par leur service. Le rôle de la Mission logement est alors de veiller à ce que le référent social ait bien reçu l'information et que la Demande de Logement Social du ménage soit bien complète et à jour. Dans le cas contraire, un mail listant les modifications à apporter à la Demande de Logement Social est envoyé au référent social.

La Mission Logement a un véritable rôle de facilitateur et de soutien aux différents acteurs qui interviennent lors qu'une proposition de logement. Elle a pour vocation d'éviter tout refus en CALEOL au motif d'une incohérence de données ou d'un manque / absence de pièces versées au dossier.

Répartition des propositions par type de réservataire (action renforcée) en 2022

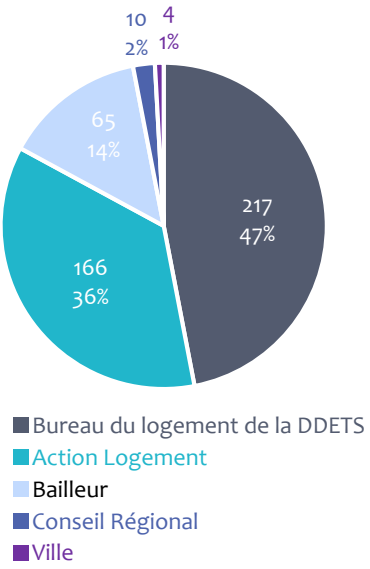

En 2022, le SIAO a reçu 509 logements en désignation par le GIP-HIS ou en mise à disposition par les bailleurs et réservataires. Cela représente une hausse de 5 % par rapport à l'année dernière.

462 logements ont été proposés, un logement pouvant être proposé à plusieurs ménages (obligation de 3 candidatures pour une CALEOL) selon les informations portées à la connaissance de la Mission Logement.

c. Les logements pourvus

Baux signés

239 baux sont signés, soit 52 % des propositions de logement, 16 ménages ont été acceptés en CALEOL et sont en attente d'entrée dans les lieux.

À noter une légère baisse de 6% de baux signés par rapport à l'année dernière. Toutefois, le nombre de logement proposé est en hausse de 5%.

69% des remises à disposition sont des T2 et T3. Cela peut s'expliquer par les changements de composition familiale, notamment l'agrandissement de la famille qui implique un changement de logement et donc des remises à disposition plus fréquentes.

L'importance des logements à faible loyer correspond aux logements PLAI et PLUS, et aux petites typologise de logement.

Typologie des logements proposés en 2022

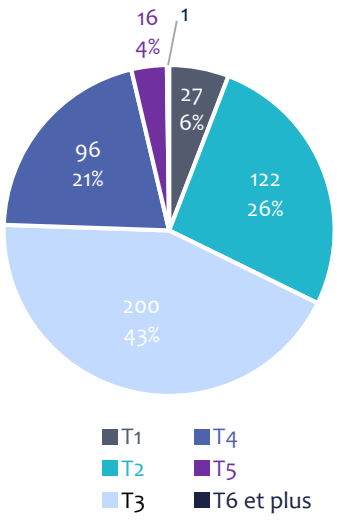

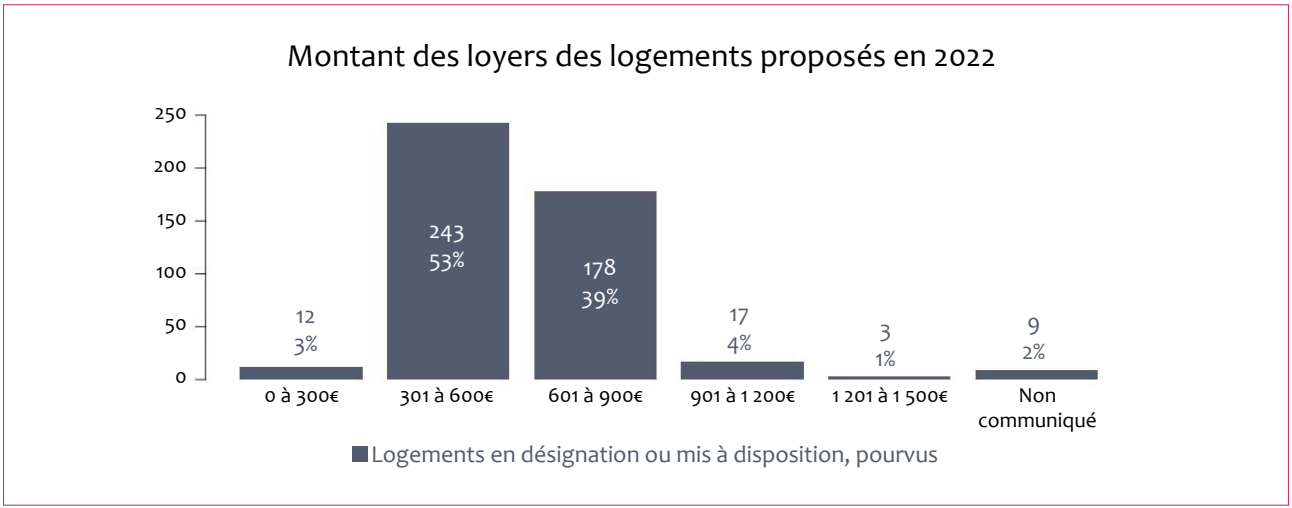

d. Les refus aux propositions de logement

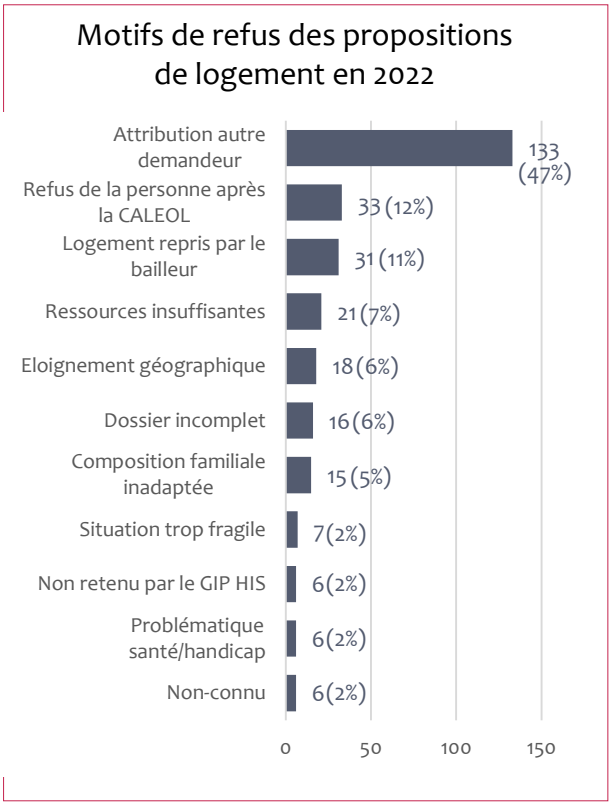

282 ménages ont reçu un refus, sachant qu'un ménage peut être positionné sur plusieurs logements, essuyer plusieurs refus, et qu'il peut y avoir plusieurs candidats pour un logement.

La majorité des refus découle du choix d'un autre demandeur lors de la CALEOL. L'obligation pour chaque bailleur de présenter 3 candidatures pour une proposition de logement conduit à classer les demandeurs par rang. Dans ce cas, le ménage ne se voit pas « refusé » mais il a une attribution au rang 2 ou 3 qui ne pourra aboutir à une éventuelle attribution du logement qu'à condition que le(s) ménage(s) du(des) rang(s) supérieur(s) se désiste(ent).

Les refus de personnes sont en revanche à retravailler avec les référents sociaux. Toutes les informations concernant le logement (secteur géographique, typologie, loyer…) sont communiquées en amont au ménage. Lorsque ce dernier donne son accord, il est tacitement convenu que tous ces critères ont été validés. Hors, certains ménages appuient leur refus, après que le logement leur ait été attribué, sur des éléments déjà connus. Ces refus devraient donc être à la marge. Face au contexte de crise du logement et à la difficulté de capter des logements, il est nécessaire d'approfondir le contexte de ces refus.

e. Les ménages en attente de proposition au 31/12/2022

221 dossiers restaient en attente de proposition et 197 ménages le sont depuis plus d'1 an.
Le délai moyen d'attente des ménages est de 16 mois si l'on prend comme point de départ la date de leur labellisation et 60 mois depuis la création de leur Demande de Logement Social.
Le délai médian est de 11 mois si l'on prend comme point de départ la date de leur labellisation et 36 mois depuis la création de leur Demande de Logement Social.

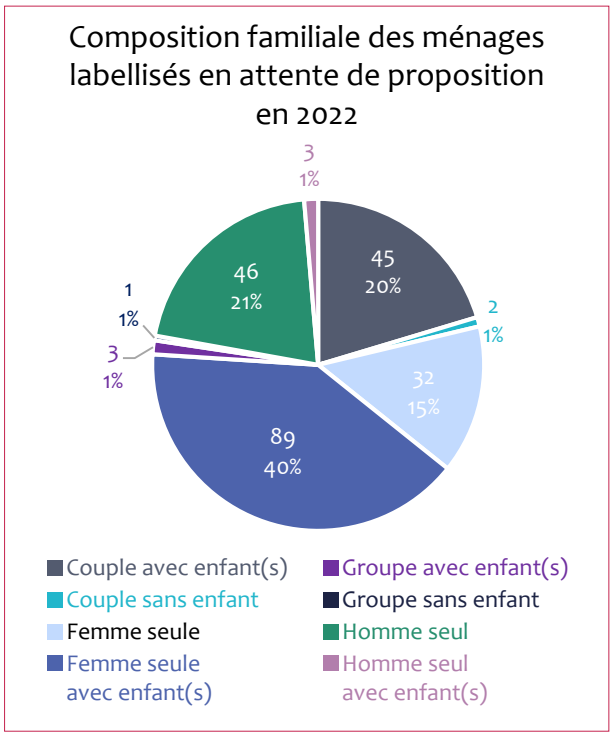

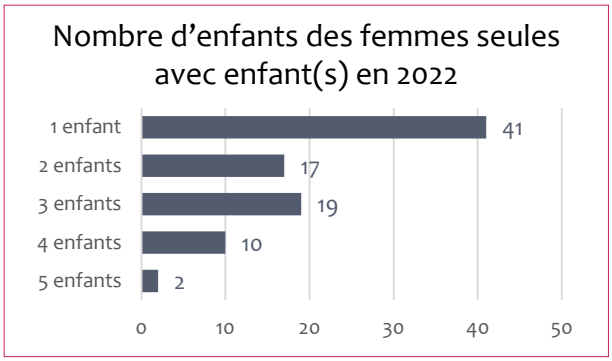

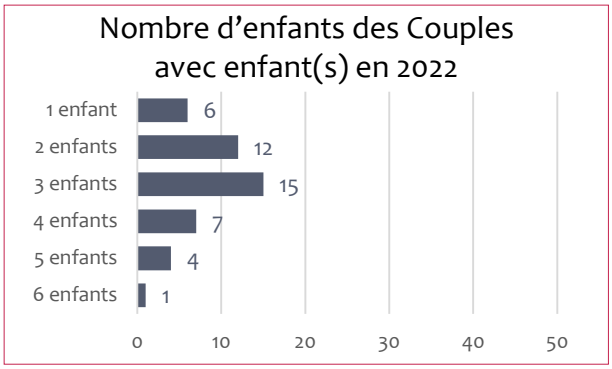

Les familles monoparentales sont les plus impactées car les ressources sont moindres et ne sont pas en adéquation avec la surface qui serait adaptée à la composition familiale.
La nécessité de rester proche des transports en commun ou bien proche des modes de garde est aussi un frein.

Les personnes seules sont aussi très impactées car il y a très peu de T1 ou T2.

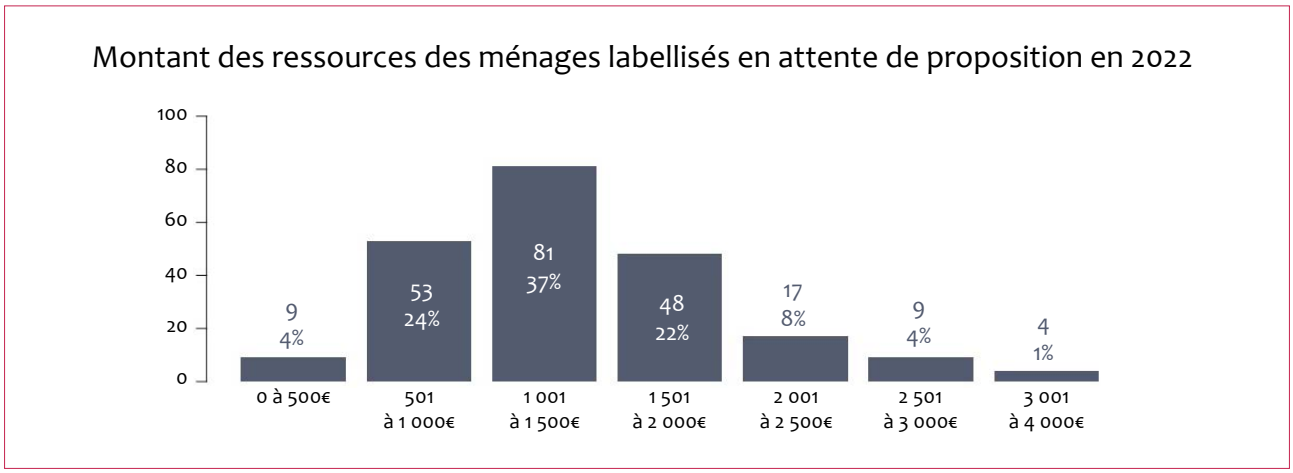

Le montant des ressources demandées varie en fonction du bailleur et du type de ressources perçues par le ménage. En général, le bailleur demande l'équivalent de 3 fois le loyer pour les ménages en activité professionnelle et moins lorsque le ménage pourra percevoir l'APL à taux plein. L'autre élément qui fera également varier l'appréciation du montant des ressources du ménage, c'est le montant et le type de charges annexes au loyer. En effet, avec la hausse des prix de l'électricité et du gaz, les charges sont de plus en plus élevées. Ces dépenses sont incompressibles et peuvent très vite impacter le paiement du loyer. Les ménages avec un taux d'effort de plus de 33 % et un reste à vivre inférieur à 12 euros par unité de consommation rencontrent des difficultés à se loger.

f. Les logements non pourvus

47 propositions de logements n'ont pas été honorées par la Mission Logement faute de candidature adaptée ou de délai dépassé (moins de 24h laissées par le bailleur ou réservataire pour proposer une candidature).

Les logements non pourvus sont liés principalement :
- ✓ aux critères d'éligibilité pour ALS et le GIP HIS puisqu'ils sont à destination de personnes ayant des ressources salariales ou bénéficiant de l'ARE (droits ouverts, versements effectifs et sur une perspective à long terme). Depuis cette année, des nouveaux critères ont été définis : pas de vacataires travaillant pour des mairies ou des organismes de l'État, les autoentrepreneurs et les personnes rémunérés dans le cadre des chèques CESU ;
- ✓ critère éligibilité uniquement pour un ménage PU DALO ;
- ✓ pas de candidatures adaptées à la typologie du logement sur le secteur ;
- ✓ paupérisation des ménages et augmentation des charges : pas les ressources nécessaires ;
- ✓ manque de réactivité des ménages/référents sociaux et retour ménage tardif par rapport au délai imposé par le réservataire.

g. Axe « Favoriser l'accès au logement social des personnes en situation d'hébergement ou de logement intermédiaire dans le Val-d'Oise »

Dans le cadre de l'axe de travail avec l'AORIF et l'AFFIL sur la fluidité du parcours hébergement-logement, sont organisées plusieurs fois par an des formations à la journée et des visites de structures d'hébergement. Ces formations sont co-animées avec des bailleurs.

L'objectif de ces formations est de donner aux référents sociaux qui accompagnent les ménages dans leurs démarches toutes les clefs pour leur permettre de maitriser toutes les étapes de la demande d'un logement.
Tout au long de la journée, la participation des bailleurs va :
- ✓ apporter une expertise indispensable aux participants et une crédibilité au contenu de la formation,
- ✓ leur donner l'occasion d'entendre et d'échanger sur les difficultés auxquelles les référents sociaux peuvent être confrontés au quotidien dans la constitution des dossiers.

3 sessions de formations ont été tenues sur l'année en présentiel - 60 inscrits, 32 participants.
9 collaborateurs bailleurs ont participé représentant 4 bailleurs ayant du patrimoine sur le Val-d'Oise.

Le format de la formation a évolué, avec une matinée théorique, abordant le contexte légal, la Demande de Logement Social et les pièces réglementaires à fournir, les labellisations au titre du PDALHPD, la procédure de labellisation pour les ménages sortants de structures, les propositions de logement, les attributions, la CALEOL et les mesures d'accompagnement vers et dans le logement.

L'après-midi est consacrée à la mise en application des éléments transmis le matin, et via la simulation d'une CALEOL. L'idée de cet atelier est de permettre une rencontre entre professionnels évoluant autour des mêmes ménages, l'un dans la structure où vit actuellement le ménage et l'autre dans la structure qui pourrait accueillir le ménage. Nous tentons

de viser une acculturation mutuelle en favorisant les échanges de points de vue sur le traitement des demandes de logement social et les critères d'acceptation d'un dossier en CALEOL.

La formation est complétée par des visites de structures AHI, proposées aux bailleurs.
En 2021, les bailleurs ont été invités à visiter la structure gérée par APUI et la structure l'ENSEMBLE gérée par ESPERER 95 à Cergy. L'objectif est d'observer les modalités de gestion d'un centre d'hébergement avec plusieurs dispositifs ainsi que les parcours des habitants et le travail d'accompagnement réalisé.

La Mission Logement du SIAO 95 a créé le Référentiel de l'Accès au Logement Social qui est une compilation exhaustive des informations et procédures relatives à la création d'une demande de logement social, des procédures de labellisation, de la proposition de logement et de la procédure d'attribution.
Ce référentiel a été remis à jour au premier semestre 2022 et est consultable sur le site internet d'ESPERER 95, en cliquant sur siao.esperer-95.org/publications/

h. Rencontres gestionnaires et groupes de travail

Les rencontres gestionnaires ont lieu toute l'année et ont pour objectifs principaux :
- ✓ de faire connaitre la Mission Logement et la labellisation au titre des Ménages Sortants ;
- ✓ d'être un appui ponctuel aux référents sociaux pour le suivi de dossiers « difficiles » ;
- ✓ de participer aux comités de suivi des trajectoires logement pour les structures ADOMA et ADEF, au même titre que la Mairie et Action Logement, sur tout le département ;
- ✓ de faire un suivi mensuel avec les services de la PASH des demandes des ménages stabilisés à l'hôtel.

23 rencontres d'une demi-journée se sont tenues cette année, soit 20 gestionnaires / partenaires différents.
Ces rencontres permettent une meilleure interconnaissance et compréhension des rôles de chacun, surtout en fonction des structures et de leur modalité de fonctionnement. Elles permettent également de clarifier le suivi des parcours en mettant en avant les manquements dans les demandes (manque de pièces, éléments caduques, incohérences) ou bien en mettant à jour l'évolution de la situation de certains ménages.
Outre les rencontres avec les gestionnaires, la Mission Logement participe à un groupe de travail CACP-AORIF-AFFIL-SIAO 95, dont l'objectif est de mettre en place une formation visant l'Acculturation aux principes du Logement d'Abord des acteurs du logement, du territoire de l'agglomération de Cergy.

Les Conférences Intercommunales du Logement (CIL) du Val-d'Oise

Le SIAO y tient un rôle consultatif et peut apporter des éléments éclairants sur les situations des ménages de chaque territoire. Les travaux des CIL sur le territoire du Val-d'Oise se sont poursuivis en 2022, chaque territoire avançant à son rythme. Certaines ont terminé leurs travaux et d'autres les entament seulement.
8 groupes de travail partenarial se sont tenus dans ce cadre.
- ✓ 5 CIL Valparisis ;
- ✓ 1 CIL Roissy ;
- ✓ 2 CIL Boucles de Seine.

Les difficultés rencontrées par la Mission Logement

La Mission Logement, au cours de cette année 2022, a rencontré plusieurs obstacles :
- ✓ la paupérisation des ménages et l'écart qui se creuse avec les taux d'effort et les restes à vivre demandés par les bailleurs ;
- ✓ la réforme des divorces qui modifie les pratiques ;
- ✓ la loi climat qui semble impacter la remise à disposition des logements ;
- ✓ les critères GIP-HIS qui se resserre (non éligibilité de catégories professionnelles) ;
- ✓ à compter de juillet 2022, les candidatures ne sont plus étudiées que via le SNE. Cela implique que les référents sociaux doivent être réactifs et vigilants aux pièces transmises.

LES MISSIONS TRANSVERSALES DU SIAO

I. L'observation sociale départementale

L'observation sociale départementale constitue l'une des missions essentielles du SIAO 95, permettant de mesurer et suivre l'activité du secteur dans le département et d'évaluer les besoins et réponses apportées aux personnes accompagnées. Elle permet de :

- ✓ fournir aux services de l'État et du Conseil Départemental des indicateurs bruts ainsi que des études statistiques assorties d'une analyse afin d'évaluer continuellement l'offre et le besoin;
- ✓ assister les partenaires dans leur propre besoin d'observation (acteurs de la veille sociale, fédérations (FAS), collectivités, agglomérations …), en répondant à leurs demandes ponctuelles (indicateurs déclinés sur une commune en particulier, sur un EPCI ou encore un public ciblé).

Par conséquent, l'observation sociale remplit donc la fonction d'aide à la décision auprès de la direction du SIAO, des services de l'État et des partenaires (à travers des diagnostics territoriaux, des éléments de réponse et de cadrage pour des appels à projets, une évaluation de l'offre et des besoins ...)

Les missions de l'observation sociale comprennent notamment :

- ✓ les enquêtes et demandes récurrentes telles que :
  - l'EVS (Enquête de Veille Sociale) hebdomadaire. Cette dernière permet de mesurer l'activité du 115 de manière quantitative (appels traités, nombre de personnes et de ménages rencontrés par les maraudes, nombre de demandes créées, pourvues et non pourvues). Celle-ci est particulièrement suivie par les services de l'État et fait l'objet d'une agrégation régionale ;
  - l'observation sociale du comité de suivi technique des personnes victimes de violences ;
  - l'enquête AHI qui permet de faire un état des lieux du parc de places et de son utilisation;
  - l'enquête mensuelle relative aux femmes enceintes et femmes sortant de maternité ;
  - l'observation sociale dans le cadre du comité de suivi ASE ;
  - les indicateurs mensuels permettant au SIAO de suivre l'évolution de l'activité ;
  - le rapport d'activité qui permet de dresser un bilan et un portrait de l'ensemble de l'année écoulée.

- ✓ les études, enquêtes et demandes ponctuelles, à titre d'exemple :
  - l'évolution du nombre des demandes 115 non pourvues : elle permet de rester en alerte durant les périodes de forte variation de cet indicateur (surtout si à la hausse) et d'apporter des éléments contextuels explicatifs (socle plafond, températures, évènements significatifs …) ;
  - les services de l'État et les collectivités demandent régulièrement un état des lieux et une « photographie de la précarité » autour d'indicateurs classiques tels que le nombre de demandes de mises à l'abri du 115, les demandes pourvues et non pourvues, mais aussi une analyse du profil du public tant sur le volet 115 que sur celui de l'hébergement/logement. Les collectivités, cabinets d'études… peuvent également formaliser des demandes d'études spécifiques liées à un secteur géographique précis (parc de places sur un EPCI, liste des hôtels 115 sur une commune…) ;
  - les demandes d'autres partenaires peuvent porter sur un domaine particulier (statistiques sur des publics spécifiques, recensement des maraudes connues du SIAO 95, réactualisation de chiffres).

Si l'observation sociale est orientée et cadrée par l'échelle géographique, certaines instances permettent d'échanger autour des bonnes pratiques et des retours d'expériences à une échelle régionale, voire nationale, comme à l'occasion du GAN (Groupement d'Appui National) animé par la FAS, dont fait partie le SIAO 95.

Le SIAO du Val-d'Oise fait partie des acteurs actifs et est bien identifié, notamment par sa participation aux différents groupes de travail nationaux animés par la FAS destinés à alerter l'État sur les difficultés communes des SIAO : évolution des DNP, enfants à la rue, fiabilité et/ou fonctionnalités du SI, prime Laforcade de revalorisation salariale des SIAO …

À l'échelle régionale, l'OFPRUH (Observatoire Francilien des Personnes à la RUe ou Hébergées) joue un rôle d'articulation entre les SIAO. Citons la nuit des maraudeurs dont la 3ème édition a eu lieu la nuit du 26 janvier 2023 et a permis la passation de questionnaires auprès des personnes en situation de rue et déclarant y passer la nuit (ou ne pas savoir dans quel lieu dormir, faute d'alternative).
Cette édition, pilotée à l'échelon départementale par le SIAO 95, a réuni 27 équipes de maraudes du Val-d'Oise bénévoles et professionnelles et permis de recueillir 129 questionnaires.
La bonne réussite de cette nuit des maraudeurs dans le Val-d'Oise a relevé de la bonne coordination des acteurs de la veille sociale mais aussi, et surtout, de la volonté et l'expérience de la part des équipes de maraudes.

II. La coordination des acteurs

1. Coordination Territoriale du SIAO 95

Les Coordinations Territoriales du SIAO (CTS) ont pour vocation de réunir chaque semestre l'ensemble des acteurs du secteur AHI du département autour de thématiques fortes centrées sur l'actualité du secteur et les attentes des participants. Elles favorisent la dynamique partenariale, en impulsant une réflexion collective et en développant la collaboration départementale.

Elles permettent de favoriser les échanges d'expertise, les partages d'expériences et de pratiques, ainsi que l'émergence de problématiques afin de réfléchir aux solutions qui peuvent être apportées.

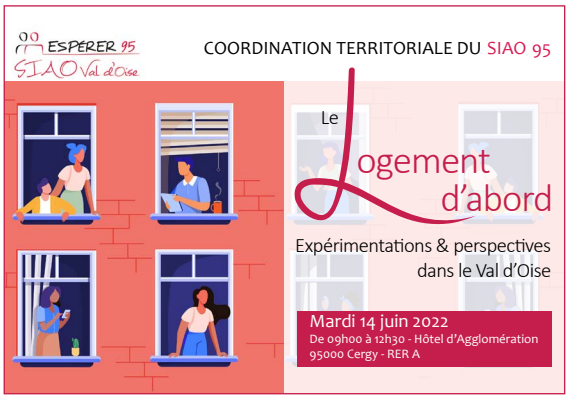

Le Logement d'Abord
Expérimentations et perspectives dans le Val-d'Oise
14 juin 2022

Selon la définition commune, le Logement d'Abord « vise toutes les personnes mal-logées et dépourvues de logement, sans exception, afin qu'elles accèdent directement au logement autonome et pérenne, sans prérequis d'insertion, grâce un accompagnement adapté et de qualité si la situation le nécessite », associée à une politique publique, formalisée dans le plan pour le Logement d'abord et la lutte contre le « sans-abrisme » 2018-2022.
À l'heure du bilan de ce dernier, le SIAO a convié les partenaires pour interroger les pratiques et projets résolument tournés vers la politique du Logement d'abord. Les actions « logement d'abord » se sont développées à géométrie variable. Une politique à grande échelle peine à se réaliser, les freins identifiés étant nombreux. Le SIAO a questionné les conditions de réussite de sa réalisation, par la recherche des leviers d'action et des facteurs favorisant son déploiement, grâce à l'expérience et l'expertise de plusieurs partenaires, notamment :

- ✓ la mission « Accompagnement, parcours et accès au logement » de la DIHAL ;
- ✓ les Pôles « Politique du Logement Social » et « Hébergement et Protection » de la DDETS 95 ;
- ✓ le projet de l'Association AURORE vis-à-vis des grands marginaux à Bezons ;
- ✓ la pension de famille à Cormeilles en Parisis et le dispositif d'habitat inclusif à Argenteuil de l'ARS 95 ;
- ✓ le dispositif « Un chez soi d'abord » de la Métropole de Lyon ;
- ✓ le service habitat et solidarités de la CACP ;
- ✓ les fédérations AORIF et AFFIL.

Cette rencontre, a réuni 175 partenaires de 60 organisations.
Retrouvez la synthèse de cette rencontre, en cliquant sur siao.esperer-95.org/actualites/

Acteurs de la Veille Sociale du Val-d'Oise : Quelle coordination pour demain ?

Novembre 2022

L'instruction gouvernementale du 31/03/2022, relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du service public de la rue au logement, insistant sur la coordination des acteurs de la veille sociale, le SIAO 95 a souhaité réfléchir avec les acteurs de la veille sociale et acteurs du champ de l'AHI, à la façon de travailler ensemble.

L'objectif est de questionner, échanger puis élaborer ce que pourrait être la coordination des acteurs de la Veille Sociale du Val-d'Oise pour les prochaines années. Les instances et outils existants ont été revisités, afin d'imaginer les évolutions possibles.

Pour faciliter les temps d'échange et privilégier la proximité, cette CTS a été animée sur 3 territoires :

- ✓ la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise ;
- ✓ la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée ;
- ✓ la Métropole du Grand Paris.

À l'issue de ces travaux, une synthèse des propositions a été réalisée, afin de la soumettre à la DDETS 95 lors d'un comité de suivi du SIAO.

Cette rencontre, a réuni 129 partenaires de 60 organisations.
Retrouvez la synthèse de cette rencontre en cliquant sur siao.esperer-95.org/actualites/

2. Coordination de la Veille Sociale

La Coordination de Veille Sociale (CVS) est une instance importante du SIAO 95, en réponse à sa mission de coordination de la veille sociale. Elle réunit chaque trimestre les accueils de jour, l'accueil de nuit, les grandes associations d'aide alimentaire (Les Restos du Coeur, Le Secours Populaire Français …), les maraudes et certains partenaires du champ sanitaire et médico-social.
Cette coordination est préparée et animée par le SIAO 95. Elle se tient dans les lieux d'activité (structures, secteurs) afin de faciliter l'interconnaissance des dispositifs.

L'objectif est de partager des informations et initier des réflexions collectives autour de thématiques, mais aussi sur les difficultés internes liées au fonctionnement des structures. Les retours d'expériences et les « bonnes pratiques » sont recherchés afin de construire des solutions et des réponses aux besoins constatés.
Elle permet également au SIAO de diffuser des informations.
La CVS est une instance partenariale libre et participative, permettant l'expression des acteurs.
Cet état des lieux permet au SIAO de « garder un pied » sur le terrain et d'observer la réalité pour la traduire notamment en données statistiques.
3 CVS ont eu lieu en 2022 au mois de février, juillet et décembre.

Retrouvez la synthèse de ces rencontres, sur siao.esperer-95.org/actualites/

3. Commission Situations Complexes (CSC)

La commission « situations complexes » est un des organes de coordination du SIAO 95. Elle est mobilisable par tous les prescripteurs et se déroule mensuellement au sein des locaux du SIAO 95. Elle est animée par le SIAO et composée des représentants de la DDCS 95, du Conseil Départemental du Val-d'Oise, des gestionnaires d'hébergement ou de logement intermédiaire, des acteurs de la veille sociale et de la santé afin d'évoquer des situations complexes rencontrées dans l'exercice de leurs missions respectives.

Cette commission, lieu de ressources et d'informations, permet l'interconnaissance des dispositifs d'hébergement /logement du Val-d'Oise. Elle n'a pas vocation à trouver une solution immédiate aux situations dites « complexes », mais à réfléchir et élaborer ensemble des axes de travail autour des situations présentées.
C'est aussi une instance collégiale pour définir une juste préconisation, alors même que le volume de traitement des orientations chaque jour ne permet pas une étude « partagée » pour toutes les situations.

CHIFFRES CLÉS 2022 - COMMISSION SITUATIONS COMPLEXES

10 Commissions tenues en 2022 (7 en présentiel et 3 en visio-conférence)
sur 11 prévues avec une participation moyenne de 21 personnes par commission

39 situations présentées
soit 16 de moins comparé à l'année 2021

Les professionnels présents :
44% des professionnels de 1er accueil (SSD, CCAS, accueil de jour...)
56% des gestionnaires

Les situations présentées ont amené à des préconisations à :
67% vers l'hébergement ;
18% vers le logement intermédiaire ;
3% vers l'intermédiation locative ;
3% vers du logement social ;
9% qualifiées ne relevant pas des compétences du SIAO
(maintien dans la structure, orientation vers le soin)

6 ménages ont été orientés par le SIAO :
✓ 1 en CHU ;
✓ 1 en Résidence sociale ;
✓ 3 en CHRS ;
✓ 1 en Solibail.
9 demandes ont été annulées faute d'actualisation;
5 ménages étaient sans demande SIAO.

4. Participation à la COMED

Depuis 2015, le SIAO participe, avec un rôle consultatif, aux COmmissions de MEDiation DALO (COMED). Ces commissions étudient les situations des personnes sollicitant un hébergement et/ou un logement, et qui, malgré différentes démarches effectuées, n'ont bénéficié d'aucune proposition ou réponse favorable. Ces recours font l'objet d'une étude en vue d'une reconnaissance prioritaire et urgente pour l'accès à un hébergement ou à un logement adapté à la situation.

La place du SIAO a été évaluée nécessaire au regard des éléments apportés au bénéfice des ménages (prises en charge 115, existence d'un dossier SIAO actif, éléments de compréhension de la situation, etc.). Les avis prononcés (DALO hébergement, DALO hébergement TA, DALO hébergement avec astreinte) sont transmis au SIAO en vue du renseignement et de l'indication de ce caractère prioritaire dans le dossier SIAO des personnes.

En 2022, nous observons :

✓ Ménages ayant une reconnaissance prioritaire et urgent DALO hébergement
474 ménages (soit 1 306 personnes) ayant un dossier SIAO actif au 31 décembre 2022 bénéficient d'une reconnaissance prioritaire et urgent DAHO.
Durant l'année 2022, 295 ménages (soit 690 personnes) ont été admis via une orientation du SIAO :
- 20 % vers des dispositifs de logement intermédiaire ;
- 55 % vers des dispositifs d'hébergement ;
- 14% vers l'intermédiation locative ;
- 11 % vers du logement de droit commun.

✓ Ménages ayant une reconnaissance prioritaire et urgent DALO hébergement avec un recours TA
168 ménages (soit 585 personnes) ayant un dossier SIAO actif au 31 décembre 2022, bénéficient d'une reconnaissance prioritaire et urgente DAHO TA.
Durant l'année 2022, 31 ménages (soit 68 personnes) ont été admis via une orientation du SIAO :

- 13 % vers des dispositifs de logement intermédiaire ;
- 71 % vers des dispositifs d'hébergement ;
- 16 % vers l'intermédiation locative ;
- 0 % vers du logement de droit commun.

5. Outils d'information du SIAO 95

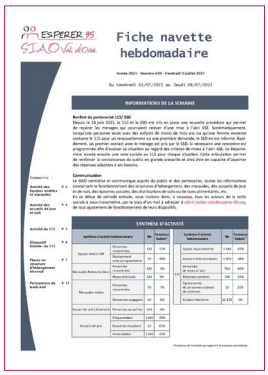
Fiche navette hebdomadaire

Fiche navette hebdomadaire

Synthèse hebdomadaire de l'action des acteurs de la Veille Sociale du Val-d'Oise, ce document recense les événements et les chiffres clés de l'activité du SIAO 95 et des autres dispositifs du secteur : les équipes mobiles (la Croix-Rouge française, les Restaurants du Coeur et depuis 2020 les binômes associatifs ACINA /Croix-Rouge Française et ADVOG/Croix-Rouge Française), les accueils de jour/nuit et autres partenaires.

Elle est téléchargeable sur siao.esperer-95.org/publications/

CHIFFRES CLÉS 2022 - FICHE NAVETTE HEBDOMADAIRE

750 abonnés à cette publication et 35 vues mensuelles sur le site du SIAO 95

Bulletin Info SIAO95

Bulletin Info SIAO 95

Diffusé chaque mois, cet outil d'information et de réflexion présente les principales actualités départementales, régionales ou nationales du secteur de l'Accueil, de l'Hébergement et de l'Insertion (AHI) sélectionnées par le SIAO 95.

En 2023, le format du Bulletin Info sera revisité.

Diffusés en format numérique, ses articles sont téléchargeables sur :
siao.esperer-95.org/actualites/

CHIFFRES CLÉS 2022 - BULLETIN INFO

1 270 abonnés à cette publication et 445 vues mensuelles sur le site du SIAO 95

Le Site internet

Partenaires et acteurs du secteur AHI ont accès, sur les pages du site d'ESPERER 95 dédiées au SIAO 95, aux informations sur le fonctionnement du SIAO ainsi que les instances de coordination et les outils mis à la disposition des acteurs du territoire :

✓ formations SI-SIAO ;
✓ formation « Favoriser l'accès au logement social des personnes en situation d'hébergement ou de logement intermédiaire dans le Val-d'Oise » ;
✓ commission « Situations Complexes » ;

- ✓ coordination territoriale semestrielle ;
- ✓ publications ;
- ✓ actualités du secteur …

En 2023, le SIAO 95 va mettre en ligne son nouveau site internet, accessible sur siao.esperer-95.org/

6. L'accompagnement à l'utilisation du SI-SIAO

Le SIAO 95 accompagne les utilisateurs du SI-SIAO du Val-d'Oise, dans la prise en main et l'utilisation du logiciel. Il assure l'élaboration de guides pratiques, des formations et une assistance technique auprès :

- ✓ des structures lors de la création du compte « gestionnaire local » ;
- ✓ des administrateurs internes pour la gestion des comptes « utilisateurs » de leur structure ;
- ✓ des travailleurs sociaux dans la création/actualisation des demandes SI-SIAO et/ou la gestion des places d'hébergement.

CHIFFRES CLÉS 2022 - FORMATIONS SI-SIAO

12 formations ont eu lieu, réunissant 228 participants

DONNÉES BRUTES SIAO ANNÉE 2022

Pour des raisons de lisibilité, les données supérieures à 0,5% sont arrondies à l'entier le plus proche. Les données inférieures à 0,5% sont exprimées avec une ou plusieurs décimales.
Les totaux réels demeurent égaux à 100%.

I. Le service « Urgence » (115)

1. Appels 115

Appels 115 traités (écoutants)	2018	2019	2020	2021	2022	Var. n-1	Var. m-1
Janvier	11 084	11 697	6 498	4 051	6 988	+73%	+15%
Février	9 143	8 478	5 998	4 261	6 152	+44%	-12%
Mars	9 160	8 093	5 768	5 123	6 703	+31%	+9%
Avril	9 675	6 803	4 991	4 254	5 094	+20%	-24%
Mai	9 023	6 419	4 226	5 891	6 218	+6%	+22%
Juin	8 398	7 053	4 802	7 997	6 431	-20%	+3%
Juillet	10 658	8 294	4 866	5 742	5 976	+4%	-7%
Août	11 893	6 976	6 521	4 873	5 065	+4%	-15%
Septembre	11 448	7 251	6 374	5 827	5 831	0%	+15%
Octobre	11 034	5 981	5 240	6 096	5 812	-5%	-0%
Novembre	9 981	5 490	4 132	5 535	5 376	-3%	-8%
Décembre	11 739	7 027	4 199	6 074	5 346	-12%	-1%
Total	123 236	89 562	63 615	65 724	70 992	+8%	-
Moyenne par mois	10 270	7 464	5 301	5 477	5 916		

2. Demandes 115

Type d'appelant (parmi les demandes de mises à l'abri)	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Usager	24 607	98%	57 231	98%
Tiers	385	2%	1 008	2%
Maraude	111	0,4%	122	0,2%
Total	25 103	100%	58 361	100%

Type de demande	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Mise à l'abri	25 103	81%	58 361	89%
Prestation	5 946	19%	6 969	11%
Total	31 049	100%	65 330	100%

Type de demandes de prestation	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Ecoute seule	9	0,2%	11	0,2%
Repos accueil de nuit	4 577	77%	5 321	76%
Accueil de jour	79	1%	90	1%
Soin	0	0%	0	0%
Suivi social	3	0,1%	3	0,04%
Transport	1	0,02%	1	0,01%
Vestiaire	0	0%	0	0%
Aide matérielle - Repas	0	0%	0	0%
Aide matérielle - Denrées et bons	0	0%	0	0%
Aide matérielle - Boissons	0	0%	0	0%
Aide matérielle - Duvet	0	0%	0	0%
Autre (NR)	1 277	21%	1 543	22%
Total*	5 946	100%	6 969	100%

Demandes de mise à l'abri par mois	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Janvier	2 037	8%	4 067	7%
Février	1 877	7%	3 753	6%
Mars	2 449	10%	5 853	10%
Avril	2 172	9%	5 485	9%
Mai	2 326	9%	5 751	10%
Juin	2 098	8%	5 192	9%
Juillet	2 074	8%	5 065	9%
Août	1 969	8%	4 482	8%
Septembre	1 968	8%	4 782	8%
Octobre	2 075	8%	4 889	8%
Novembre	2 012	8%	4 481	8%
Décembre	2 046	8%	4 561	8%
Total	25 103	100%	58 361	100%
Moyenne par mois	2 092		4 863	

Demandes de mise à l'abri par jour	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Lundi	5 177	21%	12 327	21%
Mardi	5 119	20%	12 008	21%
Mercredi	5 142	20%	11 896	20%
Jeudi	4 412	18%	10 143	17%
Vendredi	4 912	20%	11 218	19%
Samedi	194	1%	449	1%
Dimanche	147	1%	320	1%
Total	25 103	100%	58 361	100%
Activité semaine	24 762	99%	57 592	99%
Activité WE	341	1%	769	1%

Réponses aux demandes de mise à l'abri	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Orientation	14 568	58%	38 072	65%
Réponse négative	10 535	42%	20 289	35%
Total	25 103	100%	58 361	100%

Type de mises à l'abri réalisé (en flux)	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Hôtel 115 (hors HUDA)	12 187	84%	34 819	91%
Abris de nuit	1 179	8%	1 437	4%
Hébergement d'urgence	569	4%	624	2%
Hôtel 115 HUDA	633	4%	1 192	3%
Total	14 568	100%	38 072	100%

Mises à l'abri 115 réalisées (en personnes)	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Janvier	1 080	7%	2 777	7%
Février	994	7%	2 523	7%
Mars	1 190	8%	3 014	8%
Avril	1 238	8%	3 133	8%
Mai	1 341	9%	3 258	9%
Juin	1 423	10%	3 663	10%
Juillet	1 369	9%	3 818	10%
Août	1 187	8%	3 123	8%
Septembre	1 182	8%	3 162	8%
Octobre	1 248	9%	3 423	9%
Novembre	1 127	8%	2 990	8%
Décembre	1 189	8%	3 188	8%
Total	14 568	100%	38 072	100%
Moyenne par mois	1 214		3 173	

Demandes de mise à l'abri non pourvues	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Janvier	957	9%	1 290	6%
Février	883	8%	1 230	6%
Mars	1 259	12%	2 839	14%
Avril	934	9%	2 352	12%
Mai	985	9%	2 493	12%
Juin	675	6%	1 529	8%
Juillet	705	7%	1 247	6%
Août	782	7%	1 359	7%
Septembre	786	7%	1 620	8%
Octobre	827	8%	1 466	7%
Novembre	885	8%	1 491	7%
Décembre	857	8%	1 373	7%
Total	10 535	100%	20 289	100%
Moyenne de réponses négatives par mois	878		1 691	

Motifs de réponse négative de demande de mise à l'abri	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Absence de places compatibles avec la composition du ménage	4 118	39%	6 758	33%
Absence de places disponibles	5 801	55%	12 058	59%
Fermeture de place ou de structure	4	0,04%	8	0,04%
Fin de prise en charge 115	6	0,1%	16	0,1%
Hébergée dans l'insertion	1	0,01%	1	0,005%
Information non renseignée	3	0,03%	7	0,03%
La personne a pu se maintenir dans l'hébergement où elle était	21	0,2%	58	0,3%
La personne n'a pas rappelé le 115	26	0,2%	42	0,2%
La personne ne s'est pas présentée-Refus structure	8	0,1%	14	0,1%
Personne ayant encore besoin de soins médicaux	1	0,01%	1	0,005%
Personne ne relevant pas du 115	13	0,1%	26	0,1%
Refus de la structure, du bailleur ou etablissement d'accueillir la personne	1	0,01%	1	0,005%
Refus lié au comportement de l'usager (pb d'agressivité, sous l'emprise de psychotropes…)	1	0,01%	1	0,005%
Renvoi de personne vers son réseau (famille, proche...)	2	0,02%	7	0,03%
Transfert vers un autre SIAO	98	1%	180	1%
Sous-Total motifs refus 115	10 104	96%	19 178	95%
Autre	2	0,02%	2	0,01%
Conditions d'accueil inadaptées	2	0,02%	3	0,01%
Conditions de prise en charge inadaptées	2	0,02%	6	0,03%
Départ volontaire de la personne	3	0,03%	3	0,01%
Eloignement géographique / manque de transports en commun	45	0,4%	157	1%
La personne a raccroché	1	0,01%	5	0,02%
La personne a trouvé une autre solution	29	0,3%	96	0,5%
La personne ne s'est pas présentée-Refus personne	5	0,05%	7	0,03%
Ne correspond pas au besoin	4	0,04%	4	0,02%
Refus de la proposition	43	0,4%	83	0,41%
Refus de se séparer des animaux qui l'accompagnent	1	0,01%	1	0,005%
Sous-Total motifs refus usagers	137	1%	367	2%
En attente	10	0,1%	26	0,1%
Sans traitement	284	3%	718	4%
Total général	10 535	100%	20 289	100%
DNP pour absence de place disponible ou compatible	9 919	94%	18 816	93%
DNP (définition officielle oct. 2019)	9 921	94%	18 818	93%

Répartition des demandes de mise à l'abri par secteur	Demandes				Réponses positives				DNP			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Pays de France	292	1%	749	1%	266	2%	676	2%	26	0,2%	73	0,4%
Plaine de France	2 935	12%	8 109	14%	2 583	18%	7 108	19%	352	3%	1 001	5%
Rives de Seine	1 201	5%	3 242	6%	1 025	7%	2 747	7%	176	2%	495	2%
Vallée de Montmorency	355	1%	807	1%	309	2%	704	2%	46	0,4%	103	1%
Vexin	6	0,02%	13	0,02%	4	0,03%	10	0,03%	2	0,02%	3	0,01%
Ville Nouvelle	20 191	80%	45 136	77%	10 282	71%	26 571	70%	9 909	94%	18 565	92%
Sous-total Val d'Oise	24 980	99,5%	58 056	99%	14 469	99%	37 816	99%	10 511	100%	20 240	100%
Paris	24	0,1%	47	0,1%	16	0,11%	35	0,1%	8	0,1%	12	0,1%
Seine et Marne	0	0,0%	0	0%	0	0,00%	0	0%	0	0%	0	0%
Yvelines	3	0,01%	10	0,02%	1	0,01%	2	0,01%	2	0,02%	8	0,04%
Essonne	0	0,0%	0	0%	0	0,00%	0	0%	0	0%	0	0%
Hauts de Seine	5	0,02%	8	0,01%	2	0,01%	4	0,01%	3	0,03%	4	0,02%
Seine Saint-Denis	8	0,03%	16	0,03%	5	0,03%	11	0,03%	3	0,03%	5	0,02%
Val de Marne	3	0,01%	7	0,01%	2	0,01%	5	0,01%	1	0,01%	2	0,01%
Sous-total Ile-de-France (hors Val d'Oise)	43	0,2%	88	0,2%	26	0,2%	57	0,1%	17	0,2%	31	0,2%
Hors Ile-de-France	13	0,2%	29	0,3%	7	0,05%	19	0,05%	6	0,1%	10	0,05%
NR	67	0,3%	188	0,3%	66	0,5%	180	0,5%	1	0,01%	8	0,04%
Total général	25 103	100%	58 361	100%	14 568	100%	38 072	100%	10 535	100%	20 289	100%

Répartition des demandes de mise à l'abri par EPCI	Demandes				Mises à l'abri				DNP			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CA - Cergy-Pontoise	20 191	80%	45 136	77%	10 282	71%	26 571	70%	9 909	94%	18 565	92%
CA - Plaine Vallée	157	1%	371	1%	135	1%	317	1%	22	0,2%	54	0,3%
CA - Roissy Pays de France	2 935	12%	8 109	14%	2 583	18%	7 108	19%	352	3%	1 001	5%
CA - Saint-Germain Boucles de Seine	192	1%	513	1%	163	1%	430	1%	29	0,3%	83	0,4%
CA - Val Parisis	398	2%	1 007	2%	349	2%	887	2%	49	0,5%	120	1%
CC - Carnelle Pays de France	2	0,01%	4	0,01%	1	0,01%	2	0,01%	1	0,01%	2	0,01%
CC - Haut Val d'Oise	187	1%	474	1%	173	1%	434	1%	14	0,1%	40	0,2%
CC - Sausseron Impressionnistes	3	0,01%	8	0,01%	2	0,01%	6	0,02%	1	0,01%	2	0,01%
CC - Vallée de l'Oise et Trois Forêts	7	0,03%	19	0,03%	7	0,05%	19	0,05%	0	0%	0	0%
CC - Vexin Centre	1	0,004%	1	0,002%	0	0%	0	0%	1	0,01%	1	0,005%
CC - Vexin Val de Seine	2	0,01%	4	0,01%	2	0,01%	4	0,01%	0	0%	0	0%
Métropole du Grand Paris	905	4%	2 410	4%	772	5%	2 038	5%	133	1%	372	2%
Sous-total Val d'Oise	24 980	99,5%	58 056	99,5%	14 469	99,3%	37 816	99,3%	10 511	99,8%	20 240	99,8%
Hors Val d'Oise	56	0,2%	117	0,2%	33	0,2%	76	0,2%	23	0,2%	41	0,2%
Non renseigné	67	0,3%	188	0,3%	66	0,5%	180	0,5%	1	0,01%	8	0,04%
Total	25 103	100%	58 361	100%	14 568	100%	38 072	100%	10 535	100%	20 289	100%

Répartition des demandes de mise à l'abri par commune*	Demandes				Mises à l'abri				DNP			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Andilly	1	0,004%	1	0,002%	1	0,01%	1	0,003%	0	0%	0	0%
Argenteuil	905	4%	2 410	4%	772	5%	2 038	5%	133	1%	372	2%
Arnouville	19	0,1%	53	0,1%	19	0,1%	53	0,1%	0	0%	0	0%
Auvers-sur-Oise	3	0,01%	8	0,01%	2	0,01%	6	0,02%	1	0,01%	2	0,01%
Baillet-en-France	2	0,01%	4	0,01%	1	0,01%	2	0,01%	1	0,01%	2	0,01%
Beauchamp	7	0,03%	14	0,02%	7	0,05%	14	0,04%	0	0%	0	0%
Beaumont-sur-Oise	9	0,04%	33	0,1%	9	0,1%	33	0,1%	0	0%	0	0%
Bezons	192	1%	513	1%	163	1%	430	1%	29	0,3%	83	0,4%
Boisemont	1	0,004%	3	0,01%	0	0%	0	0%	1	0,01%	3	0,01%
Boissy-l'Aillerie	1	0,004%	1	0,002%	0	0%	0	0%	1	0,01%	1	0,005%
Bouffémont	4	0,02%	12	0,02%	3	0,02%	9	0,02%	1	0,01%	3	0,01%
Bruyères-sur-Oise	1	0,004%	1	0,002%	0	0%	0	0%	1	0,01%	1	0,005%
Cergy	19 383	77%	43 392	74%	9 749	67%	25 350	67%	9 634	91%	18 042	89%
Cormeilles-en- Parisis	1	0,004%	5	0,01%	1	0,01%	5	0,01%	0	0%	0	0%
Courdimanche	229	1%	400	1%	47	0,3%	133	0,3%	182	2%	267	1%
Deuil-la-Barre	5	0,02%	11	0,02%	4	0,03%	10	0,03%	1	0,01%	1	0,005%
Domont	10	0,04%	26	0,04%	10	0,1%	26	0,1%	0	0%	0	0%
Eaubonne	38	0,2%	107	0,2%	33	0,2%	91	0,2%	5	0,05%	16	0,1%
Écouen	1	0,004%	3	0,01%	1	0,01%	3	0,01%	0	0%	0	0%
Enghien-les-Bains	16	0,1%	25	0,04%	13	0,1%	21	0,1%	3	0,03%	4	0,02%
Éragny	6	0,02%	15	0,03%	6	0,04%	15	0,04%	0	0%	0	0%
Ermont	66	0,3%	147	0,3%	56	0,4%	135	0,4%	10	0,1%	12	0,1%
Ézanville	13	0,1%	23	0,04%	8	0,1%	13	0,03%	5	0,05%	10	0,05%
Fosses	2	0,01%	5	0,01%	2	0,01%	5	0,01%	0	0%	0	0%
Franconville	152	1%	348	1%	136	1%	306	1%	16	0,2%	42	0,2%
Garges-lès-Gonesse	194	1%	655	1%	181	1%	611	2%	13	0,1%	44	0,2%
Gonesse	562	2%	1 601	3%	454	3%	1 295	3%	108	1%	306	2%
Goussainville	728	3%	2 175	4%	642	4%	1 910	5%	86	1%	265	1%
Herblay-sur-Seine	19	0,1%	51	0,1%	15	0,1%	38	0,1%	4	0,04%	13	0,1%
Jouy-le-Moutier	2	0,01%	7	0,01%	1	0,01%	3	0,01%	1	0,01%	4	0,02%
Le Thillay	4	0,02%	18	0,03%	4	0,03%	18	0,05%	0	0%	0	0%
L'Isle-Adam	3	0,01%	6	0,01%	3	0,02%	6	0,02%	0	0%	0	0%
Louvres	17	0,1%	46	0,1%	14	0,1%	38	0,1%	3	0,03%	8	0,04%
Magny-en-Vexin	2	0,01%	4	0,01%	2	0,01%	4	0,01%	0	0%	0	0%
Mériel	1	0,004%	4	0,01%	1	0,01%	4	0,01%	0	0%	0	0%
Méry-sur-Oise	3	0,01%	9	0,02%	3	0,02%	9	0,02%	0	0%	0	0%
Moisselles	1	0,004%	1	0,002%	1	0,01%	1	0,003%	0	0%	0	0%
Montigny-lès-Cormeilles	13	0,1%	41	0,1%	8	0,1%	32	0,1%	5	0,05%	9	0,04%
Montmagny	8	0,03%	18	0,03%	8	0,1%	18	0,05%	0	0%	0	0%
Montmorency	9	0,04%	26	0,04%	8	0,1%	23	0,1%	1	0,01%	3	0,01%
Neuville-sur-Oise	1	0,004%	2	0,00%	0	0%	0	0%	1	0,01%	2	0,01%
Osny	11	0,04%	22	0,04%	8	0,1%	15	0,04%	3	0,03%	7	0,03%
Persan	177	1%	440	1%	164	1%	401	1%	13	0,1%	39	0,2%
Pierrelaye	64	0,3%	208	0,4%	59	0,4%	190	0,5%	5	0,05%	18	0,1%
Piscop	3	0,01%	3	0,01%	3	0,02%	3	0,01%	0	0%	0	0%
Pontoise	377	2%	745	1%	313	2%	594	2%	64	1%	151	1%
Roissy-en-France	10	0,04%	23	0,04%	8	0,1%	20	0,1%	2	0,02%	3	0,01%

Répartition des demandes de mise à l'abri par commune*	Demandes				Mises à l'abri				DNP			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Saint-Brice-sous-Forêt	66	0,3%	188	0,3%	61	0,4%	170	0,4%	5	0,05%	18	0,1%
Saint-Gratien	16	0,1%	21	0,04%	13	0,1%	15	0,04%	3	0,03%	6	0,03%
Saint-Leu-la-Forêt	3	0,01%	10	0,02%	3	0,02%	10	0,03%	0	0%	0	0%
Saint-Ouen-l'Aumône	179	1%	545	1%	157	1%	457	1%	22	0,2%	88	0,4%
Saint-Prix	2	0,01%	4	0,01%	2	0,01%	4	0,01%	0	0%	0	0%
Sannois	11	0,04%	36	0,1%	9	0,1%	31	0,1%	2	0,02%	5	0,02%
Sarcelles	824	3%	2 382	4%	703	5%	2 045	5%	121	1%	337	2%
Soisy-sous-Montmorency	5	0,02%	16	0,03%	2	0,01%	7	0,02%	3	0,03%	9	0,04%
Taverny	22	0,1%	36	0,1%	20	0,1%	31	0,1%	2	0,02%	5	0,02%
Vauréal	2	0,01%	5	0,01%	1	0,01%	4	0,01%	1	0,01%	1	0,005%
Villiers-le-Bel	574	2%	1 148	2%	555	4%	1 110	3%	19	0,2%	38	0,2%
Total Val d'Oise	24 980	99,5%	58 056	99,5%	14 469	99,3%	37 816	99,3%	10 511	99,8%	20 240	99,8%
Hors Val d'Oise	56	0,2%	117	0,2%	33	0,2%	76	0,2%	23	0,2%	41	0,2%
NR	67	0,3%	188	0,3%	66	0,5%	180	0,5%	1	0,01%	8	0,04%
Total	25 103	100%	58 361	100%	14 568	100%	38 072	100%	10 535	100%	20 289	100%

la Croix-Rouge française ainsi que les accueils de jour/nuit du département.
*Le total général résulte de «Total Val d'Oise» + «Total hors Val d'Oise» + «NR»

3. Profil du public (en ménages et personnes différent(e)s)

Dans ce chapitre, les indicateurs (profil et caractéristiques de la situation des ménages) portent sur 7 453 personnes différentes. En réalité, 9 884 personnes différentes ont sollicité le 115 en 2022. L'écart est

Typologie de ménage en demande de mise à l'abri	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Homme seul	713	23%	713	10%	5 588	22%	5 588	10%
Femme seule	530	17%	530	7%	3 913	16%	3 913	7%
Femme seule avec enfant(s)	849	27%	2 410	32%	5 290	21%	13 856	24%
Homme seul avec enfant(s)	47	2%	125	2%	285	1%	665	1%
Couple sans enfant	179	6%	358	5%	1 906	8%	3 812	6%
Couple avec enfant	545	17%	2 329	31%	5 807	23%	22 641	39%
Groupe d'adultes sans enfant	97	3%	196	3%	549	2%	1 079	2%
Groupe avec enfant(s)	171	5%	777	10%	1 773	7%	6 792	12%
Enfant / Mineur isolé	1	0,03%	1	0,1%	1	0,004%	4	0,01%
Enfants / Mineurs en groupe	5	0,2%	14	0,2%	17	0,1%	44	0,1%
Ecart	-11	-0,4%	0	0%	-26	-0,1%	-33	0,1%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%
Public famille avec enfants	1 618	52%	5 656	76%	13 173	52%	44 002	75%
Public sans enfant	1 519	49%	1 797	24%	11 956	48%	14 392	25%
Femme seule enceinte	20	1%	20	0,3%	105	0,4%	105	0,2%
Femme seule avec enfant(s) enceinte	15	0,5%	15	0,2%	132	1%	132	0,2%
Total femmes enceintes	92	3%	92	1%	981	4%	981	2%

Typologie détaillée des ménages des demande de mise à l'abri	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Femme seule*	530	17%	530	7%	3 913	16%	3 913	7%
Femme seule avec 1 enfant	427	14%	854	11%	2 889	12%	5 778	10%
Femme seule avec 2 enfants	218	7%	654	9%	1 348	5%	4 044	7%
Femme seule avec 3 enfants	109	3%	436	6%	615	2%	2 460	4%
Femme seule avec 4 enfants	30	1%	150	2%	132	1%	660	1%
Femme seule avec 5 enfants	13	0,4%	78	1%	63	0,3%	378	1%
Femme seule avec 6 enfants	3	0,1%	21	0,3%	6	0,02%	42	0,1%
Femme seule avec 7 enfants ou plus	4	0,1%	26	0,3%	16	0,1%	129	0,2%
Homme seul	713	23%	713	10%	5 588	22%	5 588	10%
Homme seul avec 1 enfant	27	1%	54	1%	160	1%	320	1%
Homme seul avec 2 enfants	7	0,2%	21	0,3%	52	0,2%	156	0,3%
Homme seul avec 3 enfants	4	0,1%	16	0,2%	9	0,04%	36	0,1%
Homme seul avec 4 enfants	3	0,1%	15	0,2%	13	0,1%	65	0,1%
Homme seul avec 5 enfants	1	0,03%	6	0,1%	3	0,01%	18	0,03%
Homme seul avec 6 enfants	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Homme seul avec 7 enfants ou plus	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Couple sans enfant	179	6%	358	5%	1 906	8%	3 812	7%
Couple avec 1 enfant(s)	209	7%	627	8%	2 151	9%	6 453	11%
Couple avec 2 enfant(s)	193	6%	772	10%	2 257	9%	9 028	15%
Couple avec 3 enfant(s)	74	2%	370	5%	946	4%	4 730	8%
Couple avec 4 enfant(s)	37	1%	222	3%	258	1%	1 548	3%
Couple avec 5 enfant(s)	6	0,2%	42	1%	17	0,1%	119	0,2%
Couple avec 6 enfant(s)	1	0,03%	8	0,1%	18	0,1%	144	0,2%
Couple avec 7 enfant(s) ou plus	2	0,1%	20	0,3%	9	0,04%	90	0,2%
Groupe d'adultes sans enfant	97	3%	196	3%	549	2%	1 079	2%
Groupe avec enfant(s)	171	5%	777	10%	1 773	7%	6 792	12%
Mineur isolé ou en groupe	1	0,03%	5	0,1%	5	0,02%	11	0,02%
Ecart	67	2%	482	6%	407	2%	968	2%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%
* Dont femme seule enceinte	20	0,6%	20	0,3%	105	0,4%	105	0,2%

Nombre d'enfants concernés par la demande*	Stock (ménages différents)			
	Ménages		Enfants	
	Nb	%	Nb	%
1 enfant	663	21%	1 535	21%
2 enfants	418	13%	836	11%
3 enfants	187	6%	561	8%
4 enfants	70	2%	280	4%
5 enfants	20	1%	100	1%
6 enfants	4	0,1%	24	0,3%
7 enfants ou plus	6	0,2%	42	1%
Total	1 368	44%	3 378	45%

* Pourcentages établis sur l'ensemble des personnes différentes en demande

Âge	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Demandeur principal		Personnes		Demandeur principal		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 3 ans	0	0%	1 275	17%	0	0%	7 727	13%
De 3 à 17 ans	7	0,2%	1 905	26%	57	0,2%	14 802	25%
De 18 à 24 ans	507	16%	773	10%	2 461	10%	4 523	8%
De 25 à 29 ans	545	17%	749	10%	3 888	15%	5 547	10%
De 30 à 49 ans	1 749	56%	2 357	32%	16 256	65%	22 783	39%
de 50 à 64 ans	282	9%	342	5%	2 139	9%	2 592	4%
65 ans et plus	44	1%	52	1%	294	1%	358	1%
NR	-8	-0,3%	0	0%	8	0,03%	29	0,05%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%
Jeunes (18 - 29 ans)	1 052	34%	1 522	20%	6 349	25%	10 070	17%
50 ans et plus	326	10%	394	5%	2 433	10%	2 950	5%
Âge moyen	35 ans		21,9 ans		35,7 ans		23,3 ans	

Nationalité	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Demandeur principal		Personnes		Demandeur principal		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Française	380	12%	854	11%	2 517	10%	5 434	9%
Union Européenne (hors France)	141	5%	432	6%	820	3%	2 971	5%
Hors Union Européenne	1 502	48%	3 035	41%	16 273	65%	33 739	58%
Apatride	1	0,03%	2	0,03%	1	0,004%	6	0,01%
NR	1 102	35%	3 130	42%	5 492	22%	16 211	28%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

Situation administrative	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Demandeur principal		Personnes		Demandeur principal		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Autorisations provisoires de séjour	10	0,3%	32	0,4%	66	0,3%	290	0,5%
Carte de résident	225	7%	311	4%	1 600	6%	2 410	4%
Carte de séjour temporaire	208	7%	266	4%	1 399	6%	1 915	3%
Demandeur d'asile	118	4%	212	3%	1 253	5%	2 465	4%
Document de circulation pour mineur étranger	0	0%	85	1%	1	0,004%	574	1%
Français	380	12%	854	11%	2 517	10%	5 434	9%
Non renseignée	1 356	44%	3 945	53%	8 535	34%	25 425	44%
Récépissé de demande de titre de séjour (1ère demande + renouvellement)	135	4%	199	3%	1 349	5%	1 991	3%
Situation administrative non régulière	553	18%	1 117	15%	7 563	30%	14 886	26%
UE	141	4%	432	6%	820	3%	2 971	5%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%
Débouté du droit d'asile	NR	-	NR	-	NR	-	NR	-
Demandeur d'asile	109	3%	202	3%	1 144	5%	2 354	4%
Bénéficiaire protection internationale/réfugié	87	3%	154	2%	679	3%	1 364	2%
Sans statut administratif particulier	997	32%	2 176	29%	8 482	34%	17 754	30%
Statut administratif particulier NR	1 933	62%	4 921	66%	14 798	59%	36 889	63%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

Couverture sociale	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Demandeur principal		Personnes		Demandeur principal		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Oui	1 469	47%	2 746	37%	14 026	56%	26 962	46%
Non	256	8%	581	8%	2 595	10%	5 971	10%
En attente de réponse	139	4%	314	4%	1 722	7%	3 665	6%
NR	1 262	40%	3 812	51%	6 760	27%	21 763	37%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

Type de ressources*	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Ménages				Ménages			
	Nb	%			Nb	%		
Salaire	283	9%			2 622	10%		
Pension de retraite	19	1%			156	1%		
Prime d'activité	NR	-			NR	-		
Formation	91	3%			693	3%		
Allocations chômage	NR	-			NR	-		
Allocations familiales	NR	-			NR	-		
Allocations pour demandeur d'asile	NR	-			NR	-		
Allocation temporaire d'attente	NR	-			NR	-		
AAH	47	2%			239	1%		
RSA	313	10%			2 162	9%		
en attente de RSA	NR	-			NR	-		
Garantie jeune	NR	-			NR	-		
Bourses	NR	-			NR	-		
Indemnités journalières	NR	-			NR	-		
ASS	15	0,5%			163	1%		
Autres types de ressources	NR	-			NR	-		
Sans ressource	862	28%			11 294	45%		
NR	1 496	48%			7 774	31%		
Total	3 126	100%			25 103	100%		

Montant des ressources	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Ménages				Ménages			
	Nb	%			Nb	%		
0	862	28%			11 294	45%		
1 - 299 €	101	3%			745	3%		
300 - 599 €	189	6%			1 691	7%		
600 - 899 €	162	5%			963	4%		
900 - 1 199 €	177	6%			1 222	5%		
1 200 - 1 499 €	129	4%			822	3%		
1 500 € et plus	141	5%			871	3%		
NR	1 365	44%			7 495	30%		
Total	3 126	100%			25 103	100%		
Ressources moyennes	966 €				895 €			

Suivi social	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Demandeur principal		Personnes		Demandeur principal		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Oui	306	10%	536	7%	4 636	18%	9 000	15%
Non	123	4%	177	2%	1 920	8%	3 070	5%
NR	2 697	86%	6 740	90%	18 547	74%	46 291	79%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

Lieu où le ménage a dormi la veille	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Autre	66	2%	146	2%	107	0,4%	230	0,4%
Commissariat de police	15	0,5%	33	0,4%	20	0,1%	42	0,1%
Domicile parental	16	1%	25	0,3%	20	0,1%	35	0,1%
Domicile personnel ou conjugal	188	6%	462	6%	201	1%	489	1%
Foyers	5	0,2%	11	0,1%	6	0,02%	12	0,02%
Hébergement mobile ou de fortune	60	2%	204	3%	83	0,3%	293	1%
Hébergement par des tiers	80	3%	204	3%	145	1%	392	1%
Hôpital général	46	1%	134	2%	133	1%	349	1%
Hôpital psychiatrique	0	0%	0	0%	1	0,004%	3	0,01%
Hôtel financé par une association	3	0,1%	5	0,1%	5	0,02%	9	0,02%
Hôtel payé par le 115	592	19%	1 870	25%	5 814	23%	17 363	30%
Hôtel payé par le conseil général	121	4%	400	5%	1 453	6%	4 065	7%
Hôtel payé par le ménage	14	0,4%	33	0,4%	68	0,3%	223	0,4%
Lieu religieux (église, mosquée, synagogue…)	2	0,1%	4	0,1%	15	0,1%	47	0,1%
Maternité	25	1%	86	1%	48	0,2%	147	0,3%
Prison	22	1%	22	0,3%	27	0,1%	27	0,05%
Refus de répondre	0	0%	0	0%	2	0,01%	2	0,003%
Rue	1 722	55%	3 515	47%	15 732	63%	32 964	56%
SQUAT	8	0,3%	27	0,4%	25	0,1%	68	0,1%
Structure d'insertion	10	0,3%	25	0,3%	30	0,1%	70	0,1%
Structure d'urgence	117	4%	221	3%	1 154	5%	1 505	3%
Structure de stabilisation	9	0,3%	15	0,2%	9	0,04%	15	0,03%
NR	5	0,2%	11	0,1%	5	0,02%	11	0,02%
Total général	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

Motif de la demande actuelle	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Absence de ressources	152	5%	312	4%	1 445	6%	3 220	6%
Arrivée en France	16	1%	39	1%	22	0,1%	51	0,1%
Autre	18	1%	30	0,4%	23	0,1%	43	0,1%
Départ du département initial	5	0,2%	9	0,1%	9	0,04%	20	0,03%
Dort dans la rue	2 719	87%	6 584	88%	23 295	93%	54 346	93%
Evacuation de camp/bidonville	16	1%	54	1%	30	0,1%	104	0,2%
Expulsion locative	14	0,4%	50	1%	15	0,06%	54	0,1%
Fin d'hébergement chez des tiers	12	0,4%	27	0,4%	15	0,06%	34	0,1%
Fin d'hospitalisation	9	0,3%	24	0,3%	13	0,05%	30	0,1%
Inadaptation du logement	1	0,03%	5	0,1%	1	0,004%	5	0,01%
Séparation ou rupture des liens familiaux	7	0,2%	9	0,1%	9	0,04%	12	0,02%
Sortie de détention	8	0,3%	8	0,1%	11	0,04%	11	0,02%
Sortie d'hébergement	1	0,03%	6	0,1%	3	0,01%	8	0,01%
Sortie dispositif asile	1	0,03%	4	0,1%	3	0,01%	9	0,02%
Violences familiales-conjugales	147	5%	292	4%	209	1%	414	1%
Total général	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

Durée d'errance	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Jour même	4	0,1%	9	0,1%	5	0,02%	8	0,01%
Moins d'une semaine	44	1%	90	1%	61	0,2%	75	0,1%
1 semaine à - 1 mois	231	7%	425	6%	451	2%	611	1%
1 mois à - 6 mois	191	6%	358	5%	2 084	8%	2 332	4%
6 mois à - 1 an	68	2%	108	1%	999	4%	1 054	2%
1 an à - 2 ans	67	2%	121	2%	896	4%	1 012	2%
2 ans à - 5 ans	90	3%	128	2%	1 172	5%	1 294	2%
5 ans et plus	35	1%	39	1%	489	2%	497	1%
NR	2 396	77%	6 175	83%	18 946	75%	51 478	88%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

Publics spécifiques*	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Demandeurs principaux		Personnes		Demandeurs principaux		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Personne victime de violence	341	11%	606	8%	1 659	7%	3 386	6%
Problème mobilité	51	2%	66	1%	510	2%	706	1%
Personne avec un animal	4	0,1%	5	0,1%	50	0,2%	92	0,2%
NR	2 730	87%	6 776	91%	22 884	91%	54 177	93%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

* Une même personne peut avoir plusieurs spécificités

Ancienneté des ménages	Stock (personnes différentes)				Flux (demande totale)			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2012	1	0,03%	1	0,01%	1	0,004%	1	0,002%
2014	2	0,1%	2	0,03%	45	0,2%	45	0,1%
2015	1	0,03%	1	0,01%	1	0,004%	1	0,002%
2016	7	0,2%	13	0,2%	73	0,3%	118	0,2%
2017	10	0,3%	16	0,2%	128	1%	195	0,3%
2018	169	5%	368	5%	1 775	7%	3 711	6%
2019	244	8%	556	7%	2 800	11%	6 084	10%
2020	422	13%	998	13%	5 277	21%	12 579	22%
2021	544	17%	1 408	19%	6 431	26%	15 597	27%
2022	1 726	55%	4 090	55%	8 572	34%	20 030	34%
Total	3 126	100%	7 453	100%	25 103	100%	58 361	100%

II. Le Service «Hébergement-Logement»

1. Demandes et admissions

Nouvelles demandes SIAO	2019		2020		2021		2022			
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Var. n-1	Var. m-1
Janvier	482	827	555	969	442	797	409	748	-7%	+3%
Février	531	932	552	1 059	440	868	398	735	-10%	-3%
Mars	516	930	373	699	616	1 276	463	870	-25%	+16%
Avril	493	907	246	473	776	1 629	413	800	-47%	-11%
Mai	464	879	524	1 073	628	1 416	353	688	-44%	-15%
Juin	422	760	575	1 073	728	1 534	339	616	-53%	-4%
Juillet	581	1 030	516	974	584	1 185	370	693	-37%	+9%
Août	410	768	416	826	396	815	377	734	-5%	+2%
Septembre	451	793	371	646	449	922	410	824	-9%	+9%
Octobre	572	993	413	729	466	880	394	767	-15%	-4%
Novembre	497	939	401	675	384	714	433	762	+13%	+10%
Décembre	416	769	422	720	396	796	406	733	+3%	-6%
Total	5 835	10 527	5 364	9 916	6 305	12 832	4 765	8 970	-24%	
Moyenne par mois	486	877	447	826	525	1 069	397	748		
Moyenne par jour ouvré	22		21	38	24	49	18	34		

Demandes traitées dont réactualisations	2019		2020		2021		2022			
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Var. n-1	Var. m-1
Janvier	1 527	3 173	1 698	3 422	1076	2263	1363	2987	+27%	-9%
Février	1 473	2 981	1 581	3 392	979	2069	1100	2428	+12%	-19%
Mars	1 573	3 189	1 394	2 968	1463	3325	1341	3014	-8%	+22%
Avril	1 453	3 072	1 201	2 610	1457	3175	1253	2811	-14%	-7%
Mai	1 488	3 147	1 570	3 392	1186	2694	1285	2907	+8%	+3%
Juin	1 381	2 854	1 810	3 809	1509	3356	1180	2665	-22%	-8%
Juillet	1 825	3 740	1 652	3 455	1320	2857	1103	2385	-16%	-7%
Août	1 274	2 556	1 390	3 211	1333	3 080	1266	2 858	-5%	+15%
Septembre	1 442	2 985	1 437	3 004	1470	3348	1284	3019	-13%	+1%
Octobre	1 699	3 439	1 020	2 180	1233	2 621	1124	2 632	-+9%	-12%
Novembre	1 367	2 865	1 273	2 661	1213	2 690	1117	2 452	-8%	-1%
Décembre	1 519	3 309	1 431	2 913	1497	3 477	1152	2 554	-23%	+3%
Total	18 021	37 310	17 457	37 017	15 736	34 955	14 568	32 712	-7%	
Moyenne par mois	1 500	3 091	1 455	3 085	1 311	2 913	1 214	2 726		
Moyenne par jour ouvré	69		67	142	60	134	56	125		

Type de prescripteurs	Demandes initiales 2022			
	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
115	3	0,1%	6	0,1%
Accueil de jour	72	2%	113	1%
Autre plate-forme	148	3%	263	3%
Autre service social ou médico-social	498	10%	850	9%
Bailleur social	18	0,4%	25	0,3%
CADA	166	3%	301	3%
CAF	57	1%	119	1%
CAO	7	0,1%	9	0,1%
CCAS	493	10%	581	6%
Centre Maternel	27	1%	60	1%
CHRS	76	2%	123	1%
CHS	2	0,04%	2	0,02%
CHU	250	5%	411	5%
CHU Hivernal	51	1%	79	1%
CMP - Centre médico psychologique	3	0,1%	3	0,03%
Conseil Départemental	1 752	37%	4 065	45%
CPH	1	0,02%	5	0,1%
Dispositif ALT	22	0,5%	39	0,4%
HUDA	160	3%	165	2%
LHSS	2	0,04%	2	0,02%
Maison Relais	17	0,4%	21	0,2%
Maraude	4	0,1%	13	0,1%
Mission Locale	252	5%	271	3%
PASH	304	6%	963	11%
PASS	9	0,2%	11	0,1%
Résidence sociale	173	4%	196	2%
Samu Social	5	0,1%	5	0,1%
SAO	5	0,1%	6	0,1%
Service hospitalier	72	2%	94	1%
Service tutélaire	2	0,04%	3	0,03%
SIAO	37	1%	70	1%
SPIP	63	1%	64	1%
Non renseigné	14	0,3%	32	0,4%
Total	4 765	100%	8 970	100%

Type de prescripteurs (regroupements)	Demandes initiales en 2022			
	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Conseil Départemental	1 752	37%	4 065	45%
CCAS/Mairie	493	10%	581	6%
Centres d'hébergement	379	8%	615	7%
Veille sociale / Aller-vers	383	8%	1 095	12%
CAF	57	1%	119	1%
Santé	113	2%	167	2%
Dispositif asile	334	7%	480	5%
Justice	65	1%	67	1%
Mission Locale / Jeunes	252	5%	271	3%
Logement intermédiaire	212	4%	256	3%
Autre	725	15%	1 254	14%
Total	4 765	100%	8 970	100%

Orientations par le SIAO par mois	2022			
	Ménages		Personnes	
Mois	Nb	%	Nb	%
Jan.	147	7%	302	7%
Fév.	125	6%	250	6%
Mars	161	8%	327	7%
Avril	342	16%	637	15%
Mai	114	5%	216	5%
Juin	189	9%	383	9%
Juillet	159	7%	355	8%
Août	231	11%	499	11%
Sept.	166	8%	346	8%
Oct.	209	10%	477	11%
Nov.	132	6%	267	6%
Déc.	156	7%	326	8%
Total	2 131	100%	4 385	100%
Moyenne par mois	178		365	

Orientations par dispositif	Tout dispositif			
	Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%
Abri de nuit	1	0,05%	1	0,02%
HU	464	22%	822	19%
Stabilisation	22	1%	23	1%
Insertion (CHRS)	210	10%	361	8%
ALTHO	105	5%	257	6%
HUAS	40	2%	78	2%
Résidence sociale	150	7%	193	4%
FJT	100	5%	107	2%
RJA	93	4%	93	2%
Résidence étudiante	33	2%	33	1%
FTM	38	2%	38	1%
ALT	99	5%	221	5%
Solibail	212	10%	766	17%
Maison Relais	24	1%	33	1%
Résidence Accueil	3	0,1%	3	0,1%
Logement social	537	25%	1 356	31%
Total	2 131	100%	4 385	100%
Hébergement	846	40%	1 550	35%
Logement adapté	748	35%	1 479	34%
Logement autonome	537	25%	1 356	31%

Admissions par type de place	Total admissions				Admissions via proposition SIAO				Admissions directes dont PECS			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Abri de nuit	1	0,1%	1	0,04%	1	0,1%	1	0,04%	0	0%	0	0%
HU	413	29%	730	26,2%	406	31%	719	27,2%	7	6%	11	7,7%
Stabilisation	15	1%	15	1%	15	1%	15	1%	0	0%	0	0%
Insertion (CHRS)	137	10%	232	8%	137	10%	232	9%	0	0%	0	0%
ALTHO	46	3%	108	4%	46	4%	108	4%	0	0%	0	0%
HUAS	18	1%	33	1%	18	1%	33	1%	0	0%	0	0%
Résidence sociale	132	9%	176	6%	94	7%	134	5%	38	30%	42	30%
FJT	102	7%	112	4%	51	4%	54	2%	51	40%	58	41%
RJA	66	5%	69	2%	49	4%	51	2%	17	13%	18	13%
Résidence étudiante	24	2%	24	1%	24	2%	24	1%	0	0%	0	0%
FTM	30	2%	30	1%	18	1%	18	1%	12	10%	12	8%
ALT	56	4%	131	5%	55	4%	130	5%	1	1%	1	1%
Solibail	142	10%	508	18,2%	142	11%	508	19,2%	0	0%	0	0,0%
Maison Relais	16	1%	17	0,6%	16	1%	17	0,6%	0	0%	0	0,0%
Résidence Accueil	3	0,2%	3	0,1%	3	0,2%	3	0,1%				
Logement social	239	17%	596	21%	239	18%	596	23%				
Total	1 440	100%	2 785	100%	1 314	100%	2643	100%	126	100%	142	100%
Hébergement	630	44%	1 119	40%	623	47%	1 108	42%	7	6%	11	8%
Logement adapté	571	39%	1 070	38%	452	34%	939	35%	119	94%	131	92%
Logement autonome	239	17%	596	21%	239	18%	596	23%	0	0%	0	0%

Ancienneté des demandes admises en 2022	Nb ménages	%
2022	384	27%
2021	535	37%
2020	194	13%
2019	116	8%
2018	50	3%
2017	39	3%
2016	14	1%
2015	5	0,3%
2014	1	0,1%
2013	1	0,1%
NR	101	7%
Total	1 440	100%

Délai moyen d'admission en 2022	Nb admissions	%
Moins d'une semaine	65	5%
Entre 1 semaine et 1 mois	50	3%
Entre 1 et 3 mois	140	10%
Entre 3 et 6 mois	163	11%
Entre 6 et 12 mois	297	21%
Entre 1 an et 2 ans	306	21%
Entre 2 ans et 5 ans	276	19%
Plus de 5 ans	45	3%
NR	98	7%
Total	1 440	100%

Délai moyen d'admission* par typologie familiale en 2022	Mois
Femme seule	10,5
Homme seul	16,4
Couple sans enfant	9,4
Couple avec enfant	21,2
Femme seule avec enfant(s)	19,1
Homme seul avec enfant(s)	26,4
Délai moyen global	16,4

* En nombre de mois.

Propositions non abouties	Tout dispositif				Hébergement				Logement intermédiaire*				Logement de droit commun			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Refus structure	381	51%	839	52%	40	25%	78	25%	164	53%	325	56%	177	63%	436	61%
Refus usager	292	39%	552	34%	103	64%	187	61%	120	39%	189	33%	69	24%	176	25%
Refus GIP	12	2%	38	2%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	12	4%	38	5%
Refus autre	23	3%	47	3%	7	4%	17	6%	7	2%	8	1%	9	3%	22	3%
Place annulée	12	2%	27	2%	4	2%	7	2%	8	3%	20	3%	0	0%	0	0%
Logement plus disponible	19	3%	64	4%	2	1%	2	1%	7	2%	34	6%	10	4%	28	4%
Refus référent	6	1%	19	1%	1	1%	3	1%	0	0%	0	0%	5	2%	16	2%
Plus en demande	4	1%	12	1%	4	2%	12	4%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Rendu pour 1 tour	3	0,4%	4	0,2%	0	0%	0	0%	3	1%	4	1%	0	0%	0	0%
Total	752	100%	1 602	100%	161	100%	306	100%	309	100%	580	100%	282	100%	716	100%

***** Dont intermédiation locative.

Principaux motifs de refus des propositions non abouties en 2022			
Catégorie	Type de propositions non abouties	Nb	%
Refus structure	Barrière de la langue	3	0,4%
	Manque d'autonomie	12	1,6%
	Problématique santé/handicap	14	1,9%
	Structure inadaptée	18	2,4%
	Attribution autre demandeur	110	14,6%
	Situation administrative incomplète	14	1,9%
	Ressources insuffisantes	38	5,1%
	Candidature inadaptée au dispositif	36	4,8%
	Situation trop fragile	26	3,5%
	Autres motifs	110	14,6%
Refus usager	Sentiment d'insécurité	10	1,3%
	Refus du collectif	9	1,2%
	Désistement de la personne	116	15,4%
	Ne s'est pas présenté	12	1,6%
	Conditions d'hébergement	24	3,2%
	Eloignement géographique	58	7,7%
	Autres motifs	63	8,4%
Refus autre	A intégré un hébergement	2	0,3%
	A intégré un logement	11	1,5%
	Plus en demande d'hébergement	5	0,7%
	Dossier incomplet	35	4,7%
	Pas de situation correspondante	4	0,5%
	Personne injoignable	10	1,3%
	Autres motifs	12	1,6%
	Total	752	100%

2. Profil du public

Typologie familiale	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Femme seule	963	20%	963	11%	467	13%	467	6%	442	13%	442	6%
Homme seul	1 776	37%	1 776	20%	1 194	33%	1 194	14%	1 151	34%	1 151	15%
Couple sans enfant	159	3%	318	4%	82	2%	164	2%	76	2%	152	2%
Couple avec enfant	593	12%	2 408	27%	780	21%	3 280	39%	737	22%	3 086	41%
Femme seule avec enfant(s)	1 020	21%	2 733	30%	806	22%	2 215	26%	791	23%	2 151	28%
Homme seul avec enfant(s)	59	1%	148	2%	50	1%	132	2%	43	1%	110	1%
Groupe avec enfant(s)	113	2%	512	6%	164	5%	758	9%	90	3%	408	5%
Groupe d'adultes sans enfant	67	1%	169	2%	81	2%	208	2%	50	1%	114	1%
Enfant / Mineur isolé	15	0,3%	15	0,2%	17	0,5%	17	0,2%	25	0,7%	25	0,4%
Mineurs en groupe	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
NR / Écart	0	0%	-72	-0,8%	0	0%	1	0,01%	0	0%	-30	0%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%
Dont femme seule isolée enceinte	45	1%	45	1%	31	1%	31	0,4%	33	1%	33	0,4%
Isolés	2 739	57%	2 766	31%	1 661	46%	1 662	20%	1 593	47%	1 593	21%
Public sans enfant	2 965	62%	3 253	36%	1 824	50%	2 034	24%	1 719	50%	1 859	24%
Familles avec enfant(s)	1 785	37%	5 702	64%	1 800	49%	6 385	76%	1 661	49%	5 755	76%

Typologie familiale détaillée	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Femme seule	963	20%	963	11%	467	13%	467	6%	442	13%	442	6%
Femme seule avec 1 enfant	607	13%	1 214	14%	413	11%	826	10%	409	12%	818	11%
Femme seule avec 2 enfants	237	5%	711	8%	237	7%	711	8%	251	7%	753	10%
Femme seule avec 3 enfants	124	3%	496	6%	109	3%	436	5%	94	3%	376	5%
Femme seule avec 4 enfants ou +	52	1%	312	3%	43	1%	258	3%	37	1%	204	3%
Homme seul	1 776	37%	1 776	20%	1 194	33%	1 194	14%	1 151	34%	1 151	15%
Homme seul avec 1 enfant	41	1%	82	1%	31	1%	62	1%	26	1%	52	1%
Homme seul avec 2 enfants	10	0,2%	30	0,3%	11	0,3%	33	0,4%	10	0,3%	30	0,4%
Homme seul avec 3 enfants	6	0,1%	24	0,3%	5	0,1%	20	0,2%	4	0,1%	16	0,2%
Homme seul avec 4 enfants ou +	2	0,04%	12	0,1%	3	0,1%	18	0,2%	3	0,1%	12	0,2%
Couple sans enfant	159	3%	159	2%	82	2%	164	2%	76	2%	152	2%
Couple avec 1 enfant(s)	232	5%	696	8%	213	6%	639	8%	204	6%	612	8%
Couple avec 2 enfant(s)	197	4%	788	9%	290	8%	1 160	14%	293	9%	1 172	15%
Couple avec 3 enfant(s)	112	2%	560	6%	200	5%	1 000	12%	163	5%	815	11%
Couple avec 4 enfants ou +	52	1%	364	4%	77	2%	481	6%	77	2%	487	6%
Groupe avec enfant(s)	113	2%	512	6%	164	5%	758	9%	90	3%	408	5%
Groupe d'adultes sans enfant	67	1%	169	2%	81	2%	208	2%	50	1%	114	1%
Enfant / Mineur isolé	15	0,3%	15	0,2%	17	0,5%	17	0,2%	25	1%	25	0,3%
Autre	0	0%	0	0%	4	0,1%	4	0,05%	0	0%	0	0%
NR	0	0%	87	1%	0	0%	-20	-0,2%	0	0%	-30	-0,4%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%
Femme isolée enceinte	45	1%	45	1%	31	1%	31	0,4%	33	1%	33	0,4%
Femme seule enceinte avec enfants	29	1%	64	1%	39	1%	97	1%	51	1%	132	2%
Femme seule avec enfants de - de 3 ans	200	4%	547	6%	340	9%	958	11%	344	10%	922	12%
Femme uniquement avec enfants - 3 ans	121	3%	259	3%	190	5%	408	5%	209	6%	449	6%
Couple avec enfants de - de 3 ans	140	3%	565	6%	494	14%	2 084	25%	438	13%	1 829	24%
Couple uniquement avec enfants - 3 ans	57	1%	171	2%	130	4%	387	5%	170	5%	564	7%

Nombre d'enfants par famille*	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Enfants		Ménages		Enfants		Ménages		Enfants	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1 enfant	936	52%	936	29%	728	40%	728	20%	686	41%	686	21%
2 enfants	480	27%	960	30%	592	33%	1 184	33%	579	35%	1 158	36%
3 enfants	265	15%	795	25%	347	19%	1 041	29%	277	17%	831	26%
4 enfants	90	5%	360	11%	106	6%	424	12%	87	5%	348	11%
5 enfants	15	1%	75	2%	26	1%	130	4%	23	1%	115	4%
6 enfants	5	0,3%	30	1%	4	0,2%	24	1%	4	0,2%	24	1%
7 enfants et plus	3	0,2%	21	1%	3	0,2%	23	1%	6	0,4%	47	1%
Total	1 794	100%	3 177	100%	1 806	100%	3 554	100%	1 662	100%	3 209	100%
Dont enfant de - 3 ans	364	20%	416	13%	885	49%	1 036	29%	810	49%	960	30%

* Pourcentages établis sur un total uniquement composé de typologies familiales avec enfant(s)

Classe d'âge*	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Moins de 3 ans	0	0%	NR	-	0	0%	NR	-	0	0%	NR	-
De 3 à 17 ans	1	0,02%	NR	-	1	0,03%	NR	-	29	1%	NR	-
De 18 à 24 ans	1 032	22%	NR	-	596	16%	NR	-	561	17%	NR	-
De 25 à 29 ans	726	15%	NR	-	531	15%	NR	-	548	16%	NR	-
De 30 à 49 ans	2 353	49%	NR	-	2 017	55%	NR	-	1 817	53%	NR	-
de 50 à 64 ans	559	12%	NR	-	428	12%	NR	-	390	11%	NR	
65 ans et plus	93	2%	NR	-	61	2%	NR	-	54	2%	NR	-
Non renseigné	1	0,02%	NR	-	7	0,03%	NR	-	6	0,2%	NR	-
Total	4 765	100%	-	-	3 641	100%	-	-	3 405	100%	-	-
De 18 à 29 ans	1 758	37%	NR	-	1 127	31%	NR	-	1 109	33%	NR	-
De 30 à 59 ans	2 815	59%	NR	-	2 356	65%	NR	-	2 128	63%	NR	-
60 ans et plus	190	4%	NR	-	150	4%	NR	-	133	4%	NR	-
Âge moyen	36	ans	-	-	36	ans	-	-	36	ans	-	-
Âge médian	34	ans	-	-	35	ans	-	-	35	ans	-	-

* Les résultats de cette variable sont donnés pour les demandeurs principaux (colonnes de gauche)

Publics spécifiques**	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Personne victime de violences	486	10%	980	11%	182	5%	438	5%	218	6%	473	6%
Personne à mobilité réduite	153	3%	275	3%	84	2%	205	2%	62	2%	154	2%
Personne accompagnée d'un animal	6	0,1%	10	0,1%	9	0,2%	19	0,2%	8	0,2%	19	0,2%
ASE	59	1%	141	2%	59	2%	182	2%	78	2%	229	3%

** Une même personne peut avoir plusieurs spécificités

En raison de l'état actuel du SI-SIAO, nous ne pouvons pas vous garantir la fiabilité de cet indicateur.

Nationalité*	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Demandeur Principal*		Personnes*		Demandeur Principal*		Personnes*		Demandeur Principal*		Personnes*	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Française	1 185	25%	1 859	21%	746	20%	1 314	16%	675	20%	1 207	16%
UE	214	4%	550	6%	160	4%	460	5%	155	5%	436	6%
Hors UE	3 131	66%	6 106	68%	2 645	73%	6 446	76%	2 516	74%	5 847	77%
Apatride	6	0,1%	15	0,2%	4	0,1%	10	0,1%	4	0,1%	4	0,1%
NR	229	5%	440	5%	86	2%	206	2%	55	1%	115	1%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

*Les résultats de cet indicateur sont donnés pour les dmandeurs principaux (colonne de gauche). Le nombre de personnes correspond au nombre de membres composant le ménage et n'est fourni qu'à titre indicatif.

Situation administrative**	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Demandeur Principal**		Personnes**		Demandeur Principal**		Personnes**		Demandeur Principal**		Personnes**	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Stable	2 809	59%	5 120	57%	2 348	64%	5 144	61%	1 832	54%	3 808	50%
Instable	732	15%	1 492	17%	990	27%	2 441	29%	1 192	35%	2 940	39%
NR	1 224	26%	2 358	26%	303	8%	851	10%	381	11%	861	11%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

**Les résultats de cet indicateur sont donnés pour les dmandeurs principaux (colonne de gauche). Le nombre de personnes correspond au nombre de membres composant le ménage et n'est fourni qu'à titre indicatif.

Situation administrative** (détail)	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Demandeur Principal**		Personnes**		Demandeur Principal**		Personnes**		Demandeur Principal**		Personnes**	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CNI	1 184	25%	1 858	21%	745	20%	1 310	16%	677	20%	1 211	16%
Carte d'identité européenne	206	4%	523	6%	154	4%	443	5%	146	4%	412	5%
Carte de résident (10 ans)	476	10%	1 013	11%	475	13%	1 172	14%	366	11%	821	11%
Visa de long séjour	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	0,1%	2	0,03%
Titre de séjour «vie privée et familiale»	7	0,1%	16	0,2%	1	0,03%	4	0,05%	46	1%	115	2%
Réfugié	167	4%	291	3%	174	5%	354	4%	138	4%	226	3%
Carte de séjour temporaire	526	11%	957	11%	487	13%	1 127	13%	457	13%	1 021	13%
Autorisation Provisoire de Séjour	26	1%	54	1%	48	1%	97	1%	17	0,5%	44	0,6%
Titre de séjour pour Soins	2	0,04%	2	0,02%	1	0,03%	2	0,02%	4	0,1%	10	0,1%
Récépissé asile	7	0,1%	15	0,2%	1	0,03%	1	0,01%	16	0,5%	31	0%
Récépissé de 1ère demande	42	1%	94	1%	263	7%	610	7%	148	4%	397	5%
Récépissé renouvellement de titre	194	4%	353	4%	48	1%	123	1%	76	2%	159	2%
Visa de court séjour	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	0,03%	3	0,04%
Demandeur d'asile	159	3%	272	3%	130	4%	240	3%	145	4%	258	3%
Débouté du droit d'asile	51	1%	92	1%	6	0,2%	15	0,2%	198	6%	482	6%
Démarche en cours	34	1%	81	1%	31	1%	88	1%	57	2%	158	2%
Sans titre de séjour	492	10%	1 069	12%	805	22%	2 087	25%	458	13%	1 233	16%
OQTF	2	0,04%	3	0,03%	0	0%	0	0%	7	0,2%	18	0,2%
Autre	16	0,3%	30	0,3%	1	0,03%	2	0,02%	65	2%	147	2%
NR	1 174	25%	2 247	25%	271	7%	761	9%	381	11%	861	11%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

**Les résultats de cet indicateur sont donnés pour les dmandeurs principaux (colonne de gauche). Le nombre de personnes correspond au nombre de membres composant le ménage et n'est fourni qu'à titre indicatif.

Ressources	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Oui	2 174	46%	4 191	47%	2 265	62%	5 193	62%	1 589	47%	3 511	46%
Non	950	20%	1 838	20%	1 236	34%	2 927	35%	1 016	30%	2 567	34%
Droits suspendus	4	0,1%	11	0,1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Ouverture de droit en cours	19	0,4%	22	0,2%	11	0%	18	0%	18	1%	38	0%
NR	1 618	34%	2 908	32%	129	4%	298	4%	782	22%	1 493	19%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

Type de ressources	Demandes initiales en 2022*				En attente de proposition au 31/12/2022*				En attente de proposition au 31/12/2021*			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
RSA	666	14%	1 377	15%	740	20%	1 777	21%	502	15%	1 062	14%
Prime d'activité	219	5%	527	6%	236	6%	668	8%	102	3%	283	4%
AF	423	9%	1 444	16%	580	16%	2 219	26%	359	11%	1 299	17%
AAH	102	2%	160	2%	106	3%	175	2%	95	3%	177	2%
AAEH	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
ADA	85	2%	137	2%	84	2%	148	2%	71	2%	125	2%
ATA	6	0%	13	0%	8	0%	27	0%	10	0,3%	27	0,4%
ASS	33	1%	55	1%	23	1%	48	1%	13	0%	24	0%
PAJE	48	1%	180	2%	79	2%	328	4%	46	1%	179	2%
Garantie Jeunes	44	1%	57	1%	37	1%	54	1%	28	1%	37	0%
Salaire	995	21%	1 963	22%	1 126	31%	2 809	33%	635	19%	1 570	21%
ARE	177	4%	317	4%	168	5%	376	4%	136	4%	287	4%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Formation	34	1%	47	1%	15	0%	35	0%	37	1%	59	1%
Pension de retraite	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Pension alimentaire	47	1%	127	1%	68	2%	199	2%	58	2%	164	2%
Pension d'invalidité	16	0%	23	0%	16	0%	33	0%	11	0,3%	13	0,2%
Autre	64	1%	164	2%	54	1%	136	2%	77	2%	209	3%
Sans ressource	950	20%	1 838	20%	1 236	34%	2 927	35%	1 016	30%	2 567	34%
NR	1 618	34%	2 908	32%	129	4%	298	4%	782	22%	1 493	19%
Total	5 527	116%	11 337	126%	4 705	129%	12 257	145%	2 943	64%	6 970	72%
Minima sociaux et prestations sociales	1 232	26%	2 641	29%	1 326	36%	3 349	40%	1 096	32%	2 893	38%
Revenus d'activité	1 221	26%	2 326	26%	1 306	36%	3 145	37%	797	23%	1 885	25%
Sans ressource	950	20%	1 838	20%	1 236	34%	2 927	35%	1 016	30%	2 567	34%

*Un ménage pouvant avoir plusieurs types de ressources, le total n'est pas égal à 100%

Montant des ressources (mensuel)	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
0 €	950	20%	1 838	20%	1 236	34%	2 927	35%	1 016	30%	2 567	34%
1 -299 €	127	3%	222	2%	112	3%	212	3%	167	5%	320	4%
300 - 599 €	465	10%	648	7%	424	12%	631	7%	460	14%	640	8%
600 - 899 €	364	8%	638	7%	304	8%	623	7%	295	9%	612	8%
900 - 1 199 €	382	8%	732	8%	375	10%	761	9%	385	11%	830	11%
1 200 - 1 499 €	352	7%	652	7%	351	10%	825	10%	316	9%	730	10%
1 500 € et plus	463	10%	1 244	14%	666	18%	2 058	24%	386	11%	1 109	15%
NR	1 662	35%	2 996	33%	173	5%	399	5%	380	11%	801	11%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%
Ressources moyennes	760 €				825 €				684 €			
Ressources médianes	600 €				598 €				490 €			

Dettes	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Oui	482	10%	1 089	12%	576	16%	1 642	19%	389	11%	999	13%
Non	2 134	45%	3 955	44%	2 609	72%	5 814	69%	1 701	50%	3 923	52%
NR	2 149	45%	3 926	44%	456	13%	980	12%	1 315	39%	2 687	35%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

Nature des dettes*	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Amendes	88	2%	152	2%	86	2%	218	3%	156	5%	382	5%
Crédits immobiliers	17	0,4%	42	0,5%	9	0,2%	20	0,2%	NR	NR	NR	NR
Découvert bancaire	18	0,4%	33	0,4%	18	0,5%	41	0,5%	118	3%	247	3%
Energie	11	0,2%	23	0,3%	7	0,2%	19	0,2%	6	0,2%	15	0,2%
Dettes conso	38	1%	77	1%	21	1%	37	0,4%	122	4%	262	3%
CAF	11	0,2%	29	0,3%	11	0,3%	31	0,4%	NR	NR	NR	NR
Santé	34	1%	93	1%	46	1%	163	2%	33	1%	112	1%
Dettes locatives	227	5%	471	5%	164	5%	376	4%	198	6%	446	6%
Autre	62	1%	139	2%	214	6%	737	9%	143	4%	318	4%
Total	506	11%	1 059	12%	576	16%	1 642	19%	776	23%	1 782	23%
Dettes moyennes	8 319 €				8 100 €				5 135 €			
Dettes médianes	318 €				300 €				330 €			

*Un même ménage peut avoir plusieurs types de dettes.

Droit à l'hébergement et au logement opposable	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
DAHO - Prioritaire	173	4%	391	4%	392	11%	1 100	13%	418	12%	1 075	14%
DAHO - TA	46	1%	119	1%	158	4%	536	6%	153	4%	443	6%
DALO - Prioritaire	9	0,2%	29	0,3%	12	0,3%	37	0,4%	6	0,2%	22	0,3%
DALO - TA	2	0,04%	5	0,06%	1	0,03%	3	0,04%	1	0,03%	3	0,04%
Total	230	5%	544	6%	563	15%	1 676	20%	578	17%	1 543	20%

Demande de logement social	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Oui	828	17%	1 752	20%	556	15%	1 360	16%	414	12%	956	13%
Non	661	14%	1 334	15%	730	20%	1 987	24%	619	18%	1 682	22%
A réaliser	74	2%	118	1%	69	2%	161	2%	117	3%	238	3%
NR	3 202	67%	5 766	64%	2 286	63%	4 928	58%	2 255	66%	4 733	62%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

Situation résidentielle	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
A la rue - abri de fortune	847	18%	1 356	15%	665	18%	1 243	15%	304	9%	508	7%
CADA	162	3%	324	4%	141	4%	275	3%	51	1%	108	1%
CHUDA	144	3%	152	2%	112	3%	114	1%	94	3%	79	1%
Colocation	18	0,4%	29	0,3%	19	1%	30	0,4%	4	0,1%	7	0,1%
Détention	56	1%	57	1%	21	1%	21	0,2%	3	0,1%	3	0,04%
Dispositif hivernal	106	2%	154	2%	9	0,2%	24	0,3%	147	4%	270	4%
Dispositif médical (LHSS / LAM, autre)	16	0,3%	17	0,2%	15	0,4%	15	0,2%	1	0,03%	1	0,01%
Domicile parental/ personnel/conjugal	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Errance résidentielle	86	2%	131	1%	59	2%	85	1%	33	1%	56	1%
Hébergé chez amis – autres	677	14%	1 185	13%	488	13%	960	11%	269	8%	555	7%
Hébergé chez famille	409	9%	712	8%	258	7%	533	6%	124	4%	264	3%
Hôtel 115	703	15%	2 010	22%	932	26%	3 195	38%	918	27%	3 026	40%
Hôtel (hors 115)	60	1%	123	1%	39	1%	90	1%	24	1%	53	1%
Hôtel payé par le ménage	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Hébergement d'urgence	197	4%	350	4%	112	3%	223	3%	90	3%	146	2%
Hébergement de stabilisation	30	1%	57	1%	51	1%	97	1%	20	1%	30	0,4%
Hébergement d'insertion	124	3%	236	3%	100	3%	190	2%	23	1%	39	1%
Institutions publiques (hôpital...)	38	1%	45	1%	24	1%	28	0,3%	10	0,3%	14	0,0%
Location parc privé	186	4%	477	5%	133	4%	387	5%	58	2%	168	2%
Location parc public	77	2%	159	2%	51	1%	120	1%	13	0,4%	23	0,3%

Situation résidentielle	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Logement accompagné - NR	7	0,1%	7	0,1%	5	0,1%	8	0,1%	3	0,1%	8	0,1%
Logement accompagné - ALT	3	0,1%	8	0,1%	4	0,1%	10	0,1%	2	0,1%	8	0,1%
Logement accompagné - FJT	8	0,2%	8	0,1%	3	0,1%	4	0,05%	11	0,3%	12	0,2%
Logement accompagné - FTM	3	0,1%	3	0,03%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Logement accompagné - RS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Logement accompagné - RHVS	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Résidence sociale	57	1%	76	1%	31	1%	44	1%	7	0,2%	14	0,2%
Logement accompagné - Solibail/IML	35	1%	115	1%	6	0,2%	23	0,3%	3	0,1%	12	0,2%
Maison relais	9	0,2%	13	0,1%	3	0,1%	6	0,1%	1	0,03%	1	0,01%
Logement foyer	68	1%	90	1%	28	1%	51	1%	13	0,4%	17	0,2%
Logement insalubre	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
PEC- ASE	136	3%	173	2%	46	1%	78	1%	24	1%	24	0,3%
Squat	18	0,4%	43	0,5%	13	0,4%	44	1%	6	0,2%	11	0,1%
Autre	368	8%	671	7%	266	7%	526	6%	91	3%	206	3%
NR	117	2%	189	2%	7	0,1%	12	0,1%	1 058	31%	1 946	26%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%
A la rue - abri de fortune	865	18%	1 399	16%	678	19%	1 287	15%	310	9%	519	7%
Errance résidentielle	86	2%	131	1%	59	2%	85	1%	33	1%	56	1%
Hôtel 115	703	15%	2 010	22%	932	26%	3 195	38%	918	27%	3 026	40%
Structure d'hébergement	457	10%	797	9%	272	7%	534	6%	280	8%	485	6%
Logement intermédaire	190	4%	320	4%	80	2%	146	2%	40	1%	72	1%
Logement de droit commun	263	6%	636	7%	184	5%	507	6%	195	6%	455	6%
Hébergement chez des tiers	1 086	23%	1 897	21%	746	20%	1 493	18%	393	12%	819	11%
Autres motifs regroupés	998	21%	1 591	18%	683	19%	1 177	14%	178	5%	495	7%
NR	117	2%	189	2%	7	0%	12	0%	1 058	31%	1 946	26%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

Motif principal de la demande	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Absence de ressources	191	4%	408	5%	216	6%	601	7%	205	6%	573	8%
Arrivée en France	155	3%	407	5%	181	5%	552	7%	140	4%	414	5%
Départ du département initial	28	1%	61	1%	16	0,4%	36	0,4%	14	0%	42	1%
Dort dans la rue	655	14%	1 141	13%	569	16%	1 232	15%	476	14%	985	13%
Evacuation de camp/ bidonville	1	0,02%	2	0,02%	2	0,05%	10	0,1%	144	4%	348	5%
Expulsion locative	269	6%	590	7%	184	5%	453	5%	121	4%	155	2%
Fin de prise en charge ASE	231	5%	282	3%	120	3%	172	2%	657	19%	1 422	19%
Fin d'hébergement chez des tiers	932	20%	1 648	18%	675	19%	1 433	17%	34	1%	47	1%
Fin d'hospitalisation	47	1%	58	0,6%	37	1%	47	1%	0	0%	0	0%
Fin prise en charge Conseil général	14	0,3%	32	0,4%	9	0,2%	19	0,2%	149	4%	419	6%
Inadaptation du logement	201	4%	508	6%	178	5%	559	7%	16	0,5%	44	0,6%
Logement insalubre	32	1%	69	1%	25	1%	62	1%	43	1%	111	1%
Logement repris par le propriétaire	73	1,5%	160	1,8%	40	1%	108	1%	10	0,3%	22	0,3%
Rapprochement du lieu de travail	29	1%	35	0,4%	15	0,4%	27	0,3%	11	0,3%	35	0,5%
Regroupement familial	11	0,2%	28	0,3%	12	0,3%	45	0,5%	13	0,4%	28	0,4%
Risque d'expulsion locative	39	1%	83	1%	24	1%	63	1%	133	4%	210	3%
Séparation ou rupture des liens familiaux	214	4%	338	4%	129	4%	230	3%	29	1%	28	0,4%
Sortie de détention	67	1%	68	1%	23	1%	23	0,3%	14	0,4%	23	0,3%
Sortie de Logement accompagné	67	1%	135	2%	22	1%	33	0,4%	329	10%	631	8%
Sortie d'hébergement	471	10%	852	9%	292	8%	609	7%	241	7%	408	5%
Sortie dispositif asile	307	6%	483	5%	271	7%	459	5%	130	4%	306	4%
Violences familiales-conjugales	217	5%	467	5%	139	4%	340	4%	457	13%	1 250	16%
Autre	514	11%	1 115	12%	462	13%	1 323	16%	39	1%	108	1%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

Ancienneté de la demande (par ménage admis)	Admissions en 2022	
	Ménages	
	Nb	%
2013	1	0,1%
2014	1	0,1%
2015	5	0,3%
2016	14	1%
2017	39	3%
2018	50	3%
2019	116	8%
2020	194	13%
2021	535	37%
2022	384	27%
NR	101	7%
Total	1 440	100%

Délai moyen d'attente	Demandes initiales en 2022	En attente de proposition au 31/12/2022
	Mois	Mois
Femme seule	4,5	7,0
Homme seul	4,1	8,9
Couple sans enfant	9,0	7,7
Couple avec enfant(s)	4,4	15,8
Femme seule avec enfant(s)	9,9	37,6
Homme seul avec enfant(s)	4,4	11,9
Total	8,3	16,9
Public sans enfant	4,5	8,3
Familles avec enfant(s)	7,7	26,4

Délais moyens d'admission par dispositif	Jours	Mois
Abri de nuit	1 016	33,4
HU	406	13,3
Stabilisation	596	19,6
Insertion (CHRS)	387	12,7
Résidence sociale	366	12,0
FJT	205	6,7
RJA	208	6,8
FTM	386	12,7
ALT	326	10,7
ALTHO	279	9,2
Solibail	479	15,7
Maison Relais	536	17,6
Logement social	982	32,3
Tout dispositif	488	16,0
Sous-total hébergement	403	13,3
Sous-total logement adapté	362	11,9
Sous-total logement	982	32,3

* Hors admissions directes

Répartition par secteur géographique	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Pays de France	214	4%	352	4%	154	4%	305	4%	202	6%	403	5%
Plaine de France	829	17%	1 652	18%	699	19%	1 666	20%	739	22%	1 791	24%
Rives de Seine	769	16%	1 460	16%	560	15%	1 247	15%	612	18%	1 272	17%
Vallée de Montmorency	502	11%	876	10%	383	11%	789	9%	400	12%	672	9%
Vexin	15	0,3%	26	0,3%	21	1%	44	1%	21	1%	36	0,5%
Ville Nouvelle	1 526	32%	2 906	32%	1 352	37%	3 369	40%	1 164	34%	2 650	35%
Total Val d'Oise	3 855	81%	7 272	81%	3 169	87%	7 420	88%	3 138	92%	6 824	90%
Paris	31	1%	102	1%	36	1%	135	2%	32	1%	92	1%
Seine-et-Marne	3	0,1%	3	0,03%	5	0,1%	14	0,2%	15	0,4%	48	1%
Yvelines	6	0,1%	12	0,1%	4	0,1%	7	0,1%	6	0,2%	19	0,2%
Essonne	5	0,1%	13	0,1%	8	0,2%	20	0,2%	4	0,1%	9	0,1%
Hauts-de-Seine	2	0,04%	4	0,04%	2	0,1%	2	0,02%	8	0,2%	19	0,2%
Seine-Saint-Denis	6	0,1%	15	0,2%	5	0,1%	14	0,2%	21	1%	60	1%
Val-de-Marne	3	0,1%	10	0,1%	6	0,2%	21	0,2%	8	0,2%	29	0,4%
NR (Ile-de-France)	3	0,1%	10	0,1%	4	0,1%	14	0,2%	2	0,1%	10	0,1%
Hors Ile-de-France	17	0,4%	28	0,3%	26	1%	59	1%	26	1%	58	1%
Non renseignée	834	18%	1 501	17%	376	10%	730	9%	145	4%	441	6%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

Répartition par EPCI	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022				En attente de proposition au 31/12/2021			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
CA - Cergy-Pontoise	1 526	32%	2 906	32%	1 352	37%	3 369	40%	1 164	34%	2 650	35%
CA - Plaine Vallée	294	6%	519	6%	190	5%	431	5%	257	8%	419	6%
CA - Roissy Pays de France	829	17%	1 652	18%	699	19%	1 666	20%	739	22%	1 791	24%
CA - Saint-Germain Boucles de Seine	101	2%	226	3%	96	3%	207	2%	74	2%	144	2%
CA - Val Parisis	487	10%	836	9%	401	11%	818	10%	404	12%	790	10%
CC - Carnelle Pays de France	2	0,04%	2	0,02%	0	0%	0	0%	2	0,1%	2	0,03%
CC - Vallée de l'Oise et Trois Forêts	21	0,4%	40	0,4%	28	1%	74	1%	45	1%	125	2%
CC - Haut Val d'Oise	89	2%	152	2%	54	1%	93	1%	73	2%	131	2%
CC du Pays de France	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	5	0,1%	5	0,1%
CC - Vexin Val de Seine	1	0,02%	1	0,01%	3	0,1%	4	0,05%	1	0,03%	2	0,03%
CC Sausseron Impressionnistes	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	16	0,5%	31	0,4%
CC - Vexin Centre	14	0,3%	25	0,3%	18	0,5%	40	0,5%	358	11%	734	10%
Métropole du Grand Paris	491	10%	913	10%	328	9%	718	9%	96	3%	286	4%
Hors Val d'Oise (Ile-de-France)	59	1%	169	2%	70	2%	227	3%	0	0%	0	0%
Hors Ile-de-France	17	0,4%	28	0,3%	26	1%	59	1%	26	1%	58	1%
NR	834	18%	1 501	17%	376	10%	730	9%	145	4%	441	6%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%	3 405	100%	7 609	100%

Répartition par commune	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Aincourt	1	0,02%	1	0,01%	1	0,03%	1	0,01%
Andilly	3	0,1%	14	0,2%	2	0,1%	10	0,1%
Argenteuil	491	10%	913	10%	328	9%	718	9%
Arnouville	79	2%	209	2%	70	2%	201	2%
Beauchamp	40	1%	55	1%	30	1%	51	1%
Beaumont-sur-Oise	38	1%	63	1%	22	1%	41	0,5%
Bernes-sur-Oise	1	0,02%	1	0,01%	0	0%	0	0%
Bessancourt	4	0,1%	5	0,1%	3	0,1%	3	0,04%
Bezons	101	2%	226	3%	96	3%	207	2%
Boissy-l'Aillerie	5	0,1%	8	0,1%	16	0,4%	35	0,4%
Cergy	686	14%	1 122	13%	543	15%	1 117	13%
Cormeilles-en-Parisis	3	0,1%	7	0,1%	4	0,1%	12	0,1%
Courdimanche	1	0,02%	1	0,01%	1	0,03%	1	0,01%
Deuil-la-Barre	46	1%	113	1%	34	1%	85	1%
Domont	72	2%	126	1%	53	1%	116	1%
Eaubonne	51	1%	85	1%	44	1%	92	1%
Enghien-les-Bains	11	0,2%	14	0,2%	3	0,1%	7	0,1%
Eragny	49	1%	88	1%	32	1%	62	1%
Ermont	40	1%	75	1%	42	1%	65	1%
Ezanville	21	0,4%	23	0,3%	14	0,4%	17	0,2%
Fosses	12	0,3%	16	0,2%	3	0,1%	6	0,1%
Franconville	90	2%	142	2%	89	2%	158	2%
Garges-lès-Gonesse	93	2%	210	2%	92	3%	250	3%
Gonesse	113	2%	224	2%	96	3%	225	3%
Goussainville	225	5%	414	5%	213	6%	450	5%
Groslay	30	1%	61	1%	25	1%	62	1%
Herblay-sur-Seine	41	1%	66	1%	22	1%	46	1%
Jouy-le-Moutier	29	1%	59	1%	15	0,4%	27	0,3%
Le Plessis-Bouchard	1	0,02%	1	0,001%	0	0%	0	0%
L'Isle-Adam	19	0,4%	37	0,4%	25	1%	71	1%
Louvres	1	0,02%	1	0,01%	3	0,1%	9	0,1%
Marines	9	0,2%	17	0,2%	2	0,1%	5	0,1%
Menucourt	1	0,02%	2	0,02%	0	0%	0	0%
Méry-sur-Oise	1	0,02%	2	0,02%	0	0%	0	0%
Montigny-lès-Cormeilles	90	2%	184	2%	78	2%	210	2%
Montmagny	4	0,1%	5	0,1%	1	0,03%	1	0,01%
Montmorency	52	1%	72	1%	23	1%	54	1%
Neuville-sur-Oise	6	0,1%	6	0,1%	1	0,03%	1	0,01%
Osny	294	6%	826	9%	445	12%	1 516	18%
Parmain	1	0,02%	1	0,01%	3	0,1%	3	0,04%
Persan	50	1%	88	1%	32	1%	52	1%
Pierrelaye	3	0,1%	9	0,1%	2	0,1%	3	0,04%
Pontoise	328	7%	522	6%	207	6%	391	5%
Roissy-en-France	3	0,1%	7	0,1%	6	0,2%	12	0,1%
Saint-Brice-sous-Forêt	9	0,2%	9	0,1%	5	0,1%	5	0,1%

Répartition par commune	Demandes initiales en 2022				En attente de proposition au 31/12/2022			
	Ménages		Personnes		Ménages		Personnes	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Saint-Gratien	9	0,2%	20	0,2%	5	0,1%	16	0,2%
Saint-Leu-la-Forêt	24	1%	58	1%	18	0,5%	46	1%
Saint-Ouen-l'Aumône	99	2%	208	2%	81	2%	174	2%
Saint-Prix	20	0,4%	23	0,3%	16	0,4%	36	0,4%
Sannois	40	1%	63	1%	28	1%	61	1%
Sarcelles	262	5%	507	6%	202	6%	494	6%
Seugy	2	0,04%	2	0,02%	0	0%	0	0%
Soisy-sous-Montmorency	17	0,4%	39	0,4%	9	0,2%	22	0,3%
Taverny	60	1%	86	1%	41	1%	71	1%
Vauréal	33	1%	72	1%	27	1%	80	1%
Villeron	1	0,02%	1	0,01%	0	0%	0	0%
Villiers-le-Bel	40	1%	63	1%	14	0,4%	19	0,2%
Total Val d'Oise	3 855	81%	7 272	81%	3 167	87%	7 417	88%
Paris	31	1%	102	1%	36	1%	135	2%
Seine-et-Marne	3	0%	3	0%	5	0%	14	0%
Yvelines	6	0%	12	0%	4	0%	7	0%
Essonne	5	0%	13	0%	8	0%	20	0%
Hauts-de-Seine	2	0%	4	0%	2	0%	2	0%
Seine-Saint-Denis	6	0%	15	0%	5	0%	14	0%
Val-de-Marne	3	0%	10	0%	6	0%	21	0%
NR (Ile-de-France)	3	0%	10	0%	4	0%	14	0%
Hors Ile-de-France	17	0%	28	0%	26	1%	59	1%
Non renseigné	834	18%	1 501	17%	378	10%	733	9%
Total	4 765	100%	8 970	100%	3 641	100%	8 436	100%

*Pour des raisons de lisiblité, les communes ayant un nombre de demande de mise à l'abri peu élevé ont un arrondi à 0% (afin de limiter le nombre de décimales).

Composition de l'équipe SIAO 95

Bacar ABDOURAHIM
Mamadou BA
Laetitia BARDELLI
Gwendoline BAUDE
Marie-Pierre BEUGIN
Carole BOCHARD
Adam CISSOKO
Estelle COSTE
Marie-Joe DUBO
Joan GACHIGNARD
Nicole GLIGUEM
Aouatif GOMARI
Orianne GUSTAVE
Adam HAIDAR-VELA
Amandine HAMA
Vincent HUBERT
Stéphanie HUPPE
Doudje KERTEMAR
Marion LAGRACE
Sarah LE BERT
Sandrine LE CHAPELAIN
Mallaury LEMASSON
Inès MAKAIA
Chafaanti MARI
Stéphanie MARY
Imane MBARKI
Aurélie MONEME-STERN
Francine MOREL
Lilya OKADI
Carole POULIQUEN
Brigitte POUX
Sonia PREIRA
Florent ROUSSIER
Malika SALHI
Séverine VALLIER
Jorge VEIGA

PRÉFET
DU VAL-D'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Espace Social Pour l'Éducation la Réinsertion Et la Réflexion

Siège administratif • 9 chaussée Jules César, Bât. 2/Porte 206 - 95520 OSNY
01 30 38 86 66 - 01 30 38 86 67 • **secretariatgeneral@esperer-95.org**

Siège social • 1, ancienne route de Rouen 95300 Pontoise

www. esperer-95.org

Association Loi 1901 n°06385 déclarée le 9 février 1979. J.O. du 16 février 1979